



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111401D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111401D

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 26 septembre 2022 :

Madame la Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 26 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022, ci-joint en annexe. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111402D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111402D

Objet : Renouvellement des lignes de trésorerie des budgets eau et assainissement

Le Vice-Président, Gilles MAINIER, explique que la Communauté de communes a besoin de renouveler la ligne de trésorerie pour le pré-financement d'opérations d'investissement aux budgets eau Régie et assainissement, dans l'attente de l'encaissement des subventions.

Après consultation auprès de 3 banques, le Vice-Président propose la souscription de deux lignes de trésorerie l'une au budget eau Régie et l'autre au budget assainissement auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-comté - 9 chemin des Montboucons - 25000 BESANCON

Les conditions de réalisation sont les suivantes :

Au budget eau Régie :

Montant : 1.200.000 €

Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE -

Taux d'intérêt : €STR flooré à 0 + marge de 0.90%

(A titre indicatif, au 21/10/2022, €str = 0.656%)

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant

Commission d'engagement : 0.15%

Durée : 1 an

Au budget assainissement :

Montant : 1.500.000 €

Type : Ligne de Trésorerie INTERACTIVE -

Taux d'intérêt : €STR flooré à 0 + marge de 0.90%

(A titre indicatif, au 21/10/2022, €str = 0.656%)

Frais de dossier, commissions de mouvement et de non utilisation : néant

Commission d'engagement : 0.15%

Durée : 1 an

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente à signer ces contrats de ligne de trésorerie d'un montant de 1.200.000€ au budget eau et de 1.500.000€ au budget assainissement.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :1).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111403D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111403D

Objet : Créances irrécouvrables

Le Conseiller communautaire délégué rappelle que la commission de surendettement s'est réunie et a prononcé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Ainsi, il convient d'effacer les dettes suivantes :

Date commission	Objet	ANNÉES	Montant
8/06/2022	ordures ménagères	2018	71,80 €

11/05/2022	ordures ménagères	2012 à 2022	1.698,65 €
16/02/2022	ordures ménagères	2021 à 2022	224,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver ces produits irrécouvrables en créances éteintes.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. (Abstention :2-contre :2).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111404D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111404D

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 budget principal

Le Vice-Président, Gilles MAINIER, rappelle que les estimations des budgets primitifs et supplémentaires sont basés sur le résultat connu de 2021 soit une extrapolation sur une dépense moyenne mensuelle. Si cette méthode pouvait avoir une cohérence les années où les moyennes de dépenses mensuelles évoluent peu (2020= 0,2% entre janvier et décembre); cette méthode peut entraîner des erreurs si l'on prend comme référence l'année 2021 où l'évolution du montant mensuel des paies est importante (+4%).

A ce jour, 9 livres de paies (LDP) ont été réalisés, la dépense assurance du personnel est connue, une extrapolation des 3 derniers LDP de l'année est possible en intégrant tous les éléments de hausse. En réalisant cette projection, on observe que la somme budgétée est inférieure au besoin réel.

Cette différence ne vient pas d'une sous-estimation des dépenses supplémentaires de l'année 2022 : embauches / hausses du point d'indice / hausses répétées du SMIC / évolution des statuts...

Les estimations au moment du BP corrigées au moment du BS sont plutôt fiables en rapport aux outils disponibles pour ces calculs. L'écart tient du montant de base choisi pour incrémenter ces dépenses.

Ainsi, il convient de modifier les crédits du budget principal comme suit :

Investissement

	Dépenses	Recettes
Opération 1404- équipt matériel entretien de bâtiments 2158 - Autres matériels & outillage	-6.500€	
Opération 2001 - Maison communautaire 2313 immos en cours de construction	-72.000 €	
Opération 2601 - DOJO 2152 - Installation de voirie	-5.000 €	
Opération 3005 - Petit Patrimoine 2041411 - Biens mobiliers, matériel et étude	-40.000 €	
021 virement de la section de fonctionnement		-144.705 €
Opération 1011 - crèche RIOZ 1318 - autres subventions		14.962 €
Opération 1012 - crèche VORAY 1318 - autres subventions		6.243€
TOTAL	-123.500 €	-123.500 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
64111-Rémunération principale	40.000 €	
64131 - Rémunération	40.000 €	
64168 - Autres	27.966 €	
6451 - Cotisation à l'URSSAF	46.085 €	
6454 - Cotisation ASSEDIC	20.000 €	
64114- Personnel titulaire- indemnité inflation	10.000 €	
64134-Personnel non tit. - indemnité inflation	3.100 €	
64164-Emplois d'insertion- indemnité inflation	4.400 €	
611 - Contrats de prestations de services	-8.000 €	
6156 - Maintenance	1.620€	
60632 - Fournitures de petit équipement	+7.500 €	
023 - Virement à la section d'investissement	-144.705 €	
6459 - Remboursement sur charges sécu		+17.500 €
70632 - redevance à caractère de loisirs		+20.466 €
70841 - Mise à dispo personnel CDE CCAS		+10.000 €
TOTAL	47.966 €	47.966 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°2 du budget principal et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111405D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111405D

Objet : Décision budgétaire modificative n°2 budget lotissement

Le Vice-Président, Gilles Mainier, rappelle que le conseil communautaire s'est prononcé pour reverser un trop perçu de la SCI KEURO.

Ainsi, il convient de modifier les crédits du budget Lotissement comme suit :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
61521- achats de matériels	-1.000 €	
673 - titres annulés sur exo antérieurs	1.000 €	
TOTAL	0€	0€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°2 du budget Lotissement et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111406D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111406D

Objet : Convention avec la commune d'Etuz pour le reversement du coût de l'étude commandée à l'AUDAB

La commune d'Etuz souhaite engager une étude de requalification de la place de la mairie et de ses abords.

La Communauté de Communes étant adhérente à l'AUDAB, elle fait office d'intermédiaire. C'est dans ce cadre que la commune a sollicité l'AUDAB pour l'accompagner dans la définition de son projet.

L'AUDAB aura pour mission d'analyser le site et de proposer des solutions d'aménagements à la commune.

Afin de régler les modalités de participation de la commune d'Etuz à cette étude, il conviendrait de signer une convention de participation financière. Par cette convention, la commune d'Etuz s'engage à reverser à la communauté de communes l'intégralité des coûts liés à la commande de cette étude.

Le montant de l'étude et donc du reversement s'élève à 19 980 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente à signer la convention de participation financière avec le Maire d'Etuz ainsi que tous documents afférents à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111407D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111407D

Objet : Projet d'abrogation des 15 cartes communales

La Présidente rappelle que la communauté de communes du Pays Riolois s'est engagée dans l'élaboration d'un PLUi par délibération en date du 4 juillet 2011 dans l'objectif de remplacer les documents d'urbanisme communaux existants à ce jour sur le territoire de la communauté de communes.

L'entrée en vigueur du PLUi sur la partie du territoire couverte par des cartes communales implique l'abrogation de ces dernières.

Sur le territoire de la communauté de communes, 15 communes sont couvertes par une carte communale:

- Chambornay-lès-Bellevaux, approuvée par délibération le 26/03/2007
- Cirey-les-Bellevaux, approuvée par délibération le 24/03/2011
- Cromary, approuvée par délibération le 27/11/2008

- Fondremand, approuvée par délibération le 25/06/2012
- Hyet, approuvée par délibération le 16/02/2009
- La Malachère, approuvée par délibération le 23/05/2013
- Le Cordonnet, approuvée par délibération le 01/07/2005
- Montarlot-lès-Rioz, approuvée par délibération le 22/12/2005
- Pennesières, approuvée par délibération le 24/05/2012
- Perrouse, approuvée par délibération le 06/05/2010
- Quenoche, approuvée par délibération le 14/09/2009
- Recologne-les-Rioz, approuvée par délibération le 03/03/2003
- Ruhans, approuvée par délibération le 24/05/2012
- Traitiefontaine, approuvée par délibération le 10/02/2011
- Vandelans, approuvée par délibération le 14/09/2009

Le Code de l'Urbanisme ne prévoit pas de procédure spécifique concernant l'abrogation d'une carte communale. La situation est toutefois différente selon qu'elle s'accompagne ou non de l'élaboration d'un PLU(i).

La Présidente explique que le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales précise que l'abrogation d'une carte communale diffère, dans ses modalités, selon que l'abrogation s'accompagne ou non de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) :

Si l'abrogation de la carte communale s'accompagne de l'élaboration d'un PLU : dans ce cas, il est préconisé de réaliser une enquête publique unique portant à la fois sur l'abrogation de la carte et sur l'approbation du PLU.

La délibération finale emporte à la fois approbation du PLU et abrogation de la carte communale, l'ensemble s'accompagnant d'une décision du préfet.

Il est donc nécessaire qu'une procédure d'abrogation des cartes communales soit engagée parallèlement à l'élaboration du PLU. L'abrogation des 15 cartes communales ne prendra alors effet que lorsque le plan local d'urbanisme deviendra exécutoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver le projet d'abrogation des 15 cartes communales énumérées ci-dessus ;**
- **d'approuver le principe d'une enquête publique unique portant à la fois sur l'abrogation des cartes communales et sur le projet de PLU.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111408D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLÉ

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111408D

Objet : Prescription de la modification n°1 du site patrimonial remarquable de Fondremand soumis à enquête publique

Vu la délibération du conseil municipal de Fondremand en date du 3 juillet 2001, décidant la mise à l'étude d'un projet de ZPPAUP ;

Vu la délibération du conseil municipal de Fondremand en date du 13 juin 2005, donnant son accord définitif aux dispositions de la ZPPAUP ;

Vu l'avis favorable de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 14 juin 2005 ;

Vu la création de la ZPPAUP par arrêté préfectoral du 3 janvier 2006 ;

Vu la création des sites patrimoniaux remarquables par la loi du 7 juillet 2016 qui se substituent aux ZPPAUP ;

Vu l'avis favorable de la commission locale du site patrimonial remarquable de fondremand (CLSPR) qui s'est réuni le 25 octobre ;

Considérant que la CLSPR de Fondremand a donné son accord au lancement de la procédure de modification du SPR et sur les objets de ladite modification lors de sa séance en date du 25/10/2022;

Vu la décision n°E22000038/25 en date du 16/06/2022 désignant la commission d'enquête présidée par Monsieur Gabriel LAITHIER et la décision du 20/10/2022 permettant d'étendre la mission de la commission d'enquête au projet de modification du site patrimonial remarquable de la commune de Fondremand;

La commission locale du SPR de Fondremand réunie le 25 octobre 2022 a émis un avis favorable sur le lancement de la procédure de modification du site patrimonial remarquable de Fondremand et des pièces du règlement de la ZPPAUP valant règlement de SPR, notamment le règlement écrit et le plan réglementaire afin de permettre :

- **Une modification du zonage de la ZPPAUP valant règlement de SPR pour 5 parcelles.** Les parcelles ZB26, ZB27, ZB39, ZB40 et une partie de la ZB43 situées en secteur 5 inconstructible doivent être intégrées au secteur 2 pour être constructibles. Cette modification répond à un objectif d'uniformisation des documents d'urbanisme (SPR et PLUi);

- **Une modification du règlement de la ZPPAUP valant règlement de SPR pour permettre le projet de STEP et de poste de refoulement en secteur 5 ;**

Le règlement du secteur 5 étant strictement inconstructible, il s'agit d'intégrer une exception pour les dispositifs d'intérêt public et de réseaux tels que la STEP et le point de refoulement.

La proposition retenue est la suivante :

Règlement actuel avant modification :

« Ce secteur entièrement situé en zone inondable est non constructible. Son caractère de zone naturelle en bord de la Romaine et au pied du village et du château conforte l'obligation de non constructibilité de ce secteur »

(Extrait règlement ZPPAUP, chapitre 2 - Prescriptions spécifiques du secteur 5)

Règlement après modification :

« Ce secteur entièrement situé en zone inondable est non constructible. Son caractère de zone naturelle en bord de la Romaine et au pied du village et du château conforte l'obligation de non constructibilité de ce secteur, avec une exception pour les dispositifs techniques d'intérêt public d'assainissement et d'eau potable (station d'épuration et poste de refoulement) »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver le lancement de la procédure de modification de la ZPPAUP valant règlement de SPR de Fondremand** qui est strictement limitée à :
 - L'intégration de 5 nouvelles parcelles actuellement en secteur 5 à intégrer au secteur 2 (village ancien) qui nécessite une modification du plan réglementaire ;
 - Un projet de station d'épuration et de poste de refoulement situé en secteur 5 (Zone naturelle de la vallée de la Romaine) de la ZPPAUP nécessitant une modification du règlement écrit.
- **d'approuver le principe d'une enquête publique unique portant à la fois sur la modification de la ZPPAUP valant règlement de SPR et sur le projet de PLUi.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111409D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111409D

Objet : Projet de création de périmètres délimités des abords sur 4 communes soumis à enquête publique

Vu le classement au titre des monuments historiques de l'église de Voray-sur-l'Ognon, par arrêté du 17 août 1945 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du parc du château de Buthiers, par arrêté du 7 juillet 1993 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du château de Buthiers, par arrêté du 2 avril 1980 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la grande fontaine de Boulton, par arrêté du 5 décembre 1996 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Maurice de Boulton, par arrêté du 3 août 2009 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du château de Boulton, par arrêté du 24 avril 1998 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la fontaine et des lavoirs d'Etuz, par arrêté du 30 mars 1979.

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection actuels autour de ces monuments historiques, fixés à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Vu les périmètres proposés par l'Architecte des Bâtiments de France suite aux études réalisées par ses soins;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 qui accepte la création de périmètres délimités des abords sur les communes de Voray-sur-l'Ognon, Buthiers, Boulton et Etuz ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 mars 2020 émettant un avis favorable aux projets de périmètres délimités des abords sur les communes de Voray-sur-l'Ognon, Buthiers, Boulton et Etuz;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver le principe d'une enquête publique unique portant à la fois sur les périmètres délimités des abords et sur le projet de PLUi**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention : 0-contre : 0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111410D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 23/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111410D

Objet : Avis d'enquête publique – Renouvellement et extension de carrière sur les communes de Traitiefontaine et Chambornay-lès-Belleaux

L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS DEMOULIN - FEDY en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension sur les territoires des communes de Traitiefontaine et Chambornay-lès-Belleaux de la carrière qu'elle exploite à Traitiefontaine, ainsi que pour l'autorisation de défricher les terrains concernés par le projet.

La demande d'autorisation est soumise à enquête publique pendant un mois : du 7 novembre 2022 au 7 décembre 2022. Le périmètre de l'enquête s'étend à 3 kilomètres autour du site et englobe donc les communes suivantes : Traitiefontaine, Cirey-lès-Belleaux, Beaumotte-Aubertans, Chambornay-lès-Belleaux, Valleroy (25), Aulx-lès-Cromary, Neuville-lès-Cromary, Sorans-lès-Breurey et Rioz.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **De donner un avis favorable à l'enquête publique déposée par la SAS DEMOULIN – FEDY concernant la carrière située sur les communes de Traitiefontaine et Chambornay-lès-Belleaux.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :1-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111411D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111411D

Objet : Adoption conjointe des Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) 2021 pour les services d'eau potable (Régie et DSP), d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif

Les RPQS doivent être présentés à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-5 du CGCT, les rapports et leurs délibérations sont transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 131-9 du code de l'environnement (le SISPEA). Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ces rapports doit également être transmis aux Communes et mis à disposition du public en vue d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver conjointement les 5 RPQS suivants établis par « unité de gestion » définies par les Services de l'Etat sur notre territoire (voir RPQS joints en annexes à la présente délibération) :
 - RPQS Eau régie,
 - RPQS Eau DSP Ex SIE des sources du Breuil,
 - RPQS Eau DSP Ex SIVU de la source des Douins,
 - RPQS Assainissement collectif,
 - RPQS Assainissement non collectif.
- et d'autoriser la Présidente à les transmettre aux services préfectoraux, à les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, à renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111412D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111412D

Objet : Actualisation du montant de l'opération de création d'un réservoir d'eau potable sur la commune de Le Cordonnet

Lors de sa séance du 19 avril 2022, le Conseil communautaire a délibéré en faveur du projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable d'un volume de 250 m³ sur la commune de Le Cordonnet pour un montant estimatif au stade avant-projet de 503 325 € HT, soit 603 990 € TTC.

Cette décision a été complétée lors du Conseil du 30 juin 2022 par une délibération validant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune sur la base du plan de financement suivant :

Co-financeurs	Taux	Montant
CD70	30,00%	150 997,50 €
DETR	40,00%	201 330,00 €
CCPR 52% du reste à charge	15,60%	78 518,70 €
Commune 48% du reste à charge	14,40%	72 478,80 €
TOTAL	100,00%	503 325,00 €

Le calcul des cubatures et linéaires de réseaux au niveau projet, ainsi que l'évolution du prix des matières premières ont incité la maîtrise d'œuvre à revoir son montant estimatif à la hausse avant le lancement de la consultation des entreprises. Le nouveau montant retenu, hors option d'augmentation du volume de la bache de pompage de Montarlot est ainsi de 675 115 € HT, soit 809 958,03 € TTC (Frais d'étude, de maîtrise d'œuvre et divers et imprévus de 5% inclus) :

Dénomination	Montant €
LOT 1 - RÉSEAU	125 800,00 €
LOT 2 - GÉNIE CIVIL	460 315,00 €
MOE	38 000,00 €
Etudes préalables	16 000,00 €
Divers et imprévus	35 000,00 €
TOTAL HT	675 115,00 €
TOTAL TTC	809 958,03 €

Le plan de financement est ainsi revu :

Co-financeurs	Taux	Montant
CD70	30,00%	202 534,50 €
DETR	40,00%	270 046,00 €
CCPR 52% sur reste à charge	15,60%	105 317,94 €
Commune 48% sur reste à charge	14,40%	97 216,56 €
TOTAL	100,00%	675 115,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- Valider le nouveau montant du programme d'opération,
- Autoriser la Présidente à déposer les demandes de subvention auprès des financeurs sur la base du nouveau chiffre,
- Autoriser la Présidente à engager les consultations d'entreprises,
- Autoriser la Présidente à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Le Cordonnet,
- Plus généralement, à signer tout document permettant d'assurer la bonne exécution du projet.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :1).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nadine Wantz', written in a cursive style.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111413D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111413D

Objet : Demande de subvention CAF périscolaire

Afin d'améliorer l'équipement des sites périscolaires et des accueils de loisirs, la présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : Mobilier / équipement pour doter l'extension du site périscolaire de Boulton et remplacement d'électroménager professionnel (fours de réchauffe / armoires réfrigérantes / Lave-vaisselles / lave-linges.

Pour aider au financement de ces équipements, la présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

Coût HT	19 286.74€
Montant de TVA à 20%	3 857.35€
TOTAL TTC	23 144.09€

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (40% du HT)	7 714.00€
FCTVA (16,404%) du TTC	3 796.56€
Fonds propres CCPR	11 633.53€
TOTAL TTC	23 144.09€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111414D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111414D

Objet : Demande de subvention CAF mobilier crèches

Afin d'améliorer le confort des enfants accueillis au sein de nos accueils Petite Enfance (crèches), la présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : Lits / structure de motricité / mobilier pour matérialiser les espaces / matériel de puériculture.

Pour aider au financement de ces équipements, la présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

Coût HT	16 137.19€
Montant de TVA à 20%	3 227.44€
TOTAL TTC	19 364.63€

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (40% du HT)	6 454 €
FCTVA (16,404%) du TTC	3 176.57 €
Fonds propres CCPR	9 734.05 €
TOTAL TTC	19 364.63€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111415D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111415D

Objet : Demande de subvention CAF RPE

Afin d'améliorer les activités proposées par le Relais Petite Enfance, la présidente, propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : structure de motricité / matériel de rangement.

Pour aider au financement de ces équipements, la présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

Coût HT	2 500€
Montant de TVA à 20%	500€
TOTAL TTC	3 000€

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (40% du HT)	1 000 €
FCTVA (16,404%) du TTC	492.12€
Fonds propres CCPR	1 507.88€
TOTAL TTC	3 000€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111416D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111416D

Objet : Demande de subvention CAF climatisation crèche Rioz

Afin d'améliorer le confort des enfants accueillis au sein de nos accueils Petite Enfance (crèches), la présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : climatisation de la crèche de Rioz + stores

Pour aider au financement de ces équipements, la présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

Coût HT	37 405,79€
Montant de TVA à 20%	7 481,16€
TOTAL TTC	44 886,95€

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (40% du HT)	14 962 €
FCTVA (16,404%) du TTC	7 363,25€
Fonds propres CCPR	22 561,70€
TOTAL TTC	44 886,95€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :1).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111417D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111417D

Objet : Demande de subvention CAF climatisation crèche Voray

Afin d'améliorer le confort des enfants accueillis au sein de nos accueils Petite Enfance (crèches), la présidente propose d'acquérir du matériel après avoir effectué une étude des besoins.

Matériel à acquérir : climatisation de la crèche de Voray + stores

Pour aider au financement de ces équipements, la présidente propose de solliciter une subvention d'équipement à hauteur de 40% auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône, au titre de l'année 2022.

Le coût HT estimé des besoins identifiés est de :

Coût HT	15 608,40€
Montant de TVA à 20%	3 121.68€
TOTAL TTC	18 730.08€

Le plan de financement proposé est le suivant :

CAF 70 (40% du HT)	6 243 €
FCTVA (16,404%) du TTC	3 072.48€
Fonds propres CCPR	9 414,16€
TOTAL TTC	18 730.08€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver le plan de financement**
- **De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022**
- **D'autoriser la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF 70 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :1).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

La Présidente,
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111418D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

Département de la Haute-Saône
Communauté de communes du Pays Riolois
Siège social : Rue des Frères Lumière
70 190 RIOZ
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Le conseil communautaire, s'est réuni le 14 novembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 04 novembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants
Présents ce jour : 34 - Procurations : 8 – Absents : 5
Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 20h50

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

34 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER, M. BEUGNOT – BOULT : M. GUIGUEN, M. CARON - BUSSIERES : M. BRENOT - BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RIOZ : MME FILIATRE, M. MAINIER, MME STIVALA, MME WANTZ – SORANS LES BREUREY : M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

5 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY à MME WANTZ – RIOZ : M. DEVILLERS à MME FILIATRE, MME THIEBAUT à M. MAINIER, MME VARIN à MME STIVALA - RUHANS : M. GIRARD à M. PANIER

3 MEMBRES SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE :

CROMARY : M. VOYNNET (M. BERGER ETANT EMPECHE) - QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE) – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. VAN-HOORNE (M. TRAVAILLOT ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

LA MALACHERE : M. GIRARD – OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT – RIOZ : M. GUIBOURG, M. VERNIER - VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

N22111418D

Objet : Bilan saison piscine 2022

La Communauté de communes du Pays Riolois gère en régie 2 piscines extérieures ouvertes pendant la période estivale :

- A Chaux-la-Lotière : site comprenant 1 grand bassin de nage d'une surface de 300 m², patageoire de 20 m² et 1 zone de jeux d'eau ;
- A Rioz : site à vocation ludique comprenant 1 grand bassin de 297 m², 1 toboggan et son bassin de réception de 37 m², 1 patageoire de 44 m², et 1 zone de jeux d'eau installée lors des récents travaux de rénovation.

Lors de cette saison 2022, les 2 sites étaient ouverts au public (fermeture totale en 2020 en raison du COVID, fermeture du site de Rioz en 2021 pour cause de travaux).

Le bilan 2022 permet donc de mettre en perspective le fonctionnement des piscines extérieures par rapport à l'année 2019 et aux années antérieures.

Les principaux indicateurs du bilan 2022 joint en annexe sont les suivants :

Nombre de jours d'ouverture :

- Rioz : 59/65
- Chaux : 55/65

La saison était ouverte les mercredis et les week-ends du samedi 18 juin 2022 au mercredi 6 juillet, puis quotidiennement du jeudi 7 juillet au mercredi 31 août.

Nombre d'entrées :

- Rioz : 7 490 entrées public + 733 entrées camping soit 8 223 entrées au total
- Chaux : 5 201 entrées
- 80% des entrées à Rioz et 76% à Chaux sont des extérieurs à la CCPR (hors comptabilisation des entrées au camping de Rioz)

Avec 13 424 entrées au total, le nombre d'entrées est en hausse par rapport à la dernière année d'ouverture (12 090 entrées en 2019). Rioz enregistre une fréquentation moyenne de 139,37 entrées par jour d'ouverture tandis que Chaux enregistre une fréquentation moyenne de 94,56 entrées par jour d'ouverture. Cependant, le nombre d'entrées est inférieur à la moyenne des 10 dernières années (9493 sur Rioz, 6118 sur Chaux, 15611 au total).

Bilan des recettes :

Recette en caisse :	47 786,00 €
Recette des cartes :	793,00 €
Recette camping :	1 205,00 €
Facturation centres de loisirs :	488,50 €
Total des recettes :	50 272,50 €

Ventilations des ventes de tickets en caisse par piscine et par mode de paiement :

RIOZ

	Espèces	CB	Chèques	Total mensuel
Juin	1 622,50 €	1 205,00 €	9,00 €	2 836,50 €
Juillet	7 913,50 €	5 924,50 €	142,00 €	13 980,00 €
Août	5 757,00 €	4 422,00 €	62,00 €	10 241,00 €
	15 293,00 €	11 551,50 €	213,00 €	
	27 057,50 €			

CHAUX

	Espèces	CB	Chèques	Total mensuel
Juin	1 610,50 €	651,50 €	26,00 €	2 288,00 €
Juillet	6 895,00 €	4 137,50 €	10,50 €	11 043,00 €
Août	4 542,50 €	2 836,50 €	18,50 €	7 397,50 €
	13 048,00 €	7 625,50 €	55,00 €	
	20 728,50 €			

Avec 47 786 € de recettes liées aux ventes de tickets au total, le bilan est en hausse par rapport à la dernière année d'ouverture. Le bilan global et le bilan de Chaux sont supérieurs à la moyenne des 10 dernières années (respectivement 42 916,5 € et 18 290,5 €, hors années de fermeture). Il se situe dans la moyenne des 10 dernières années pour Rioz (27 088,6 €, hors camping).

Bilan des dépenses :

LIBELLÉ	MONTANT
---------	---------

Analyses ARS	844,60 €
SAGE sécurité	22 309,10 €
Travaux divers	4 550,90 €
Frais de télécommunication	1 009,03 €
Contrôles réglementaires annuels	1 025,35 €
Produits de traitement	4 486,72 €
Enlèvement des OM	794,65 €
Frais de déplacement	451,30 €
Eau & assainissement	5 165,00 €
Energie-électricité	3 086,96 €
Autres charges à caractère général	3 712,84 €
Charges à caractère général	47 436,45 €
Charges de personnels extérieurs	44 824,86 €
Charges de personnels interne (estimation)	50 065,88 €
Charges de personnels	94 890,74 €
TOTAL général	142 327,19 €
TOTAL hors charges de personnels internes	92 261,31 €

Bilan financier :

Recettes globales : 50 272,50 €

Dépenses de fonctionnement : 142 327,19 €

Soit un déficit de : 92 054,69 € ; 41 988,81 € hors charges de personnels internes

Bilan de l'organisation de la saison :

La baisse de fréquentation progressive observée depuis 2015 a été compensée en recettes par les augmentations de tarifs d'entrée des extérieurs à la CCPR votés en 2022.

Les travaux de rénovation réalisés sur la piscine de Rioz ont représenté une véritable avancée en termes d'accueil du public.

La saison 2022 aura été marquée par des difficultés importantes à recruter des surveillants de baignade, difficultés qui ont nécessité des efforts importants au niveau salarial.

L'embauche de saisonniers en caisse a permis de compléter les heures des agents de la collectivité affectés sur cette mission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **de prendre acte et de valider le présent bilan de la saison piscines 2022.**

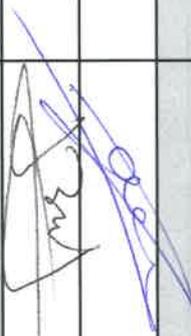
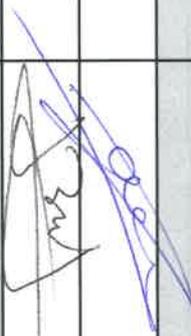
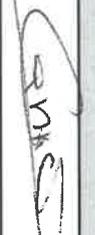
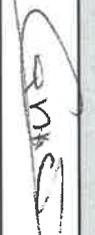
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. (Abstention :0-contre :0).

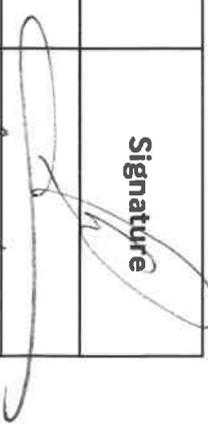
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents

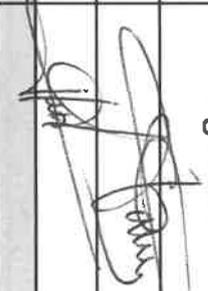
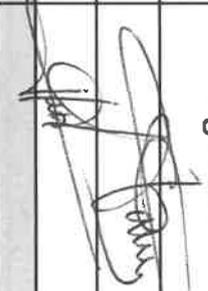
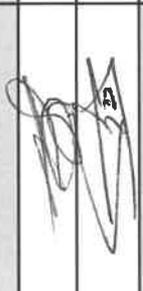
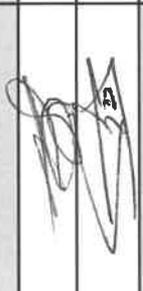
La Présidente,
Nadine WANTZ

Conseil Communautaire - Lundi 14 Novembre 2022 - 19h00

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Présents/PVR/ Excusé	Signature
Monsieur	RUSSY	Jean-Paul	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire titulaire	PVR à Nadine WANTZ	/
Monsieur	BONJOUR	Marc	AULX-LES-CROMARY	conseiller communautaire suppléant		
Madame	CARDINAL	Josiane	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	RACINE	Pierre	BONNEVENT-VELLOREILLE	conseiller communautaire suppléant		
Monsieur	BEUGNOT	Jean-Charles	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CHARBONNIER	Gabriel	BOULOT	conseiller communautaire titulaire		
Madame	CHEVALIER	Claude	BOULOT	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	CARON	Cedrik	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	GUIGUEN	Dominique	BOULT	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	BRENOT	Emilien	BUSSIÈRES	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DUPONT	Joëlle	BUSSIÈRES	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MAGNIN	Didier	BUTHIERS	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	PAGET	Olivier	BUTHIERS	conseiller communautaire suppléant		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	PEYRETON	Dominique	CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	LOICHEMOL	Laurent	CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	ORMAUX	Alexandre	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	BRENOT	Ludovic	CHAUX-LA-LOTIERE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	NOEL	Jean-Jacques	CIREY	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	PARTY	Julien	CIREY	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	BERGER	Jean	CROMARY	conseiller communaltaire titulaire	<i>PVR à M. VOYNNET</i>	
Monsieur	VOYNNET	Marc	CROMARY	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GERMAIN	Guillaume	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	TABOURNOT	Hervé	ETUZ	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	HANRIOT	Jean-Charles	FONDREMAND	conseiller communaltaire titulaire		
Madame	GUERAUX	Christelle	FONDREMAND	conseillère communaltaire suppléante		

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant	Signature
Monsieur	SAUVIAT	Jean-Louis	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communautaire titulaire	
Monsieur	GOUX	Dominique	GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	conseiller communautaire suppléant	
Monsieur	CUISANCE	Pascal	HYET	conseiller communautaire suppléant	
Monsieur	OUDIN	Jean-Pierre	HYET	conseiller communautaire titulaire	
Monsieur	GIRARD	Claude	LA MALACHERE	conseiller communautaire titulaire	
Monsieur	GLAUSER	Patrick	LA MALACHERE	conseiller communautaire suppléant	
Monsieur	MIGARD	Pierre	LE CORDONNET	conseiller communautaire titulaire	
Madame	JACQUET ANTONA	Martine	LE CORDONNET	conseillère communautaire suppléante	
Monsieur	COSTILLE	Noel	MAIZIERES	conseiller communautaire titulaire	
Monsieur	MILLERAND	Claude	MAIZIERES	conseiller communautaire suppléant	
Monsieur	BOUTON	Jean-Luc	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseiller communautaire titulaire	
Madame	CHARPENTIER - BALLANDIER	Anne-Laure	MONTARLOT-LES-RIOZ	conseillère communautaire suppléante	

Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	PANIER	Gilles	MONTBOILLON	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	FUCHOT	Jean-Pierre	MONTBOILLON	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	CATTENOZ	Cyrille	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	VARIN	Luc	NEUVILLE-LES-CROMARY	conseiller communaltaire suppléant		
Madame	CUENOT	Christelle	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire titulaire		
Madame	BAUDIER	Lucie	OISELAY ET GRACHAUX	conseillère communaltaire suppléante		
Monsieur	BRIOTTET	Bernard	PENNESIERES	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	FAIVRE	Daniel	PENNESIERES	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	MICHAUD	Joël	PERROUSE	conseiller communaltaire titulaire		
Monsieur	HENRIOT	Jean-Marie	PERROUSE	conseiller communaltaire suppléant		
Monsieur	GALLAND	Yves	QUENOCHÉ	conseiller communaltaire titulaire	<i>Yves Galland</i>	
Madame	FERRAND	Sylviane	QUENOCHÉ	conseillère communaltaire suppléante		
	Titre	Nom	Prénom	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Monsieur	TRAVAILLOT	Robert	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire titulaire	<i>Robert Travaillot</i>	
Monsieur	VAN-HOORNE	Stéphane	RECOLOGNE-LES-RIOZ	conseiller communaltaire suppléant		

Madame	FILIATRE	Claudine	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GUIBOURG	Frédéric	RIOZ	conseiller communautaire titulaire	excusé	
Monsieur	MAINIER	Gilles	RIOZ	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	DEVILLERS	Gérard	RIOZ	conseiller communautaire titulaire	PVR à Claudine FILIATRE	
Madame	STIVALA	Cécilia	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Madame	THIEBAUT	Fanny	RIOZ	conseillère communautaire titulaire	Pvr à Gilles MAINIER	
Madame	VARIN	Alicia	RIOZ	conseillère communautaire titulaire	PVR à Cécilia STIVALA Excusée	
Monsieur	VERNIER	Jean-Michel	RIOZ	conseiller communautaire titulaire	excusé	
Madame	WANTZ	Nadine	RIOZ	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GIRARD	Serge	RUHANS	conseiller communautaire titulaire	PVR à MAINIER	
Madame	VIGNARDET	Céline	RUHANS	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	MARCHAL	Jacques	SORANS-LES-BREUREY	conseiller communautaire titulaire		
Madame	DEBUIRE	Frédérique	SORANS-LES-BREUREY	conseillère communautaire suppléante		
Titre	Nom	Prénom	Commune	Conseiller ou conseillère titulaire ou suppléant		Signature
Madame	BARDEY	Michelle	TRAITIEFONTAINE	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	KRUCZEK	Michel	TRAITIEFONTAINE	conseiller communautaire suppléant		

Monsieur	FLEUROT	Emmanuel	TRESILLEY	conseiller communautaire titulaire		
Monsieur	MAURAND	Olivier	TRESILLEY	conseiller communautaire suppléant	Excusée	
Madame	BAILLY-BILCHLE	Cécile	VANDELANS	conseillère communautaire titulaire	Excusée	
Monsieur	GRANGEOT	Cédric	VANDELANS	conseiller communautaire suppléant		
Madame	DEMANY	Magali	VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire titulaire		
			VILLERS-BOUTON	conseillère communautaire suppléante		
Monsieur	TOURNIER	Michel	VORAY-SUR-L'OGNON	conseiller communautaire titulaire		
Madame	BESNARD	Maud	VORAY-SUR-L'OGNON	conseillère communautaire titulaire		
Monsieur	GIRAUD	Philippe	VORAY-SUR-L'OGNON	conseiller communautaire titulaire		

REÇU le - 8 NOV. 2022

Je soussigné(e), Rossy Jean Paul.....conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de Aulx-la-Crotoy... ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois du 14 novembre 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par Madame Nadine WANTZ....., conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à la Présidente....., conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de Rioz.....

à Aulx-la-Crotoy....., le 08/11/2022.

Signature :



Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.

POUVOIR

Je soussigné(e), M. DEVILLERS Gérard conseiller(ère) de la commune de RIOZ au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, donne pouvoir à Monsieur, (Madame)... Claudine FILIATRE conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune du Pays Riolais pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 14 novembre 2022 à 19h.

Fait à RIOZ le 14 novembre 2022

Signature

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Filiatre', written over a horizontal line.

Dany Morand

De: Fanny THIEBAUT <fanny.thiebaut@rioz.fr>
Envoyé: vendredi 4 novembre 2022 09:41
À: assemblée CCPR; Severine Jobard; Gilles MAINIER
Objet: Pouvoir conseil communautaire

Bonjour

Par ce mail, je donne pouvoir à M Gilles Mainier Maire délégué des Fontenis, au prochain conseil communautaire du 14 novembre 2022.

Bien cordialement,

--

Fanny THIEBAUT

1 ère Adjointe au Maire de Rioz

Chargée des Finances, en charge des commerces et entreprises, des Élections et des Associations en lien aux activités économiques et commerciales.

Contact personnel : fanny.thiebaut@rioz.fr

Contact Mairie : mairie@rioz.fr

44 rue Charles de Gaulle

70190 Rioz

Tel : 03.84.91.84.84





Rappel : le pouvoir peut être donné à n'importe quel autre conseiller communautaire titulaire.

POUVOIR

Je soussigné(e), Mine VARIN Alicia conseiller(ère) de la commune de RIOZ au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois donne pouvoir à Monsieur, (Madame) CECILIA STIVALA conseiller(ère) communautaire titulaire de la Commune de RIOZ pour me représenter à la réunion du Conseil Communautaire convoqué pour le 14 novembre 2022 à 19h.

Fait à Rioz le 14/11/22 Signature

M. Serge GIRARD,

Maire de RUHANS – 70190

Etant en déplacement, je ne pourrai assister au Conseil Communautaire du 14 Novembre 2022 prochain. Par la Présente, je donne pouvoir à M. Gilles PANIER, Maire de Montboillon pour me représenter.

Ruhans, le 09/11/2022

Le Maire

Serge GIRARD



105

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS



Communauté de communes du Pays Riolais
Parc d'activités 3R Riez-Nord-Est - Rue des Frères Lumière - 70190 RIOZ
03-84-91-84-94 www.cc-pays-riolais.fr

Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors que le titulaire en a avisé la Présidente.

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), *Jean BERGER*conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de ... *CROMARY* ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 14 novembre 2022 à 19h00 :



Je serai représenté(e) par *Marc VYNET* conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.



Je donne procuration à *M* conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

it à *CROMARY* le *14/11/2022*

Signature :

[Handwritten signature]

Pour rappel :

Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors que le titulaire en a avisé la Présidente.

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), GAUAND YVES.....conseiller(ère)
communautaire titulaire de la commune de QUENOCHÉ..... ne pouvant être présent
au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 14
novembre 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par Sylviane FERRAND....., conseiller(ère)
communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à conseiller(ère)
communautaire titulaire de la commune de

Fait à QUENOCHÉ....., le 09/11/2022.....

Signature :



Pour rappel :

*Notion de suppléance : le conseiller communautaire suppléant participe avec voix délibérative au conseil communautaire en cas d'absence momentanée du conseiller titulaire, dès lors **que le titulaire en a avisé la Présidente**.*

La procuration écrite à un autre titulaire n'intervient qu'en cas d'empêchement conjoint du titulaire et du suppléant.

Je soussigné(e), Robert TRAVAILLOT conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de RECOLOGNE-les-RIOZ ne pouvant être présent au conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais du 14 novembre 2022 à 19h00 :

Je serai représenté(e) par Stéphane VAN-HOORNE, conseiller(ère) communautaire suppléant(e) de ma commune.

Je donne procuration à, conseiller(ère) communautaire titulaire de la commune de

Fait à Recologne-Les-Rioz, le 14 Novembre 2022

Signature :





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111401D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

SEANCE N°4

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26/09/2022 PROCES-VERBAL

» Communauté de communes du Pays Riolois

Le conseil communautaire, s'est réuni le 26 septembre 2022 à 19h avec retransmission en direct, sous la présidence de Mme WANTZ, Présidente de la Communauté de Communes du Pays Riolois, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 14 septembre 2022.

Nombre de membres en exercice : 47 titulaires, 28 suppléants

Présents ce jour : 39 - Procurations : 3 – Absents : 5

Heure de début : 19h00 - Heure de fin : 21h30

PRESENCE

Nombre de membres Présents ou représentés :

39 Présents :

BONNEVENT-VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. CHARBONNIER – BOULT : M. GUIGUEN - BUSSIERES : M. BRENOT- BUTHIERS : M. MAGNIN - CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX : M. PEYRETON – CHAUX-LA-LOTIERE : M. ORMAUX – CIREY-LES-BELLEVAUX : M. NOEL – CROMARY : M. BERGER - ETUZ : M. GERMAIN, M. TABOURNOT – FONDREMAND : M. HANRIOT – GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT : M. SAUVIAT - HYET : M. OUDIN - LE CORDONNET : M. MIGARD – MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BOUTON – MONTBOILLON : M. PANIER - NEUVILLE LES CROMARY : M.CATTENOZ - PENNESIERES : M. BRIOTTET - PERROUSE : M. MICHAUD – RECOLOGNE-LES-RIOZ : M. TRAVAILLOT – RIOZ : MME FILIATRE, M. GUIBOURG, M. MAINIER, M. DEVILLERS, MME THIEBAUT, MME VARIN, M. VERNIER, MME WANTZ – RUHANS : M. GIRARD – SORANS LES BREUREY: M. MARCHAL – TRAITIEFONTAINE : MME BARDEY – TRESILLEY : M. FLEUROT - VILLERS BOUTON : MME DEMANY - VORAY SUR L'OGNON : M. TOURNIER, MME BESNARD, M. GIRAUD

2 MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE :

OISELAY-ET-GRACHAUX : MME CUENOT à M. ORMAUX – RIOZ : MME STIVALA A MME THIEBAUT

1 MEMBRE SUPPLEANT AVEC VOIX DELIBERATIVE :

QUENOCHÉ : MME FERRAND (M. GALLAND ETANT EMPECHE)

5 MEMBRES ABSENTS (EXCUSÉS) :

AULX-LES-CROMARY : M. RUSSY – BOULOT : M. BEUGNOT – BOULT : M. CARON – LA MALACHERE : M. GIRARD – VANDELANS : MME BAILLY-BIICHLE

Nombre de communes présentes ou représentées : 30 sur 33

Jean-Charles HANRIOT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

➤ **ORDRE DU JOUR**

N°	Intitulé	N°délib	Approbati on/Rejet
1	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022	22092601D	Unanimité
2	Etat des décisions du bureau communautaire dans le cadre de ses délégations	22092602D	Unanimité
3	Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Riolois – Année 2021	22092603D	Unanimité
4	Adoption PACT 2	22092604D	Unanimité
5	Renouvellement Ligne de trésorerie budget principal	22092605D	Unanimité
6	Décision Budgétaire Modificative budget principal	22092606D	Unanimité
7	Décision Budgétaire Modificative SPANC	22092607D	Unanimité
8	Décision Budgétaire Modificative budget assainissement	22092608D	Unanimité
9	Convention financière CRTE	22092609D	Unanimité
10	Reversement de la taxe d'aménagement	22092610D	AJOURNE
11	Création de poste	22092611D	Unanimité
12	Attribution d'une prime aux agents de droit privé	22092612D	Unanimité

13	Vente de terrain Novatec	22092613D	Unanimité
14	Convention pour le découpage d'une parcelle sur le parc d'activités 3R de Boulot	22092614D	AJOURNE
15	Aide à l'immobilier touristique	22092615D	Unanimité
16	Convention attributive de subvention Fonds friche - Moulin de Fondremand	22092616D	Majorité
17	Adoption du Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets (RPQS) 2021	22092617D	Unanimité
18	Captage de Benite Fontaine à Grandvelle-et-le-Perrenot : délimitation de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales	22092618D	Unanimité

➤ RELEVES DE DECISIONS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente ouvre la séance, procède à la vérification du quorum, annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

1. *Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022*

EXPOSE : Nadine Wantz, Présidente propose de mettre au vote l'adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Délibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

2. *Etat des décisions du bureau communautaire dans le cadre de ses délégations*

EXPOSE : Le conseil communautaire prend acte de la communication des décisions prises par le bureau communautaire lors des séances des 04 juillet et 02 septembre.

N°22-07-04-01D - Objet : Versement de la cotisation 2022 à l'Association du Pays des 7 Rivières

N°22-07-04-02D - Objet : Versement d'une participation à l'Association du Pays des 7 Rivières pour l'ingénierie du PAYS

N°22-09-02-01D - Objet : Subvention à l'office du tourisme du Pays des 7 Rivières

DISCUSSIONS : /

VOTE : Délibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

3. *Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays Riolois – Année 2021*

EXPOSE : Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

La Présidente de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendue, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Cinq dates de présentation du rapport d'activité devant les conseils municipaux sont à déterminer pour cette fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- **Valider la présentation du rapport d'activités 2021 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays Riolois.**
- **Prendre acte que le rapport d'activités 2021 de la Ccpr doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

DISCUSSIONS : /

VOTE : Délibération adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

4. PACT 2

EXPOSE : Le Conseil départemental, a décidé de reconduire une quatrième génération de contrats, faisant suite au précédent contrat PACT. Par délibération en date du 22 novembre 2020, la communauté de communes du Pays Riolais s'est engagée pour une nouvelle contractualisation avec le Département de la Haute-Saône.

La communauté de communes du Pays Riolais, territoire attractif en forte croissance démographique au regard des territoires voisins, caractérisé par un contexte socio-économique assez favorable (population jeune, revenus au-dessus de la moyenne nationale et départementale, taux d'activité supérieure à la moyenne nationale et régionale, ...) souhaite poursuivre sa politique globale de développement territorial (soutien au développement économique, habitat et logement, ...) tout en veillant à renforcer le lien social (service d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, vie associative,...), la qualité de vie, de l'environnement et l'identité du territoire (sentiers de randonnées, moulin de Fondremand, petit patrimoine,...), enjeux majeurs de cohésion territoriale.

La contractualisation proposée par le PACT2 permet de participer à l'aménagement et au développement du territoire en conciliant les priorités départementales et locales. Le contrat PACT est conclu pour une durée de 6 ans de 2020 à 2025.

Le plan d'action établi sur le territoire de la CCPR prévoit des interventions entrant dans le champ de 5 priorités départementales : les équipements sportifs structurants, les voies vertes, l'offre périscolaire, le tourisme et la culture. A cela viennent s'ajouter deux priorités locales : l'édification d'une halle destinée aux manifestations à Rioz et la rénovation écologique et extension de la salle culturelle de Cirey-les-Bellevaux.

Les objectifs et les opérations retenus du contrat sont les suivants :

PRIORITES DEPARTEMENTALES DÉCLINÉES SOUS FORME DE SCHÉMAS

- Equipements sportifs structurants

Les opérations retenues sont les suivantes :

• Réhabilitation du gymnase de Rioz

Cette réfection vise à améliorer les conditions de pratiques sportives et l'accueil des clubs internes et externes à la CCPR.

• Vestiaire de football féminin à Perrouse

Création de vestiaires féminines et agrandissement des vestiaires de l'AS PERROUSE (320 licenciés/R2 niveau de l'équipe féminine) pour une mise aux normes des vestiaires du terrain de foot synthétique Jules Rimet à Perrouse.

• Réhabilitation du bassin nautique de canoë-kayak de Voray-sur-l'Ognon en vue d'aménager un parcours slalom de niveau national classe 2

L'opération projetée vise les objectifs suivants : la réhabilitation du bassin nautique (travaux et maîtrise d'œuvre) afin de permettre les entraînements et les compétitions de slalom de niveau national et la mise en place d'un système de régulation simple sur la passe à canoë.

• Boulodrome couvert à Rioz

Cette opération s'inscrit dans la lignée du schéma départemental des installations sportives.

- Création d'une portion de voies verte - Rioz/Grandvelle

L'objectif est de s'inscrire dans le schéma directeur départemental en réalisant une voie verte reliant Rioz à Grandvelle empruntant l'ancienne voie du tacot.

PRIORITES DEPARTEMENTALES DÉCLINÉES SOUS FORME DE CARTOGRAPHIES

- Offres périscolaires / dispositif petite enfance

• Extension périscolaire du pôle éducatif de Boul

L'objectif de l'opération est de créer un nouveau bâtiment périscolaire, en complément du bâtiment actuel, afin d'augmenter les capacités d'accueil en particulier au moment de la pause méridienne.

La salle de restauration actuelle d'une surface utile de 80 m² pose des difficultés. L'objectif est de passer d'un bâtiment existant d'une surface totale de 150 m² à un nouvel ensemble de 420 m² afin de porter la capacité d'accueil à 150 enfants en restauration. Soit une extension de 270 m². Le bâtiment actuel servira de salle d'activités périscolaire.

• Salle multiactivités attenante au pôle éducatif de Boul

L'opération consiste en un projet de construction de salle multi activités à Boul à proximité du pôle éducatif afin d'offrir un équipement aux scolaires et aux associations

• Construction du périscolaire du pôle éducatif de Maizières

La CCPR souhaite lancer un projet de construction d'un accueil périscolaire au sein d'un nouveau pôle éducatif à Maizières pour offrir une qualité de service à l'ensemble des élèves du territoire communautaire. Le projet consiste en un regroupement de l'ensemble des 160 élèves des 3 écoles de Grandvelle-et-le-Perrenot, Maizières et Recologne-lès-Rioz sur un même site avec un accueil périscolaire regroupé et dédié au sein du nouveau pôle éducatif.

- **Tourisme**

L'objectif est la mise en valeur économique et touristique du Moulin de Fondremand

- **Pack culturel**

L'objectif est de proposer des manifestations culturelles qui peuvent se traduire par des rencontres d'artistes, des spectacles, concerts, ou encore par une initiation à la pratique des arts.

PRIORITÉS LOCALES

- **Edification d'une halle destinée aux manifestations et aux loisirs à Rioz**

Projet à destination de l'ensemble de la population intercommunale faisant le lien entre les équipements sportifs et culturels situés en point haut de la ville (centre socio-culturel, stade, DOJO) et les infrastructures situées à proximité du lac (école, collège, gymnase, piscine et city stade)

- **Rénovation écologique et extension de la salle culturelle de Cirey-les-Bellevaux avec un espace scène théâtrale**

La présente contractualisation est estimée en HT de la manière suivante :

- montant prévisionnel total des investissements : 6 740 248,00 €HT
- soutien financier total du Département : 1 877 175 € dont
 - PACT 2 : 1 270 100 €
 - Financements sectoriels hors PACT 2 : 607 075 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver le PACT2 tel que décrit et détaillé dans le tableau présenté en annexe;**

DISCUSSIONS : Nadine WANTZ ajoute que lors du PACT 1, la collectivité a eu un reste à charge assez élevé. C'est pourquoi il faut faire attention et la totalité des projets prévus dans le PACT 2 ne pourra pas se faire. La collectivité est tenue d'acter tous les projets listés dans ce PACT mais tout ne pourra pas être financé. Même si une revoyure est possible ensuite comme cela a été fait lors du PACT 1 afin de rediriger les financements.

Gilles PANIER se demande où est le boulodrome dans le tableau présenté.

Nadine WANTZ répond que le boulodrome est un projet qui est fléché sur la commune de Rioz, le président du conseil départemental a souhaité l'intégrer dans le PACT mais la mairie n'a pas comme priorité de construire un boulodrome.

Gilles PANIER évoque cette fois le projet de bassin nautique financé par plusieurs intercommunalités.

Guillaume GERMAIN explique que le département n'a pas validé ce projet commun avec Marnay et Gy.

Nadine WANTZ précise que ni les élus de Marnay ni ceux de Gy n'avaient le souhait de poursuivre ce projet. C'est également difficile pour la CCPR. Ce projet représente des frais de fonctionnement importants même en le divisant sur trois intercommunalités. Aujourd'hui, la CCPR penche plutôt vers un financement de cours de natation par école. Les élus de Marnay ont quant à eux tenté de mettre en place un bassin-mobile.

Jean-Louis SAUVIAT ajoute que pour ce projet de piscine itinérante, le président de Marnay était convaincu, c'est une solution qui est à étudier mais qui coûte en frais de fonctionnement tout de même.

Nadine WANTZ ne trouve pas cet investissement convaincant.

Nadine WANTZ détaille les autres financeurs possibles : l'Etat, par le biais de la DETR et DSIL, la région, avec LEADER, ou encore la DRAC.

Jean-Louis SAUVIAT demande quand est-ce que la clause de revoyure sera établie.

Nadine WANTZ répond qu'habituellement, cela se déroule au milieu du PACT, donc peut-être 2024. Toutefois, il n'y a pas de dates fixes. C'est lorsque cela semble nécessaire à la collectivité.

Dominique GUIGUEN s'interroge sur la priorisation des projets. Comment est-ce que le département va hiérarchiser les projets ?

Nadine WANTZ répond qu'elle n'a pas d'informations à ce propos mais que du moment où les projets sont inscrits dans le PACT, c'est à la CCPR de voir dans quel ordre les réaliser. Cependant, de l'argent a déjà été dépensé, sur le périscolaire de Boulton notamment. Budgétairement, cela ne sera pas possible de réaliser tous les projets.

Michel TOURNIER demande d'où provient la différence entre le montant du devis initial de 450 000 € et le montant affiché de 827 000 € sur l'extension du périscolaire de Boulton.

Nadine WANTZ précise que cela est dû à un mauvais programme initial avec notamment une surface inadaptée, la réorganisation intérieure ne correspondait pas à ce qui a été planifié et le projet a dû être repris. Il y avait également un problème de puits perdu où il fallait rejeter les eaux pluviales. Une cuisine a été refaite, un réaménagement du bâtiment actuel qui n'était pas prévu initialement. Nous n'avons pas été plus ambitieux mais le projet n'était pas adapté à ce qu'il fallait faire.

Dominique GUIGUEN explique qu'il n'y avait pas de réseau d'eau pluvial sur le site. Le puits perdu a été créé sur l'emplacement de l'école.

Jean-Louis SAUVIAT mentionne la sécurisation de la cour où la capacité de récupération des eaux a été doublée. Les classes ne seront plus inondées.

Nadine WANTZ précise que l'on ne parle pas des eaux pluviales du terrain mais des eaux pluviales des toitures, du bâtiment.

Serge GIRARD voudrait connaître la surface approximative de l'extension.

Nadine WANTZ répond que la surface est d'environ 350m².

Pierre MIGARD pourrait-on imaginer une récupération de l'eau de pluie. Peut-être une solution écologique pour récupérer l'eau.

Nadine WANTZ rétorque que c'est un peu tard, le projet est réalisé, tout est terminé. Le projet a été initié lors du précédent mandat. Quand notre mandature a repris le projet, l'architecte était déjà en train de travailler, le projet ne pouvait pas être repris en totalité.

Josiane CARDINAL se réfère à la prospective scolaire réalisée par l'AUDAB, les effectifs de Boulton ne sont pas censés diminuer ?

Nadine WANTZ réplique que les effectifs vont de nouveau augmenter par la suite. A partir de 2026 la plupart des pôles vont voir leur effectif stagner ou augmenter. Aujourd'hui il y a un creux mais globalement cela va repartir à la hausse.

Dominique GUIGUEN rappelle qu'il y avait trois services sur la cantine de Boulton. Il y a quelques années les effectifs s'élevaient à 290 élèves, aujourd'hui les effectifs sont descendus à 240. Mais l'étude montre que l'on va remonter à 280-290 d'ici 7 ans. Ce n'est pas maintenant que la toiture est faite qu'il faut remettre en question le projet. Dominique GUIGUEN trouve la politique du département dommageable, engager une somme si importante dans le PACT alors que l'on sait d'avance que nous ne pourrions pas enclencher tous les investissements.

Gilles MAINIER répond qu'il faut voir cela comme une réservation de fonds.

Nadine WANTZ conclut en affirmant que si l'on avait une situation très confortable, on pourrait réaliser tous les projets. Mais on sait qu'il va falloir faire des arbitrages. C'est le département qui donne 100 euros par habitant.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 5-contre : 0).

5. Renouvellement Ligne de trésorerie budget principal

EXPOSE : La Communauté de communes a besoin de renouveler la ligne de trésorerie pour le préfinancement d'opérations d'investissement au budget principal (notamment pour la réhabilitation du gymnase de RIOZ, l'extension du périscolaire de BOULT), dans l'attente de l'encaissement des subventions. Il est proposé la souscription d'une ligne de trésorerie au budget principal auprès de la Banque Postale (115, rue de Sèvres 75 275 Paris Cedex 6).

Les conditions de réalisation sont les suivantes :

Montant : 1.000.000 €

Taux d'intérêt : taux fixe 1,76 %

(valeur le 16/09/2022)

Commission d'engagement : 1000 € soit 0,1%

Commissions de non utilisation : 1.500 € maxi : si non utilisée en totalité pendant la durée du contrat - Cette commission qui s'élève à 0,15% est payable trimestriellement soit 375€/trimestre maxi

Frais de dossier : néant

Montant minimum de tirage : 10 000 €

Durée : 1 an

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente à signer ce contrat de ligne de trésorerie d'un million d'euros.**

DISCUSSIONS : Gilles PANIER mentionne le prêt relais qui avait été fait sur trois ans, quand arrivera-t-il à échéance ?

Gilles MAINIER répond qu'il se termine en 2024, et qu'il est renouvelable une fois pour trois ans.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

6. Décision Budgétaire Modificative budget principal

EXPOSE : Le Vice-Président, Gilles Mainier, rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments scolaires, il convient d'abonder les crédits de plusieurs opérations d'investissement pour la pose de stores et d'une porte au pôle éducatif à RIOZ.

De plus, suite à la réhabilitation du sol du gymnase à RIOZ, l'achat d'une nouvelle autolaveuse est nécessaire ; l'ancienne autolaveuse est transférée sur le pôle éducatif de PERROUSE.

Par ailleurs, à la suite d'une remarque de la préfecture, il convient de modifier le compte R001 à hauteur de 2 centimes.

Enfin en section de fonctionnement, il est nécessaire d'effectuer un virement au budget annexe SPANC à hauteur de 100€, pour le paiement d'une formation d'un agent suivie à l'ASCOMADE.

La modification des crédits du budget principal se résume ainsi :

Investissement

	Dépenses	Recettes
R001 - solde d'exécution d'investissement reporté		+0.02 €
Opération 1404- équipt matériel entretien de bâtiments 2188 - autres immo corporelles	12.000 €	
Opération 1417 - Pôle de PERROUSE 2188 - autres immo corporelles	-12.000 €	
Opération 1413 - Pôle de RIOZ (stores) 2135 - Installation.géné.agenc . aména cons	5.126,40 €	
Opération 1413 - Pôle de RIOZ (porte) 2181 - Installat° géné. agenc. divers	800 €	
Opération 1410 - Pôle de BOULT (stores) 2135 - Installation. géné. agenc . aména cons	8.640 €	
Opération 1418 - Pôle de VORAY (stores) 2135 - Installation. géné. agenc . aména cons	4.440 €	
Opération 2007 - Achat de véhicules 2182 - Matériel de transport	-19.006,38 €	
TOTAL	0.02 €	0.02 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
60631 - Fournitures d'entretien	-100 €	
67441 - Subv° aux SPIC, budgets annexes	100 €	
TOTAL	0 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget principal et à autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

7. Décision Budgétaire Modificative SPANC

EXPOSE : Le Vice-Président rappelle qu'un agent a suivi une formation auprès de l'ASCOMADE, ainsi il convient d'ajouter des crédits au chapitre 011 à hauteur de 100€.

La modification des crédits du budget annexe SPANC en section de fonctionnement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
6287 - Remboursement de Frais	100 €	
774 - subvention exceptionnelles		100 €
TOTAL	100 €	100 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **de délibérer pour approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget SPANC et autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

8. Décision Budgétaire Modificative budget assainissement

EXPOSE : Le vice-président rappelle que des travaux ont été effectués pour le dévoiement des canalisations du nouveau COLRUYT à RIOZ. A la suite d'un conventionnement, celui-ci s'est engagé à participer aux travaux à hauteur de 21.390 €.

Un titre a été émis en septembre 2021.

Lors du 1er semestre 2022, Colruyt a demandé à ce que le titre de 2021 soit émis au nom de Colruyt immobilier. Ainsi la CCPR est contrainte d'annuler le titre de 2021.

Lors du budget supplémentaire, des crédits ont été ouverts sur l'opération, or le SGC n'a pas pu prendre en compte le mandat d'annulation puisqu'il était rattaché à l'opération 5013.

Ainsi, il convient d'inscrire des crédits au compte 13118-Autres subventions, sans opération à hauteur de 21.390 €.

La modification des crédits en section d'investissement du budget assainissement se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
13118 - Autres subventions	21.390 €	
Opération 5013 - Renouvellement de réseaux EU 13118 - Autres subventions	-21.390 €	
TOTAL	0 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'approuver cette décision budgétaire modificative n°1 du budget ASSAINISSEMENT et autoriser la Présidente à en assurer l'exécution.**

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

9. Convention financière CRTE

EXPOSE : Pour rappel, par délibération du 22 novembre 2021, le conseil communautaire a autorisé la présidente à signer le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Le plan d'actions opérationnel a été signé le 23 décembre 2021.

Il convient maintenant de déterminer les engagements financiers pour l'engagement des actions au cours de l'année 2022. A ce titre, une convention financière annuelle doit être adoptée entre la CCPR et le Préfet du département de la Haute-Saône.

La convention porte engagement financier de l'État concernant les actions énumérées dans la convention mais ne dispense pas la CCPR de déposer les demandes de subventions auprès de la préfecture.

Au titre de l'année 2022, six actions concrètes sont inscrites dans la convention financière :

- Le développement du télétravail
- La réalisation d'un site internet et d'une application
- La rénovation de la piscine de Rioz
- La rénovation du gymnase de Rioz
- Mise en place de la télégestion sur huit communes
- Vestiaires féminins de football de Perrouse

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente à signer la convention financière avec le Préfet de Haute-Saône pour l'année 2022 ainsi que tous documents afférents à ce dossier.**

DISCUSSIONS : Jean-Louis SAUVIAT remarque que cela phase les vestiaires féminins de football en 2022.

Nadine WANTZ explique que les communes doivent quand même faire leur demande de DETR. Cette convention n'exempte pas de la demande.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

10. Reversement de la taxe d'aménagement

EXPOSE : La Présidente, Nadine WANTZ, rappelle que les communes membres de la communauté de communes du Pays Riolois, perçoivent le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 ainsi qu'à l'article L331-2 du CGCT. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Le reversement se fait dans les conditions prévues par délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire.

La taxe d'aménagement est perçue dans l'objectif de financer les équipements publics à la fois de superstructures, c'est-à-dire les crèches, les écoles, les gymnases... et les équipements d'infrastructures donc les réseaux d'eau et d'assainissement, les voiries, l'éclairage public...

Au vu des délais imposés pour traiter cette question, il semble préférable de prendre une délibération de principe visant à définir un taux de reversement *a minima* dans un premier temps. La question de la taxe d'aménagement sera abordée plus en profondeur lors d'une réflexion globale sur la fiscalité et dans le cadre de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

Le taux de reversement de 1% du produit est proposé. Le reversement concerne les montants encaissés à compter de 2022. Les conseils municipaux sont invités à délibérer dans le même sens que la CCPR pour établir un reversement à 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **de valider le principe d'un reversement de la taxe d'aménagement, des communes vers l'EPCI, à hauteur de 1% du produit de la taxe d'aménagement.**

DISCUSSIONS : Nadine WANTZ rappelle que lors de la conférence des maires du 8 septembre, les maires avaient finalement conclu qu'il fallait probablement s'orienter vers un taux transitoire de reversement de 1%. La Présidente n'est personnellement pas favorable à un gros reversement à l'intercommunalité. Au sein du bureau, tout le monde n'est pas du même avis mais dans l'immédiat, c'est un peu prématuré de voter un taux de reversement important. En tant que maire, Nadine WANTZ ne se voit pas amputée de la taxe d'aménagement qui lui permet d'équilibrer le budget communal. Une réflexion plus globale sur l'ensemble de la fiscalité est nécessaire. C'est pourquoi un cabinet a été sollicité. Le cabinet sera chargé de travailler sur la mise en place d'un pacte fiscal et financier et d'aider la collectivité à réfléchir sur le partage de la taxe d'aménagement ainsi que la compétence scolaire englobés dans une vision plus générale. Il faut tout remettre à plat, les attributions de compensation, la taxe d'aménagement...

Jean-Luc BOUTON se demande si le taux sera le même pour toutes les communes ou si celles disposant d'équipements sur leur territoire se verront attribuer un taux plus important. Jean-Luc BOUTON trouve que le taux proposé de 1% est déjà excessif.

Pierre MIGARD évoque un manque de pédagogie, ce reversement à la communauté de communes (CC) lui apparaît comme une menace pour les communes. Selon Pierre MIGARD, il serait plus pédagogique de montrer les liens fiscaux entre les communes et la CC. Il faudrait entamer la réflexion avant la première délibération et non pas après. M. MIGARD ne souhaite pas prendre de délibération transitoire au conseil. Il apparaît également peu probable que les conseillers municipaux du Cordonnet acceptent de prendre cette délibération.

Gilles MAINIER intervient pour préciser que c'est pour cela qu'il faut remettre tout à plat et que la position qui est présentée est une position d'attente symbolique.

Josiane CARDINAL indique que selon l'AMF, les délais pour le partage de la taxe d'aménagement vont jusqu'au 30 juin 2023. Elle suggère donc d'attendre jusque-là.

Nadine WANTZ acquiesce et préconise l'attente. Il est plus prudent d'attendre et d'avoir des éléments concrets pour connaître les répercussions exactes. Quand le texte de loi a été vu, le temps a manqué pour travailler le sujet donc le choix s'est orienté vers un pourcentage minimum. Mais finalement cela apparaît tout de même prématuré et il est plus prudent d'attendre et de travailler avec un cabinet.

Michel TOURNIER se questionne sur l'obligation légale de vote concernant la taxe.

Jean-Luc BOUTON fait mention de la communauté de communes du pays de Montbozon et du Chanois qui a reporté le vote du partage à une date ultérieure.

Serge GIRARD rappelle que la loi prévoit l'obligation pour le 31 décembre.

Guillaume GERMAIN confirme et rebondit sur les propos précédents, ce n'est pas la CCPR qui a décidé de ce partage. Il y'avait également un doute quant au délai à respecter, initialement la date du 1^{er} octobre avait été évoquée. Le cabinet a reçu beaucoup de requêtes du même genre et il sera difficile de réaliser l'étude d'ici la fin d'année.

Pierre MIGARD déclare que symboliquement, pour l'union de l'assemblée, il serait plus judicieux de ne pas voter ce soir.

Nadine WANTZ répond que l'on va ajourner le vote si tout le monde est d'accord.

Gilles PANIER affirme que la loi prévoit un reversement mais pas forcément un reversement uniforme, l'uniformité est une question pratique. Les communes ne possédant pas d'équipements communautaires sur leur territoire n'auront pas à subir le même taux. En ce qui concerne les attributions de compensation, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées définit des charges au moment des transferts de compétence, il n'est écrit nulle part qu'il faut ajuster au fur et à mesure de l'évolution des coûts. C'est entre élus que l'on peut en discuter.

Nadine WANTZ acquiesce et répond que cela peut se faire dans le cadre d'un pacte fiscal et financier.

Jean-Louis SAUVIAT confirme que l'on se dirigeait vers un échec, les communes n'auraient jamais voté des délibérations de partage concordantes avec celle de la CCPR.

Dominique GUGUEN souligne qu'il va être difficile de différencier le taux de la taxe par commune parce que certains équipements interviennent sur plusieurs communes, comme un réservoir d'eau, une école, un forage... Cela va être très compliqué.

Gilles MAINIER affirme que la réflexion à avoir est énorme, Entre les attributions de compensation, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales, les mécanismes de péréquation... Le cabinet sera à même de nous aider à comprendre et à voir ensemble ce que l'on peut faire. Gilles MAINIER ajoute qu'en conférence des maires, il avait été annoncé qu'à partir du moment où la CC était compétente en matière de PLUi, c'était elle qui récupérait la TA et qui devait ensuite la reverser aux communes. Mais en fait, cela n'est pas automatique et cela est soumis à l'accord préalable des communes.

Personne ne s'opposant au report du vote, la délibération est ajournée.

VOTE : Délibération ajournée.

11. Création de poste

EXPOSE : Suite au départ de la responsable du service ressources humaines, le conseil du 30 juin s'est prononcé sur la création d'un poste de Gestionnaire des Ressources Humaines (GRH) de Rédacteur (catégorie B).

Afin d'ouvrir les possibilités de recrutement d'un agent titulaire de grade rédacteur principal (catégorie B également); il conviendrait d'ouvrir un poste correspondant.

Le Comité technique en date du 8 septembre dernier a donné un avis favorable à l'unanimité.

Date d'effet	Poste à créer				
	Intitulé du poste	Grade	Durée	Quotité de travail	Catégorie hiérarchique
27/09/2022	Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur territorial principal	permanent	35. h	B

L'agent devra justifier de ce grade (occupé un poste sur ce grade / titulaire du concours de rédacteur principal ou réussite à l'examen professionnel correspondant).

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal compte tenu de l'expérience qui sera détenue par l'agent, soit une fourchette comprise entre les indices majorés 363 et 534.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- de créer le poste permanent de droit public ci-dessus
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget
- d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ces dossiers.

DISCUSSIONS : Nadine WANTZ évoque les difficultés au service paie où il manque un agent.

Pierre MIGARD est réservé sur la création d'un poste de catégorie B pour cette fonction. Il préconise un cadre A.

Nadine WANTZ rappelle qu'il y a toujours le directeur des finances et ressources humaines qui est en cours de recrutement.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 1-contre : 0).

12. Attribution d'une prime aux agents de droit privé

EXPOSE : Basée sur le même critère que le CIA. Valorise les agents au mérite. Travailler c'est normal, prime pour quelqu'un qui fait plus que son travail.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 08 septembre 2022 ;

La Présidente propose à l'assemblée délibérante d'actualiser l'attribution de primes aux agents de droit privé (contrats SPIC, contrats PEC...) et d'en déterminer les critères d'attribution pour le versement de cette prime en fin d'année 2022. Il est ainsi proposé les modalités suivantes :

Une prime annuelle pourra être versée en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

La prime sera déterminée en tenant compte des critères suivants :

- Disponibilité
- Ponctualité
- Esprit d'initiative
- Posture professionnelle / image de la collectivité renvoyée
- Qualité du travail fourni
- Autonomie
- Respect de l'organisation collective du travail
- Relationnel
- Sens du service public
- Prise en compte des besoins du service et des évolutions du métier
- Prise en compte de la responsabilité, sociétale, environnementale

Les plafonds annuels de la prime sont fixés comme suit, en fonction des missions et des niveaux de responsabilité :

Montants annuels maximum* de la prime selon les fonctions occupées	Montant susceptible d'être versé par rapport à la somme budgétisée par la collectivité
Équivalents Attachés / Ingénieurs / Éducateurs de jeunes enfants / Infirmiers / Infirmiers en soins généraux	
3 600 € - 6 390 €	Entre 0 et 100 %
Équivalents Rédacteurs / animateurs / Techniciens	
1 995 € - 2 380 €	Entre 0 et 100 %
Équivalents Adjoints administratifs / ATSEM / Auxiliaire de puériculture Adjoints d'animation / Agents de maîtrise / Adjoints techniques	
1200 € - 1 260 €	Entre 0 et 100 %

Périodicité du versement de la prime :

La prime annuelle est versée en une fois dans l'année sur la base de l'entretien professionnel correspondant à la période de référence.

Modalités de versement :

Le montant de la prime n'est pas proratisé en fonction du temps de travail. La période de référence est fixée du 1er septembre (N-1) au 31 août de l'année N (hors pour l'année 2022 pour laquelle la période de référence débute au 1er octobre 2021 compte tenu de l'entretien professionnel N-1 arrêtée au 30/09/21)

Critères d'éligibilité :

Être présent en totalité sur la période de référence et à la date du versement.

En cas de départ en retraite à la date du versement, une proratisation sera effectuée sur la période de référence

Sont exclus de la prime annuelle :

Ø Les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire ou ayant eu une absence injustifiée sur la période de référence

Absentéisme :

L'impact de toute absence d'un agent sera apprécié sur l'atteinte des résultats, à l'occasion de l'entretien professionnel annuel, eu égard notamment à sa durée et compte tenu de la manière de servir de l'agent.

Exclusivité :

Cette prime est exclue de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un avenant aux contrats des agents.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'attribuer au profit des contractuels de droit privé à temps complet ou non, sous réserve de l'avis de l'autorité territoriale, la prime annuelle dans les conditions indiquées ci-dessus**
- **de préciser que les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget**
- **d'autoriser la Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.**

DISCUSSIONS : Pierre MIGARD s'est dit choqué de l'intégration des congés maladies dans un malus.

Nadine WANTZ répond que ce critère permet de lutter contre les absences à répétition. Quelqu'un qui est absent en une seule fois sera moins pénalisé. On lutte contre les absences régulières et répétées.

Jean-Charles HANRIOT précise que les arrêts représentent 8 points sur 53 au total.

Nadine WANTZ ajoute que l'idée est de valoriser les agents qui s'investissent, la prime doit être attribuée à des agents qui la méritent. Il a également été proposé de titulariser certains agents qui le méritent, quatre titularisations cette année parce que des agents sont dans la collectivité depuis plusieurs années et qui sont investis dans son fonctionnement.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

13. Vente de terrain Novatec

EXPOSE : La Présidente propose de vendre à Monsieur David Mitrovic, représentant la société NOVATEC dont le siège social est situé au 8 route de Voray à Devecey, ou toute autre personne morale s'y substituant, un terrain d'une surface de 1203 m², cadastré A777, situé sur le parc d'activités 3R Rioz Nord-Ouest.

Le prix du terrain est de 16 € HT le m², soit un montant de 19 248 € HT (23 097,60TTC avec TVA à 20%). Le prix pourra être modifié en fonction de la TVA sur marge.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire mandate la Présidente pour la signature de l'acte de vente et plus généralement tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés (Abstention : 0-contre : 0).

14. Convention pour le découpage d'une parcelle sur le parc d'activités 3R de Boulot

EXPOSE : Deux porteurs de projet sont intéressés pour acquérir la parcelle AA143 :

Maxime Chapuis, dirigeant de MDC Transport ;

Vincent Caly et Christophe Yann, gérants de la société IDEABOIS

Ils souhaitent une division de la parcelle qui implique des frais supplémentaires.

Pour être divisée, la parcelle d'une surface de 2933m², située dans un périmètre ABF, est soumise à permis d'aménager, avec obligatoirement recours à un architecte car la surface est supérieure à 2500 m².

Le découpage de la parcelle implique également des frais de bornage

La division de la parcelle implique donc des frais pour le permis d'aménager et pour le bornage.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'autoriser la Présidente à signer la convention avec les porteurs de projet afin qu'ils prennent en charge les coûts supplémentaires liés à la division de la parcelle.**

M. Chapuis, représentant de la société MDC Transport s'étant désisté concernant ce projet de découpage de parcelle, la délibération est ajournée par la Présidente.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Délibération ajournée

15. Aide à l'immobilier touristique

EXPOSE : Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 1511-2 et suivants, articles R. 1511-1 et suivants ;

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

Vu les règlements régionaux d'aides aux hébergements touristiques structurants et d'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes ;

Le Vice-président, Gilles MAINIER, explique que les projets de développement d'hébergements touristiques relèvent du champ de l'immobilier d'entreprise. Cette compétence est attribuée au bloc communal tel que prévu par l'article L1511-3 du CGCT.

La communauté de communes conventionne avec la Région pour l'immobilier d'entreprises et à ce titre peut intervenir dans le domaine touristique.

Le vice-président précise que pour les projets éligibles le cofinancement préalable par la communauté de communes permet aux porteurs de projets de solliciter d'autres organismes publics (Région Bourgogne-Franche-Comté, Département de la Haute-Saône, LEADER,...).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **Conformément aux objectifs, aux critères d'éligibilité et à la procédure définis par les règlements d'aides de la Région** (excepté pour les meublés de tourisme pour lesquels la Région n'intervient pas, la communauté de communes attribue une aide sur le territoire) ;
- **D'attribuer 1 000€ par hébergement touristique avec un maximum d'aide de 2 000€ par projet, dans la limite du budget annuel alloué** et uniquement aux bénéficiaires listés par les règlements d'aides régionaux ;
- **Pour les hébergements touristiques suivants :**
 - **Meublés de tourisme**
 - **Chambres d'hôtes**
 - **Hôtels ou résidences de tourisme classés 3 étoiles minimum, y compris appart'hôtels ;**
 - **Création et requalification de campings et de parcs résidentiels de loisirs** dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
 - **Implantation d'habitations légères de loisirs et de résidences mobiles**, répondant à des conditions d'intégration paysagère, dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
 - **Implantation d'hébergements innovants (yourtes, roulottes, cabanes dans les arbres...)** dans le cadre d'un projet global d'entreprise et dans le périmètre d'un camping ou d'un parc résidentiel de loisir ;
 - **Création d'aires de service et de stationnement pour camping-cars ;**
 - **Hébergements de groupes : gîtes d'étape et de séjour et structures d'hébergements de groupes**
- **D'autoriser la Présidente à signer** tout document relatif aux dossiers déposés et à tout document utile relatif à l'exécution de la présente délibération.

DISCUSSIONS : Nadine WANTZ ajoute qu'il n'y a pas de demande actuellement, cela sera inclus dans le prochain budget, grâce à la convention d'immobilier d'entreprises avec la région, la collectivité peut intervenir dans le touristique.

Jean-Jacques NOEL préconise la mise en place d'un pourcentage d'aide par rapport à la somme globale, puisque là un projet chiffré à 1000 € recevra la même somme qu'un projet à 10 000 €.

Michel TOURNIER valorise le fait que cette aide permet de déclencher les aides d'autres institutions.

Gilles MAINIER précise qu'un plancher de dépenses est déjà établi par les autres financeurs.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 1-contre : 0).

16. Convention attributive de subvention Fonds friche - Moulin de Fondremand

EXPOSE : Lors de sa séance du 4 octobre 2021, le Conseil communautaire a validé le principe de lancement d'une étude de faisabilité de travaux de réhabilitation du moulin de Fondremand.

Cette étude a été confiée au Bureau d'étude ACS en novembre 2021 avec pour objectifs de réaliser un état de l'existant (plans, étude hydraulique), étudier 3 scénarii : sécurisation et travaux hors d'eau hors d'air, aménagement d'un restaurant, aménagement d'un gîte, et de bâtir le programme de maîtrise d'œuvre en tranche optionnelle.

Un Comité de pilotage a été constitué pour suivre l'étude. Il s'est réuni le 21/12/2012 pour le lancement de la mission et le 17/03/2022 en vue de présenter le diagnostic de l'existant et de préciser le contenu des scénarii d'aménagement. Lors de ce comité de pilotage, le scénario d'aménagement d'un restaurant a été mis en avant. Il a également été convenu d'étudier un scénario d'aménagement d'un site à vocation culturelle.

L'ensemble de ces scénarii ont été présentés au stade faisabilité en comité de pilotage le 9 septembre 2022. La synthèse de scénarios est la suivante :

Scénario	Surface aménagée en m ²	Nature des travaux	Montant opération € HT
Scénario 1 : Mise hors d'eau – hors d'air du moulin et remise en marche de la roue	0	Couverture et isolation, façade, menuiseries ext., remise en service ouvrages hydrauliques, aménagements extérieurs	483 000 €
Scénario 2a : Établissement de restauration sur la totalité du site	374	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 68 places + bar dans dépendance et terrasse 40 places, parking, voirie	1 086 000 €
Scénario 2b : Établissement de restauration sur le moulin et espace polyvalent communal sur la dépendance	374	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 68 places + terrasse 40 places et espace à vocation public dans dépendance avec buvette, parking, voirie	1 076 000 €
Scénario 2c : Établissement de restauration sur la totalité du site avec extension	419	Création d'un restaurant en RDC et premier étage 96 places + bar dans dépendance et terrasse 40 places, parking, voirie	1 172 000 €
Scénario 3a : Gîte de groupe sur la totalité du site	379	Création gîte de groupe de 14 couchages + terrasse couverte et cuisine d'été dans la dépendance, parking, voirie	1 212 000 €
Scénario 3b : Gîte de groupe sur le moulin et espace polyvalent communal sur la dépendance	379	Création gîte de groupe de 14 couchages + dans le moulin et halle publique dans la dépendance + buvette, parking, voirie	1 091 000 €
Scénario 4 : Espace à vocation culturelle type résidence d'artiste sur la totalité du site	363	Aménagement atelier, lieu de vie et logement, espace d'exposition dans le moulin et halle d'exposition dans la dépendance + buvette, parking, voirie	915 000 €

Lors de sa séance du 9 septembre dernier, le comité de pilotage a retenu le scénario de base 2c avec une dépendance dédiée au stockage de matériel pour le restaurant.

En parallèle, la CCPR a déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds friche – volet recyclage foncier sur la base du scénario de création d'un restaurant pour un montant total opération de 915 100 € HT.

La CCPR a été retenue comme lauréate sur le fonds friche 2022 sur la base de ce scénario, pour un montant de subvention de 400 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- Approuver le scénario retenu,
- Autoriser la Présidente à poursuivre les études de définition du programme de maîtrise d'œuvre sur la base du scénario de création d'un restaurant avec extension,
- Approuver la convention attributive du fonds friche dont le projet est joint au présent rapport.

DISCUSSIONS : Nadine WANTZ indique qu'il y a d'autres financeurs à aller chercher (DETR, LEADER...). Les travaux à réaliser sont particuliers sur un site particulier donc il peut peut-être y avoir des financements spécifiques de la DRAC. Le plan de financement doit être finalisé. Et surtout, il faut trouver quelqu'un qui vienne travailler sur le site. Les financements complémentaires vont être sollicités et en parallèle, un appel à candidature va être lancé pour trouver un restaurateur.

Jean-Michel VERNIER demande si le conseil aura à se prononcer l'année prochaine sur l'avenir du moulin. Ou est-ce que c'est la délibération de ce soir qui va acter le projet de restaurant ?

Gilles MAINIER répond que le conseil devra se prononcer à nouveau pour l'engagement définitif et les financements.

Nadine WANTZ souligne qu'il faut quand même une direction dans laquelle travailler, puisque la recherche de financement n'est pas la même selon si l'on cherche à construire un gîte ou un restaurant, ce n'est pas le même prestataire à rechercher non plus. Il faut se donner un objectif et éviter de s'éparpiller.

Claudine FILIATRE se demande si l'ouvrage hydraulique sera restauré.

Nadine WANTZ explique qu'il y'aura effectivement une restauration de la roue et une mise en valeur de la roue par la suite pour qu'elle soit visible. Sur le papier, le projet de faire un gîte, la réhabilitation pour faire des chambres, ce n'est pas la même chose qu'un restaurant... c'est un projet très différent.

Dominique GUIGUEN s'interroge sur l'absence de réponse à l'appel à candidature : s'il ne ressort rien de l'appel à candidature pour un restaurateur, que va-t-il se passer ?

Nadine WANTZ rappelle qu'il n'y aura rien d'engagé si aucun candidat valable n'est trouvé. Si vraiment aucune candidature n'est probante, on vendra avec l'accord de la commune de Fondremand. On lancera les travaux quand on aura le plan de financement calé avec le porteur de projet. On attend d'avoir l'assurance des subventions et quelqu'un avec qui on a contractualisé. Pas d'engagement de la collectivité sans cela.

Jean-Luc BOUTON mentionne la date butoir évoquée en commission, fixée au lancement du dossier de consultation des entreprises.

Josiane CARDINAL souhaite des renseignements sur l'activité du restaurant l'Amphitryon qui était précédemment au sein de la commune. Son chiffre d'affaires était-il suffisant et l'activité était-elle saisonnière ? Le caractère saisonnier peut rajouter de la difficulté.

Jean-Charles HANRIOT répond que l'activité était surtout entre avril et novembre, le restaurateur est parti pour plusieurs raisons et pas seulement pour la question du chiffre d'affaires.

Serge GIRARD complète le propos et indique que l'activité de l'ancien restaurant était saisonnière car le bâtiment n'était pas isolé donc pas chauffable.

Jean-Charles HANRIOT rajoute que la restauration du bâtiment doit être obligatoirement fait à l'identique. Le bâtiment est très complexe à chauffer car classé, vitrage simple...

Josiane CARDINAL remarque que toutes ces modalités vont augmenter considérablement le niveau et le coût de réhabilitation.

Jean-Charles HANRIOT confirme que toutes ces contraintes architecturales ont été prises en compte dans l'étude. Lors d'une discussion avec l'Ingénieur des Bâtiments de France, cela n'a pas paru aberrant de penser à une extension, un aménagement, cela dépend des matériaux utilisés.

Claude CHEVALIER demande si l'on peut cumuler des subventions avec le fonds friches ? Financièrement, un tel projet est compliqué à assumer.

Nadine WANTZ affirme que plusieurs autres financements sont possibles. Il faut avancer sur le plan de financement et le programme avec le prestataire, ensuite seulement, un appel à candidature sera lancé. Il faut au moins se donner la chance de porter un projet d'envergure. Projet qui permette de faire rayonner le territoire, il faut au moins essayer.

Gilles PANIER se demande si la CC a vocation à créer un restaurant. M. PANIER a une préférence pour un gîte qui correspondrait mieux à l'état d'esprit.

Gilles MAINIER répond qu'il y'a déjà des gîtes sur le territoire.

Jean-Jacques NOEL évoque les frais de fonctionnement engendrés par un gîte.

Emilien BRENOT pense que la restauration peut fonctionner, c'est un projet qui ne semble pas mauvais, si vraiment cela ne fonctionne pas le bâtiment pourra être revendu puisqu'il aura été refait à neuf. Le bâtiment aura une valeur, c'est un investissement qui n'est pas perdu même si le projet de restauration ne fonctionne pas.

Michel TOURNIER ajoute que le moulin a été acquis dans le but de le remettre en état et d'accueillir du tourisme, l'office du tourisme en parlait beaucoup.

Serge GIRARD indique que c'est l'un des seuls atouts touristiques du territoire.

Nadine WANTZ souligne que les frais de fonctionnement seront payés par le locataire.

Gilles MAINIER rappelle qu'il n'y a pas de plan de financement pour le moment. Il n'y aura pas de dépenses de fonctionnement dans le cas d'un restaurant car le locataire paye un loyer contrairement au scénario de bâtiment culturel par exemple.

Josiane CARDINAL se questionne sur le simple scénario de travaux « mise hors d'eau et hors d'air », les subventions sont-elles les mêmes ?

Nadine WANTZ répond négativement, le fonds friche est basé sur le total des 1M172 000 donc si l'investissement est moins élevé, le fonds friche le sera d'autant.

Serge GIRARD fait remarquer que l'intérêt d'avoir une collectivité publique qui fait les travaux, c'est de pouvoir obtenir des subventions.

Nadine WANTZ précise que cette délibération est pour approuver la convention fonds friche et fixer les 400 000 euros de subvention. Le fonds friche n'est possible que pour réaliser de l'habitat ou du commerce.

Josiane CARDINAL évoque la possibilité de faire une simple rénovation et un aménagement pour faire venir un meunier et pouvoir faire tourner l'ouvrage conformément à sa finalité initiale.

Nadine WANTZ conçoit le projet de restaurant, qui fait rayonner le territoire, fait venir des personnes, fait voir la roue, avec une certaine dimension publique tandis que des travaux de restauration pour l'utilisation d'une seule personne...

Gilles MAINIER aborde le fait que la phase de développement touristique en Haute-Saône, pour développer ce tourisme, il faut des établissements touristiques qui soient en capacité d'accueillir de la clientèle. Il faut imaginer que c'est un projet à vocation touristique.

Nadine WANTZ ajoute que le directeur de Destination 70 a validé le principe du projet de restauration lors du comité de pilotage.

Jean-Charles HANRIOT met en avant le fait que la restauration représente une vraie demande sur le village, régulièrement, les personnes présentes sur le village cherchent à se restaurer. Cela rendrait le village plus attractif.

VOTE : Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (Abstention : 4-contre : 11).

17. Adoption du Rapport sur le Prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets (RPQS) 2021

EXPOSE : Dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers, un Rapport sur le Prix et la qualité du Service public l'élimination des déchets (RPQS) doit être présenté et validé annuellement par la Communauté de communes (Voir rapport présenté en annexe au présent rapport).

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité. Ce rapport annuel doit permettre d'assurer la transparence de la gestion du service pour les usagers et de faire un bilan annuel du service.

Il sera communiqué à chaque Commune membre de la Communauté de communes et sera également mis à la disposition du public.

Les principaux indicateurs du RPQS 2021 sont les suivants :

INDICATEURS TECHNIQUES		
Indicateur	2020	2021
Nombre de levées de bacs OM	81766	80732
Nombre de levées de bacs TRI	96317	99365
Tonnages collectés en OM	1625	1619
Tonnages collectés en TRI	663	681
Moyenne du taux de refus en tri	18,71%	17,92%
Composteurs nouveaux mis en service	148	160
INDICATEURS FINANCIERS		

INDICATEURS TECHNIQUES		
Indicateur	2020	2021
Montant de part fixe €	86,00 €	97,50 €
Montant de la levée bacs OM 120 litres	1,80 €	1,80 €
Montant de la levée bacs TRI 240 litres	1,88 €	1,88 €
Recettes de fonctionnement	948 298,46 €	1 043 369,04 €
Dépenses de fonctionnement	1 072 759,42 €	1 212 749,19 €
Recettes d'investissement	152 683,68 €	478 958,60 €
Dépenses d'investissement	43 257,50 €	378 659,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021 et d'autoriser la Présidente à notifier tous documents afférents.**

DISCUSSIONS : Jean-Louis SAUVIAT annonce que seulement 250 bacs jaunes ont été changés en augmentation suite à la mise en place de la gratuité des bacs jaunes. Invitation aux maires à participer aux caractérisations de tri, car le taux de refus se situe aux alentours de 20%, ce qui est assez élevé.

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

18. Captage de Bénite Fontaine à Grandville-et-le-Perrenot : délimitation de la Zone Soumise à Contraintes Environnementales

EXPOSE : De par son origine karstique et la nature de son bassin d'alimentation, le captage de source de Bénite Fontaine est historiquement soumis à des problèmes de qualité sur les paramètres turbidité, nitrates et pesticides.

Le captage de Bénite Fontaine est de ce fait classé en « captage prioritaire SDAGE » depuis 2010. Il fait l'objet d'un suivi de qualité renforcé sur le paramètre pesticides.

Différentes démarches ont été entreprises par la Commune et la CCPR pour tenter d'améliorer la qualité de l'eau distribuée :

- Réalisation d'études et traçages de 1990 à 2000,
- Réalisation d'un premier plan d'actions avec la Chambre d'Agriculture en 2005-2006,
- Lancement de la révision de la Procédure de Protection de Captage en 2016,
- Installation d'une unité de traitement par ultrafiltration et charbon actif (première station en 1996, améliorée en 2018),
- Constitution du rapport de consultation de l'hydrogéologue agréé en 2019,
- Lancement d'études complémentaires sur le volet agricole en 2021.

L'inscription du captage de Bénite Fontaine sur la liste des captages prioritaires dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « SDAGE » Rhône-méditerranée 2022-2027 implique qu'un programme d'actions visant la protection du captage contre les pollutions diffuses d'origine agricole soit mis en œuvre, avec comme cadre le dispositif de protection des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) défini par les articles R114-1 à R114-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Les différentes études hydrogéologiques réalisées jusqu'alors par le cabinet REILE ont permis de déterminer le périmètre de l'aire d'alimentation du captage et de réaliser un diagnostic de vulnérabilité de la zone. En complément, un diagnostic des pressions agricoles a été conduit par la chambre d'agriculture de la Haute-Saône.

À partir de ces études, ont été définis des périmètres tels qu'ils apparaissent dans le document cartographique annexé, à savoir :

- Le périmètre de l'aire d'alimentation du captage,
- La zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole.

Les périmètres ainsi définis ont été validés en comité de pilotage le 28 juillet 2022.

Par ailleurs, le programme d'actions devra être élaboré avant fin 2023 sur cette zone de protection. Il portera sur une durée de 5 ans à l'issue de laquelle il pourra être rendu obligatoire.

Sans préjuger du résultat des études qui seront menées en la matière, ce plan d'actions pourra notamment porter sur des mesures concernant :

- La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
- Le maintien des surfaces en herbe ;
- La conversion à la culture biologique ;
- Le travail du sol ;
- La gestion des intrants, notamment des fertilisants, des produits phytosanitaires ;
- La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
- Le maintien ou création de haies, talus, murets, fossés d'infiltration et aménagements ralentissant ou déviant l'écoulement des eaux ;

La poursuite des démarches et études implique une validation des différents zonages.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

- **Approuver l'aire d'alimentation du captage de la source de Bénite Fontaine et la zone de protection contre les pollutions diffuses d'origine agricole définies sur les cartes jointes à la présente délibération,**
- **Solliciter la poursuite de la procédure ZSCE avec la mise en place d'un programme d'actions validé par arrêté préfectoral,**
- **Autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

DISCUSSIONS : /

VOTE : Cette délibération est adoptée à l'unanimité (Abstention : 0-contre : 0).

La Présidente
Nadine WANTZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111411D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulot, Boulton, Bussièrès, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Montboillon, Nouvelle-lès-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Ruhans, Sorans-lès-Breurey, Traitiefontaine, Trésilley, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon, Étuz
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 190 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 12 954.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 9,19 % au 31/12/2021. (10,53 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations Commentaire : pas encore de contrôle de bon fonctionnement	Non	Non
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 70 (70 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	130 €	130 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	__ 0 € __	__ 0 € __
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € (contrôle conception)	100 €	100 €
Compétences facultatives		

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	5 460 €		5 460 €	4 750 €		4 750 €
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

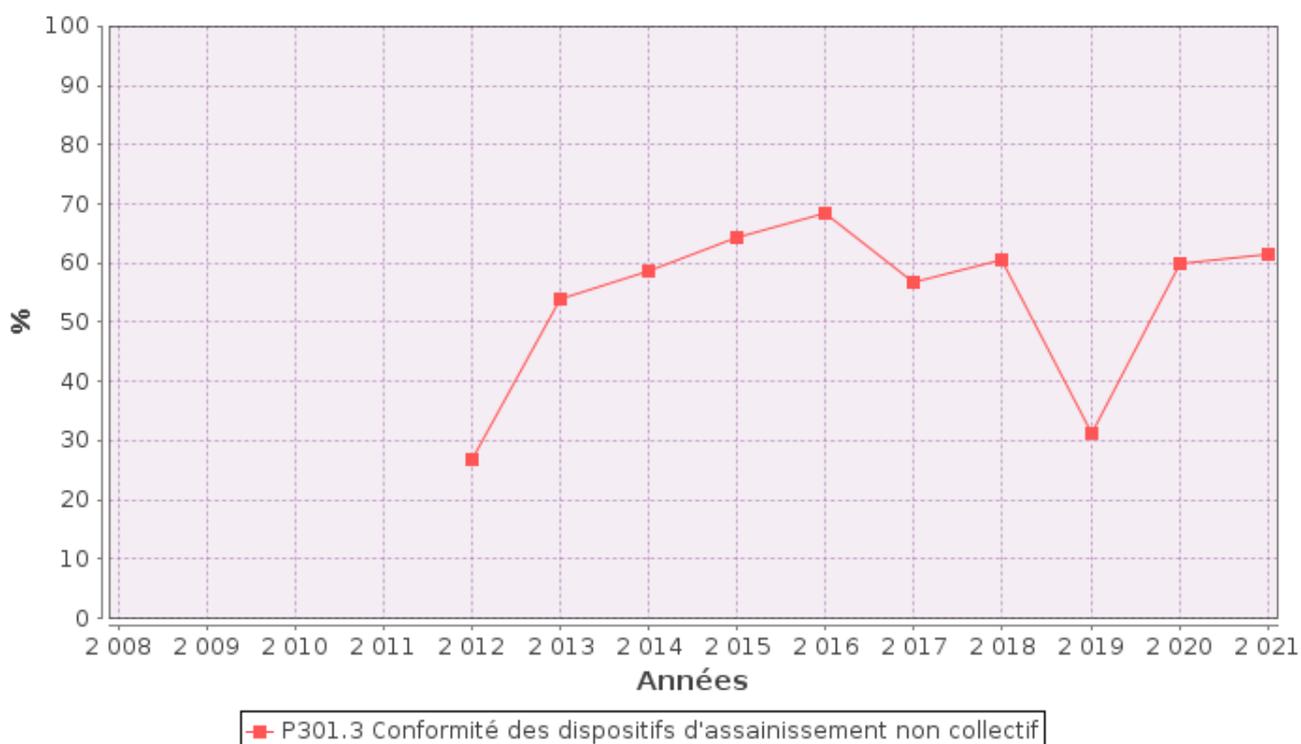
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	104	118
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	352	375
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	107	113
Taux de conformité en %	59,9	61,6



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111411D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

Assainissement collectif : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	34
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	34
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	36
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	38
2.1.	Modalités de tarification	38
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	39
2.3.	Recettes.....	41
3.	Indicateurs de performance	42
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	42
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	42
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	44
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	46
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	48
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	49
4.	Financement des investissements	51
4.1.	Montants financiers.....	51
	Sur la base des comptes administratifs	51
4.2.	Etat de la dette du service	51
4.3.	Amortissements	51
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	51
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	52
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	53
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	53
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	53
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	54

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulot, Boul, Bussières, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Étuz, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Montboillon, Neuville-lès-Cromary, Oiselay-et-Grachaux, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Sorans-lès-Breurey, Traitiefontaine, Trésilley, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. **Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 11 764 habitants au 31/12/2021.

Commentaire : = Habitants sur le territoire - les habitants SPANC

1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 189 abonnés au 31/12/2021.

Commentaire : Mis à jour du système de comptage des abonnés

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2021
Aulx-lès-Cromary	48
Bonnevent-Velloreille	177
Boulot	258
Boult	309
Bussières	189
Buthiers	139
Chambornay-lès-Bellevaux	91
Chaux-la-Lotière	186
Cirey	132
Cordonnet	11
Cromary	122
Étuz	243
Fondremand	106
Grandvelle-et-le-Perrenot	125
Hyet	50
La Malachère	129
Maizières	151
Montarlot-lès-Rioz	122
Montboillon	129
Neuveville-lès-Cromary	198
Oiselay-et-Grachaux	171
Pennesières	79
Perrouse	123
Quenoche	92
Recologne-lès-Rioz	119
Rioz	825
Sorans-lès-Breurey	181
Traitiéfontaine	74
Trésilley	120
Vandelans	0
Villers-Bouton	94
Voray-sur-l'Ognon	396
Total	5 189

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 34,14 abonnés/km) au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,27 habitants/abonné au 31/12/2021.

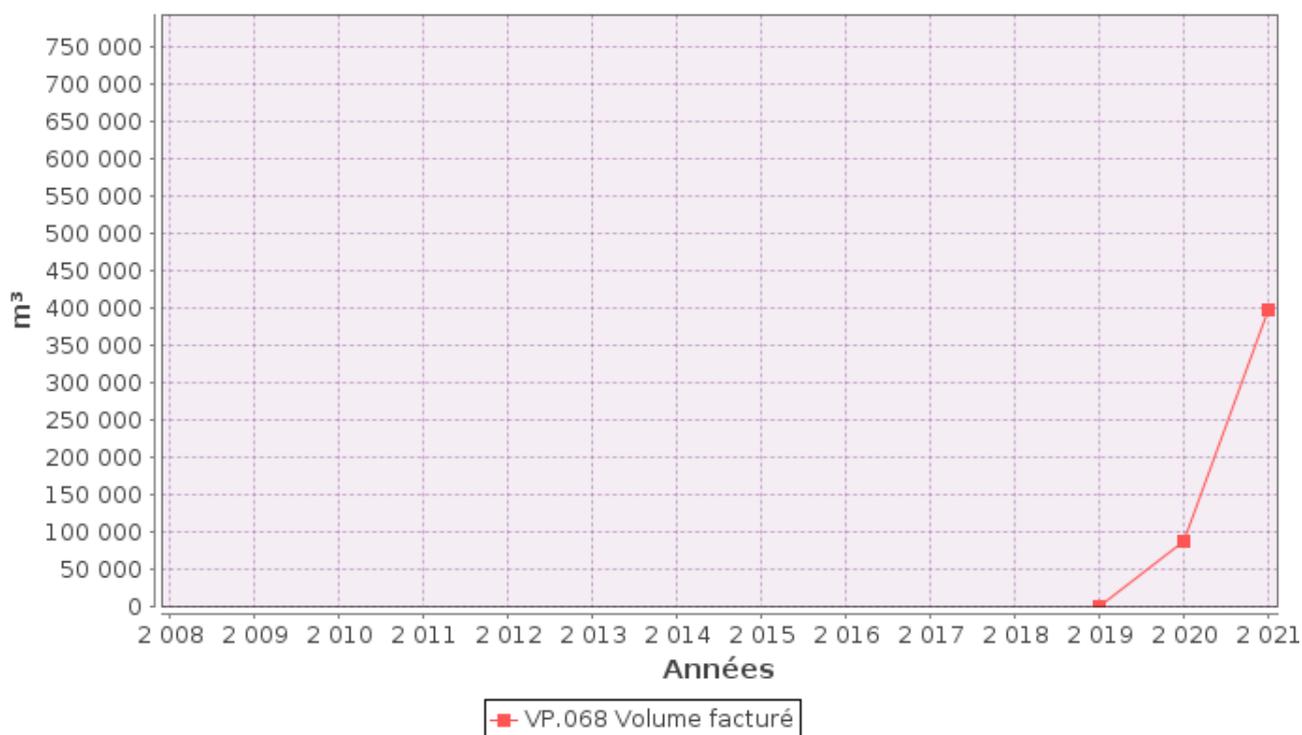
1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	87 005	396 904	356,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Commentaire : rattrapage antériorité



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Bussières vers Geneuille	22 447	43 291	
Boulot-Etuz vers Cussey	59 345	67 721	
Total des volumes exportés	81 792	111 012	
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
RAS			
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 33 km de réseau unitaire hors branchements,
- 119 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 152 km (94,06 km au 31/12/2020).

Commentaire : Mis à jour du relevé des réseaux depuis le SIG, avec intégration des nouveaux lotissements créés depuis 2019).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 26 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : GRANDVELLE ET LE PERRENOT

Code Sandre de la station : 060970275001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2001									
Commune d'implantation		Grandvelle-et-le-Perrenot (70275)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		105 m ³ /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Romaine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	43	98,62	130	90,32	63	83,48	37	89,82	2,97	84,45
2020											
2019	Non	29	68	114	42,20	37	32,38	20,40	27,67	2,49	4,22

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : PERROUSE (sur l'étang)
Code Sandre de la station : 060970407002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lagunage naturel							
Date de mise en service				01/01/1997							
Commune d'implantation				Perrouse (70407)							
Lieu-dit				Sur l'Etang							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				50							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				7,5 m ³ /j							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé d'assainissement							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50		
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2015	Oui	430	83	955	76	870	90	235	88	33	92

STEU N°3 : SORANS LES BREUREY
Code Sandre de la station : 060970493001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/09/2009									
Commune d'implantation		Sorans-lès-Breurey (70493)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau le Buthiers							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	220	98,77	528	91,10	190	95,05	105	64,76	13,40	22,39
2020	Oui	5140	99,79	4323	99,10	2300	99,61	218	97,98	32,70	65,44
2019	Oui	310	99,23	602	92,19	270	98,04	112	91,52	10,40	32,21

STEU N°4 : NEUVILLE LES CROMARY (le bourg)

Code Sandre de la station : 060970383001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/03/2013								
Commune d'implantation			Neuville-lès-Cromary (70383)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			159								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Malgérard						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	620	99,45	901	97,13	660	99,36	108	45,37	16,30	76,69
2019	Oui	250	98	736	93,48	298	95,30	110	90,64	10,63	55,69

STEU N°5 : TRESILLEY
Code Sandre de la station : 060970507001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		15/11/2016									
Commune d'implantation		Trésilley (70507)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		340									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		165									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	170	95,29	336	88,93	150	92,67	66	69,70	6,49	57,47
2019	Oui	590	99,49	1100	95	1020	98,24	128	97,66	16,25	72,43

STEU N°6 : AULX LES CROMARY
Code Sandre de la station : 60970036001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			30/11/2018								
Commune d'implantation			Aulx-lès-Cromary (70036)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			100								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	Oui	1,5	97	3,9	97	1,5	97	0,9	99	0,1	85

STEU N°7 : BUTHIERS
Code Sandre de la station : 060970109001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/08/2012									
Commune d'implantation		Buthiers (70109)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		450									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		112,50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de la Combe de Pontcey							
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	120	94,17	308	87,99	100	93,20	83	44,58	6,95	34,96
2019	Non	190	77,89	552	55,80	112	-273,21	93,40	85,65	9,19	4,24

STEU N°8 : Montboillon
Code Sandre de la station : 060970356002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			12/09/2012								
Commune d'implantation			Montboillon (70356)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			400								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			60								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la Douain					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	110	96,82	300	88,33	160	96,50	44	-72,73	4,87	91,62
2019	Oui	150	98	495	93,94	270	99,26			6	-5

STEU N°9 : RECOLOGNE LES RIOZ
Code Sandre de la station : 060970441001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2015								
Commune d'implantation			Recologne-lès-Rioz (70441)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			280								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			54								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			la fontaine de maizières qui rejoint le cours d'eau					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	130	97,69	248	89,68	120	95,08	56	16,07	5,30	25,47
2019	Oui	24	87,50	151	70,86	38	82,11	24,40	61,07	2,76	-168,84

STEU N°10 : QUENOICHE
Code Sandre de la station : 060970431001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			19/12/2016								
Commune d'implantation			Quenoche (70431)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			430								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			68								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	110	96,64	287	87,80	150	89,33	51	-9,80	5,46	-46,52
2019	Oui	200	98	580	89,66	144	93,61			9,61	7,08

STEU N°11 : ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur

Code Sandre de la station : _____

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Rioz (70447)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		_____									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°12 : MONTARLOT LES RIOZ
Code Sandre de la station : 060970355001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/01/2009								
Commune d'implantation			Montarlot-lès-Rioz (70355)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			180								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			28,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			La Tounolle					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	80	96,25	226	78,76	125	80,80			3,10	-19,35

STEU N°13 : CIREY LES BELLEVAUX

Code Sandre de la station : 060970154002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/01/2019								
Commune d'implantation			Cirey (70154)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau des Neuves Granges					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2019		44	92,7	200	93,5	150	90			2,5	82,8

STEU N°14 : VORAY SUR L'OGNON
Code Sandre de la station : 060970575001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Voray-sur-l'Ognon (70575)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		667									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé qui rejoint l'Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	130	99,50	267	95,79	100	89,34	53	92,82	5,35	95,58
2019	Oui	570	99,74	944	98,9	616	99,27			11,97	95,50
2017	Oui	100	98,20	303	92,18	218	98,20			6,50	84

STEU N°15 : CHAMBORNAY LES BELLEVAUX

Code Sandre de la station : 060970118001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			15/12/2015								
Commune d'implantation			Chambornay-lès-Bellevaux (70118)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			37,50								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	Oui	110	97,27	368	88,59	63	77,78			5,70	26,32

STEU N°16 : CHAUX LA LOTIERE
Code Sandre de la station : 060970145001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			Boulot (70084)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			475								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			71,20								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Ruisseaux de La Fontaine et de La Brêle					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						60	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						50	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	290	97,59	549	92,71	280	90,36	87	57,47	12,50	51,20
2019	Non	4	-75	69	27,54	48	85,42			0,9	-422,22

STEU N°17 : TRAITIEFONTAINE
Code Sandre de la station : 060970503001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		31/12/2015									
Commune d'implantation		Traitiéfontaine (70503)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		37,50									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	60							
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50							
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	27	62,96	50	53,40	64	82,81	13	7,69	1	-93,97
2019	Oui	200	98,50	592	90,71	158	94,81			10,01	22,58

STEU N°18 : BONNEVENT-VELLOREILLE

Code Sandre de la station : 060970076001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/2000								
Commune d'implantation			Bonnevent-Velloreille (70076)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			350								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			52								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur			Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	200	72,50	411	71,78	140	40,71	101	22,77	12	-16,67
2019	Oui	89	87,64	215	54,42	62	77,42			4,80	-106,25

STEU N°19 : FONDREMAND décanteur-digesteur
Code Sandre de la station : 060970239001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Fondremand (70239)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		_____									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		_____									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou					60			
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou					50			
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°20 : CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)

Code Sandre de la station : 060970154001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				31/12/2015							
Commune d'implantation				Cirey (70154)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				80							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°21 : BOULT
Code Sandre de la station : 060970085001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				01/01/2013							
Commune d'implantation				Boult (70085)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				800							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de l'Etang Martin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°22 : CROMARY
Code Sandre de la station : 060970189001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/08/2018								
Commune d'implantation			Cromary (70189)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			250								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅	35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO	200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			50				
NGL			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NTK			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
pH			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Pt			<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	2220	99,01	4050	97,65	1900	97,95	191	73,30	26,80	62,31
2020	Oui	200	91	373	82,84	110	82,73			13,30	36,84
2019	Oui	590	99,49	2320	97,67	664	99,01			18,70	49,84

STEU N°23 : OISELAY ET GRACHAUX

Code Sandre de la station : 060970393001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			23/11/2015								
Commune d'implantation			Oiselay-et-Grachaux (70393)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			500								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			96								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Sol					
			Nom du milieu récepteur			Karsts Plateau					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui	240	97,5	948	95,04	500	98,12	113	60,18	15,40	87,60
2019	Oui	140	97,86	392	90,56	160	97,50			6,10	-18,03
2017	Oui	290	98,97	587	94,21	362	98,73			10,90	33,94

STEU N°24 : NEUVILLE LES CROMARY

Code Sandre de la station : 060970383002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			08/08/2013								
Commune d'implantation			Neuville-lès-Cromary (70383)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			5000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau la Buthiers					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2021	Oui										
2020	Oui										
2019	Oui										

STEU N°25 : VILLERS-BOUTON
Code Sandre de la station : 060970560001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			18/07/2017								
Commune d'implantation			Villers-Bouton (70560)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			195								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	Oui	310	99	858	98	1600	100				

STEU N°26 : PERROUSE
Code Sandre de la station : 060970407001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1995								
Commune d'implantation			Perrouse (70407)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			22								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			L'Ognon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2014	Non	187	86	350	65	41	12	47,27	61	4,8	54

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
GRANDVELLE ET LE PERRENOT (Code Sandre : 060970275001)	0	0
PERROUSE (sur l'étang) (Code Sandre : 060970407002)	0	0
SORANS LES BREUREY (Code Sandre : 060970493001)	0	0
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg) (Code Sandre : 060970383001)	0	0
TRESILLEY (Code Sandre : 060970507001)	0	0
AULX LES CROMARY (Code Sandre : 60970036001)	0	0
BUTHIERS (Code Sandre : 060970109001)	0	0
Montboillon (Code Sandre : 060970356002)	0	0
RECOLOGNE LES RIOZ (Code Sandre : 060970441001)	0	0
QUENOCHÉ (Code Sandre : 060970431001)	0	0
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur (Code Sandre : ____)	0	0
MONTARLOT LES RIOZ (Code Sandre : 060970355001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970154002)	0	0
VORAY SUR L'OGNON (Code Sandre : 060970575001)	0	0
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970118001)	0	0
CHAUX LA LOTIERE (Code Sandre : 060970145001)	0	0
TRAITIEFONTAINE (Code Sandre : 060970503001)	0	0
BONNEVENT-VELLOREILLE (Code Sandre : 060970076001)	0	0,6
FONDREMAND décanteur-digesteur (Code Sandre : 060970239001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges) (Code Sandre : 060970154001)	0	0
BOULT (Code Sandre : 060970085001)	0	1,19

CROMARY (Code Sandre : 060970189001)	0	0
OISELAY ET GRACHAUX (Code Sandre : 060970393001)	0	0
NEUVILLE LES CROMARY * (Code Sandre : 060970383002)	9,06	20,23
VILLERS-BOUTON (Code Sandre : 060970560001)	0	0
PERROUSE (Code Sandre : 060970407001)	0	0
Total des boues produites	9,1	22

*STEP de Rioz localisée sur le territoire de la commune de Neuville.

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
GRANDVELLE ET LE PERRENOT (Code Sandre : 060970275001)	0	0
PERROUSE (sur l'étang) (Code Sandre : 060970407002)	0	0
SORANS LES BREUREY (Code Sandre : 060970493001)	0	0
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg) (Code Sandre : 060970383001)	0	0
TRESILLEY (Code Sandre : 060970507001)	0	0
AULX LES CROMARY (Code Sandre : 60970036001)	0	0
BUTHIERS (Code Sandre : 060970109001)	0	0
Montboillon (Code Sandre : 060970356002)	0	0
RECOLOGNE LES RIOZ (Code Sandre : 060970441001)	0	0
QUENOCHÉ (Code Sandre : 060970431001)	0	0
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur (Code Sandre : ____)	0	0
MONTARLOT LES RIOZ (Code Sandre : 060970355001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970154002)	0	0
VORAY SUR L'OGNON (Code Sandre : 060970575001)	0	0
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX (Code Sandre : 060970118001)	0	0
CHAUX LA LOTIERE (Code Sandre : 060970145001)	0	0
TRAITIEFONTAINE (Code Sandre : 060970503001)	0	0
BONNEVENT-VELLOREILLE (Code Sandre : 060970076001)	0	0,6
FONDREMAND décanteur-digesteur (Code Sandre : 060970239001)	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges) (Code Sandre : 060970154001)	0	0
BOULT (Code Sandre : 060970085001)	0	1,19
CROMARY (Code Sandre : 060970189001)	0	0
OISELAY ET GRACHAUX (Code Sandre : 060970393001)	0	0

NEUVELLE LES CROMARY (Code Sandre : 060970383002)	9,06	20,23
VILLERS-BOUTON (Code Sandre : 060970560001)	0	0
PERROUSE (Code Sandre : 060970407001)	0	0
Total des boues évacuées	9,1	22

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0 €	0 €
Participation aux frais de branchement	Sur devis	Sur devis

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	42,38 €	46,57 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2552 €/m ³	1,2827 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m3 différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 02/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 12/04/2021 effective à compter du 12/04/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	42,38	46,57
Part proportionnelle	150,62	153,92
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	193,00	200,49
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe annuelle	---	---
Part proportionnelle	---	---
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	---	---
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20
VNF Rejet :	---	---
Autre : _____	---	---
TVA	19,30	21,97
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,30	41,17
Total	230,30	241,66
Prix TTC au m³	1,92	2,01

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m³ différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est (tarif au 1^{er} janvier 2021):

TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021				
	Part Fixe HT	Part Fixe TTC	Part variable HT	Part variable TTC
AULX-LES-CROMARY	34,9542 €	38,4496 €	1,3831 €	1,5215 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	76,9942 €	84,6936 €	1,0951 €	1,2047 €
BOULOT	79,1782 €	87,0960 €	1,0951 €	1,2047 €
BOULT	15,1782 €	16,6960 €	0,8711 €	0,9582 €
BUSSIÈRES	42,8102 €	47,0912 €	1,3191 €	1,4511 €
BUTHIERS	62,4502 €	68,6952 €	1,1671 €	1,2839 €
CHAMBORNAY-LES-B.	59,1782 €	65,0960 €	1,0151 €	1,1167 €
CHAUX-LA-LOTIERE	61,7222 €	67,8944 €	0,6151 €	0,6767 €
CIREY-LES-BELLEVAUX	51,5382 €	56,6920 €	1,3831 €	1,5215 €
CROMARY	51,5382 €	56,6920 €	1,6951 €	1,8647 €
ETUZ	109,9622 €	120,9584 €	0,8711 €	0,9583 €
FONDREMAND	44,2662 €	48,6928 €	0,9831 €	1,0815 €
GRANDVELLE-ET-LE-P.	51,5382 €	56,6920 €	1,3111 €	1,4423 €
HYET	33,3542 €	36,6896 €	1,0151 €	1,1167 €
LA MALACHERE	36,9942 €	40,6936 €	1,2391 €	1,3631 €
LE CORDONNET	15,1782 €	16,6960 €	0,2951 €	0,3247 €
MAIZIÈRES	15,1782 €	16,6960 €	0,9431 €	1,0375 €
MONTARLOT-LES-RIOZ	45,5782 €	50,1360 €	1,5751 €	1,7327 €
MONTBOILLON	51,5382 €	56,6920 €	0,8391 €	0,9231 €
NEUVILLE-LES-CROMARY	36,9942 €	40,6936 €	1,1271 €	1,2399 €
OISELAY-ET-GRACHAUX	66,0822 €	72,6904 €	0,9831 €	1,0815 €
PENNESIÈRES	66,0822 €	72,6904 €	0,9431 €	1,0375 €
PERROUSE	73,3542 €	80,6896 €	0,4551 €	0,5007 €
QUENOCHÉ	58,8102 €	64,6912 €	1,0151 €	1,1167 €
RECOLOGNE-LES-RIOZ	31,1782 €	34,2960 €	1,5991 €	1,7591 €
RIOZ	42,3782 €	46,6160 €	1,2551 €	1,3807 €
SORANS-LES-BREUREY	47,1782 €	51,8960 €	1,4151 €	1,5566 €
TRAITIEFONTAINE	55,1782 €	60,6960 €	1,3351 €	1,4687 €
TRESILLEY	69,7222 €	76,6944 €	0,8711 €	0,9583 €
VILLERS-BOUTON	36,9942 €	40,6936 €	1,0951 €	1,2047 €
VORAY-SUR-L'OGNON	15,1782 €	16,6960 €	1,2551 €	1,3807 €

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	776 239,11	1 092 895,08	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	776 239,11	1 092 895,08	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	7 873,91	13 152,48	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux	50 432,98	84 003,65	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (reprise d'excédents des communes)	44 012,88	9 000,00	
Total autres recettes	102 319,77	106 156,13	
Total des recettes	878 558,88	1 199 051,21	

Sur la base des Comptes Administratifs 2021

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 092 895,08

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 91,78% des 4 500 abonnés potentiels (67,49% pour 2020).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	2%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	50

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 50 pour l'exercice 2021 (50 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	2,8	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	—	100
SORANS LES BREUREY	13,99	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	—	100
BUTHIERS	2,96	100	100
Montboillon	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	100	100
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	—	100
CIREY LES BELLEVAUX	2,04	—	100
VORAY SUR L'OGNON	53,89	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,9	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	100	100
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	—	100
BOULT	202,93	100	100
CROMARY	5,92	100	100
OISELAY ET GRACHAUX	6,09	100	100

NEUVELLE LES CROMARY	141,95	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	—	100
PERROUSE	5,21	—	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	2,8	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	—	100
SORANS LES BREUREY	13,99	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	—	100
BUTHIERS	2,96	100	100
Montboillon	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	0	0
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	—	100
CIREY LES BELLEVAUX	2,04	—	100
VORAY SUR L'OGNON	53,89	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,9	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	—	100
BOULT	202,93	100	100
CROMARY	5,92	100	100

OISELAY ET GRACHAUX	6,09	100	100
NEUVELLE LES CROMARY	141,95	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	—	100
PERROUSE	5,21	—	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	2,8	100	100
PERROUSE (sur l'étang)	5,31	—	100
SORANS LES BREUREY	13,99	100	100
NEUVELLE LES CROMARY (le bourg)	3,02	100	100
TRESILLEY	0,68	100	100
AULX LES CROMARY	1,5	—	100
BUTHIERS	2,96	100	100
Montboillon	5,38	100	100
RECOLOGNE LES RIOZ	2,34	100	100
QUENOCHÉ	4,24	100	100
ANTHON (RIOZ) décanteur-digesteur	0	0	0
MONTARLOT LES RIOZ	20,79	—	100
CIREY LES BELLEVAUX	2,04	—	100
VORAY SUR L'OGNON	53,89	100	100
CHAMBORNAY LES BELLEVAUX	1,9	100	100
CHAUX LA LOTIERE	7,16	100	100
TRAITIEFONTAINE	3,4	100	100
BONNEVENT-VELLOREILLE	7,6	100	100
FONDREMAND décanteur-digesteur	0	0	0
CIREY LES BELLEVAUX (Neuves Granges)	1,5	—	100
BOULT	202,93	100	100
CROMARY	5,92	100	100
OISELAY ET GRACHAUX	6,09	100	100

NEUVELLE LES CROMARY	141,95	100	100
VILLERS-BOUTON	6,8	---	100
PERROUSE	5,21	---	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

BONNEVENT-VELLOREILLE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0,6

BOULT :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,19
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,19

NEUVELLE LES CROMARY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	20,23
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		20,23

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	70 932,77 €	354 914,82 €
Montants des subventions en €	488 878,09 €	67 394,55 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

Sur la base des comptes administratifs

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2021] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 208 803,82	4 537 546,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de ___0___ € (___0___ € en 2020).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Traitement des eaux usées sur la Commune de Fondremand		700 000 €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel 179 250 €	2022	179 248 €	5
CHAUX	Extension réseau rte de Bonnevent 50 m + reprise branchements existants	2022	30 000 €	1
Bussièrès / Boulot / Etuz	SDA	2022	20 000 €	1
Multisites	Mise à jour des SDA sur Pennesières, Vandelans, Les Fontenis, Marloz, Anthon, le Perrenot	2022	60 000 €	1
BOULOT	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BOULOT	2022	120 569 €	1
BUSSIÈRES	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour BUSSIÈRES	2022	181 083 €	1
ETUZ	Paiement des soldes conventions "STEP CUSSEY" pour ETUZ	2022	148 403 €	1
BOULT	Renouvellement de réseau rue de France	2022	100 000 €	1
Multisites	Télégestion 250 000 € 28 stations et PR	2022	250 000 €	3
Multisites	Équipement de matériels, pompes, ouvrages	2022	240 000 €	10
Multisites	Nouveaux réseaux, branchements	2022	1 000 000 €	10
FONDREMAND	Assainissement sur FONDREMAND	2023	701 082 €	3
RIOZ	Mise en séparatif, traitement ECP, redimensionnement réseau	2023	1 075 000 €	5
VORAY	Renouvellement de réseau rue de la Chapelle	2023	194 050 €	1
BUSSIÈRES	Mise en séparatif des réseaux et traitement ECP sur BUSSIÈRES	2024	256 680 €	2
GRANDVELLE	PB H2S sur poste de refoulement	2024	50 000 €	1
VORAY	Suppression des rejets secteur Rue Basse, Pont de l'Ognon	2024	15 000 €	1
Multisites	Clôture et portail 115 800 € sur 11 ouvrages	2025	115 800 €	3
Les FONTENIS	Assainissement sur Les FONTENIS (SDA)	2026	577 000 €	2
ANTHON	Assainissement sur ANTHON (chiffrage SDA Rhizosphère)	2028	740 138 €	1
BONNEVENT	Extension de la STEP de BONNEVENT-VELLOREILLE (par Ingénierie 70 soit step pour Velloreille 100Eh estimée 295 000 Euros ou reconstruction STEP actuelle 525 000 Euros)	2029	550 000 €	1
ETUZ	Mise en séparatif des réseaux sur ETUZ (étude par ingénierie 70 mais pas de chiffrage)	2029	600 000 €	3
BOULOT	Mise en séparatif des réseaux sur BOULOT	2030	400 000 €	2
GRANDVELLE	Mise en séparatif rue du Viseney et rue de la gare	2030	211 500 €	1
MARLOZ	Assainissement sur MARLOZ	2031	244 420 €	1
RIOZ	Équipement STEP de Rioz (compteur déversoir de tête, pluviomètre)	2031	5 000 €	1
PENNESIÈRES	Assainissement sur PENNESIÈRES (step pour Pennesières et step pour courboux : 596285,67 Euros estimé par GEOPROTECH)	2032	596 286 €	1
VANDELANS	Assainissement sur VANDELANS (Chiffrage Ingénierie 70 pour réseaux et step)	2032	505 843 €	2
BUTHIERS	Modification PR Buthiers	2032	21 390 €	1
CROMARY	Mise en séparatif 1/2 du village	2033	275 000 €	2
MONTARLOT	Extension de la STEP de MONTARLOT	2033	200 000 €	1
GRANDVELLE	Traitement le Perrenot	2033	275 000 €	1
BUTHIERS	Mise en séparatif (hors grande rue)	2034	275 000 €	1

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
RAS	0 €
RAS	0 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	12 087	11 764
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,1	22
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,92	2,01
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	67,49%	91,78%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	50	50
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : DSP Ex-Syndicat source du Breuil

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : DSP Ex-Syndicat source du Breuil
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Boulot, Montboillon, Étuz
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Gaz et Eau
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 645 habitants au 31/12/2021 (1 656 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 716 abonnés au 31/12/2021 (715 au 31/12/2020).

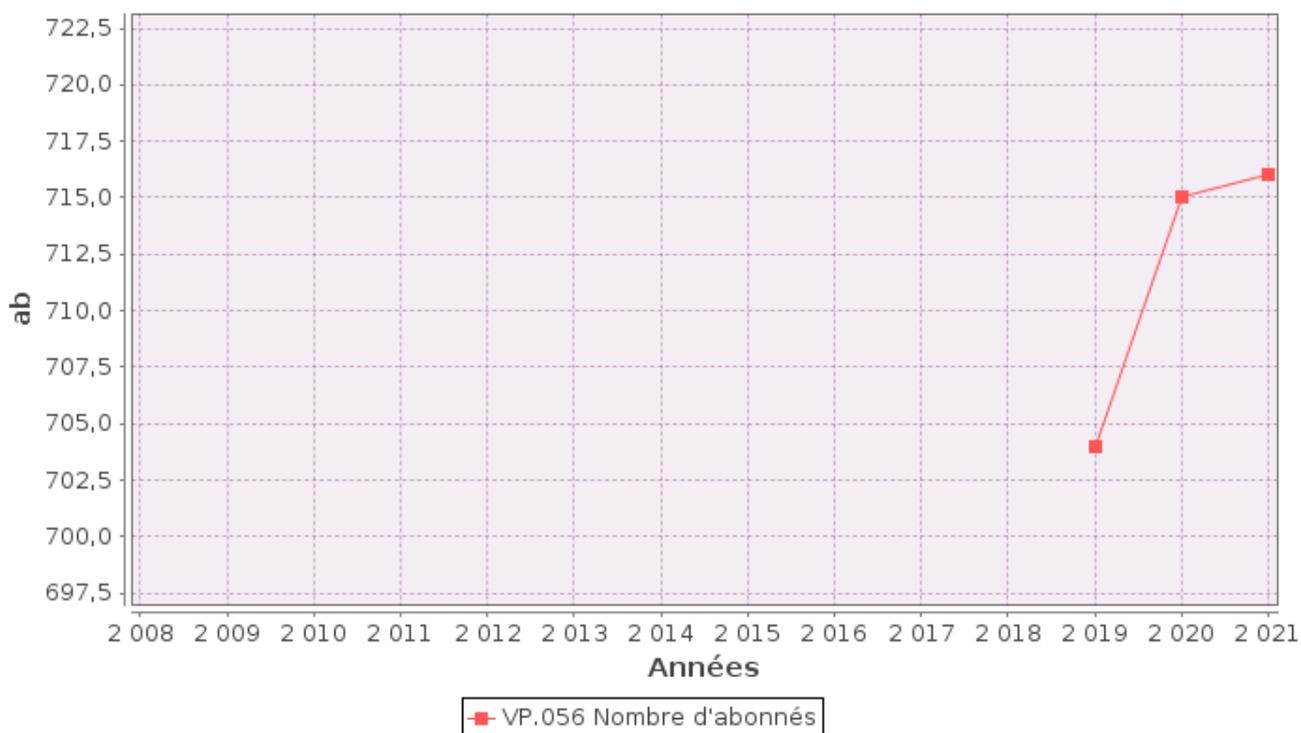
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Boulot					
Montboillon					
Étuz					
Total	715			716	0,1%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,95 abonnés/km au 31/12/2021 (28,91 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,3 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,32 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 96,79 m³/abonné au 31/12/2021. (95,19 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

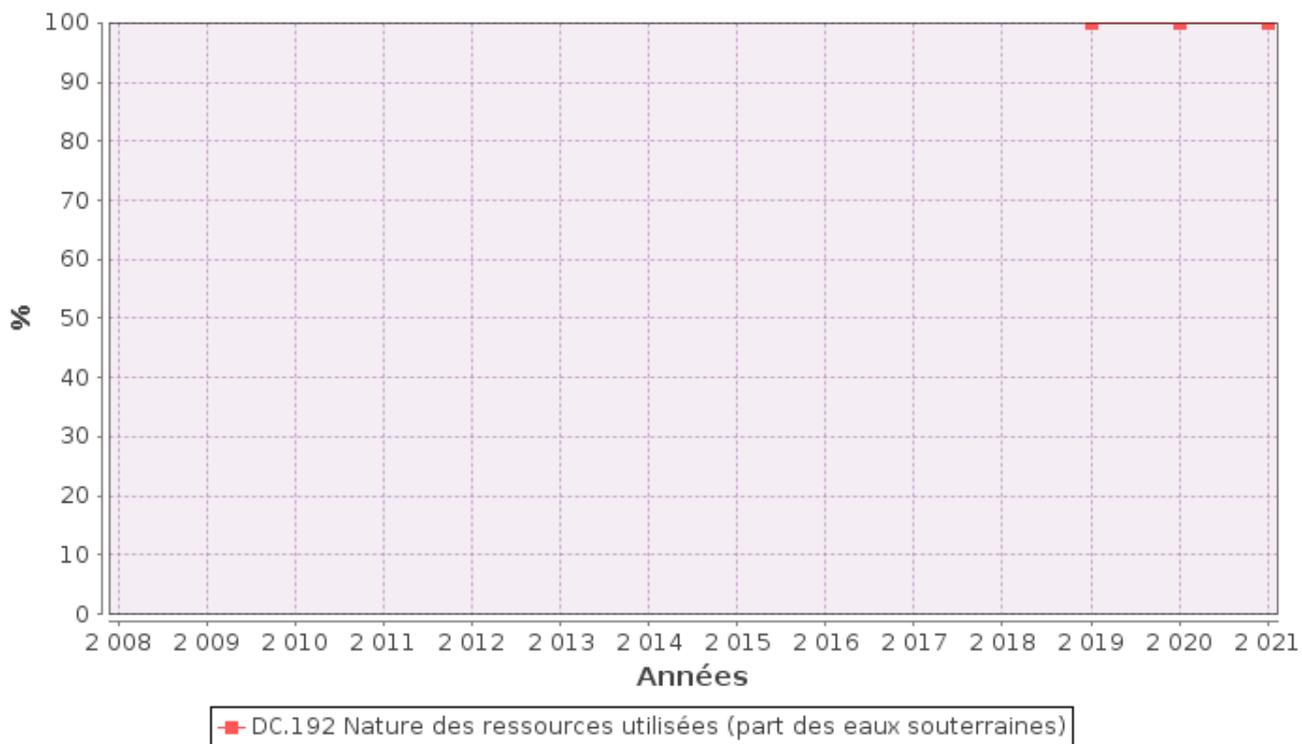


Le service public d'eau potable prélève 53 805m³ pour l'exercice 2021 (42 500 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Sources du Breuil aval			—	—	—%
Sources du Breuil			—	—	—%
Total			42 500	53 805	—%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

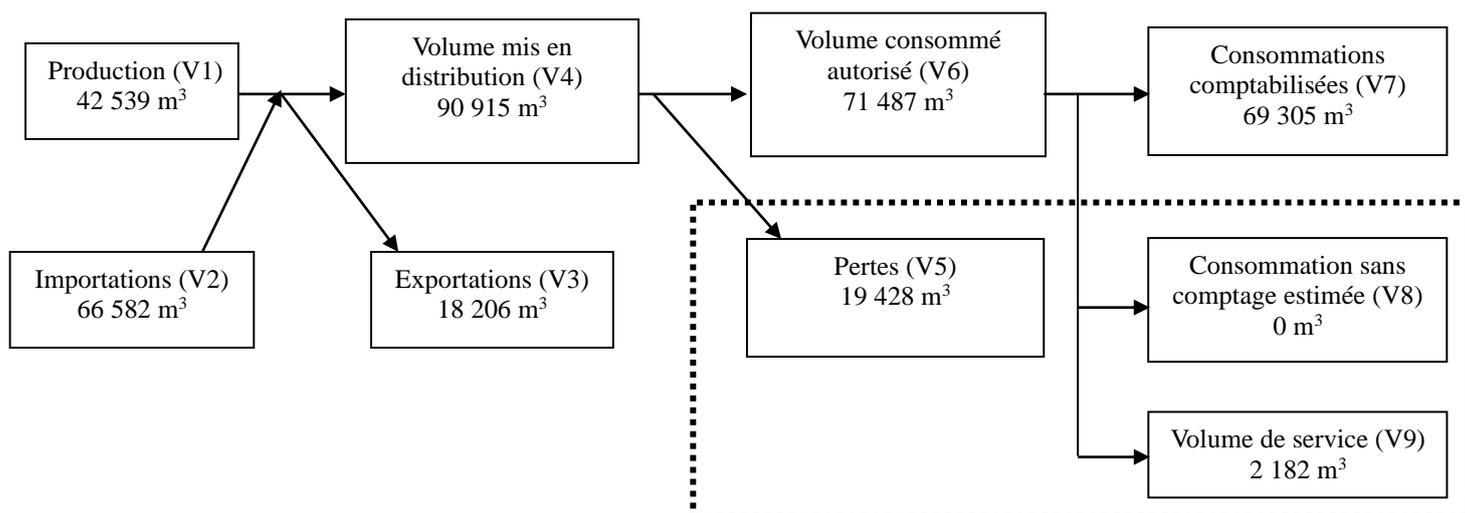


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



V3 : volume vers Bussières

1.6.2. Production

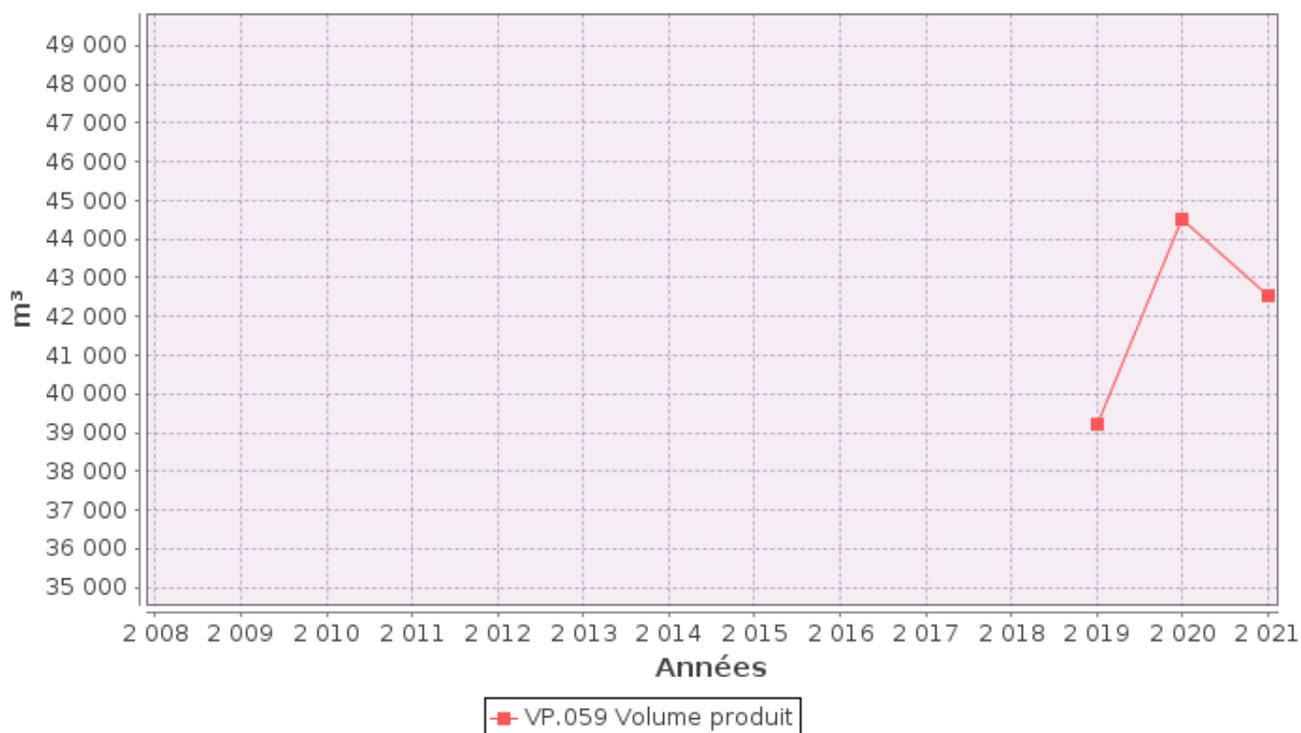


Le service a 1 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Sources du Breuil aval	—	—	—%	80
Sources du Breuil	—	—	—%	80
Total du volume produit (V1)	44 522	42 539	-4,5%	—



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	84 939	66 582	-21,6%	80

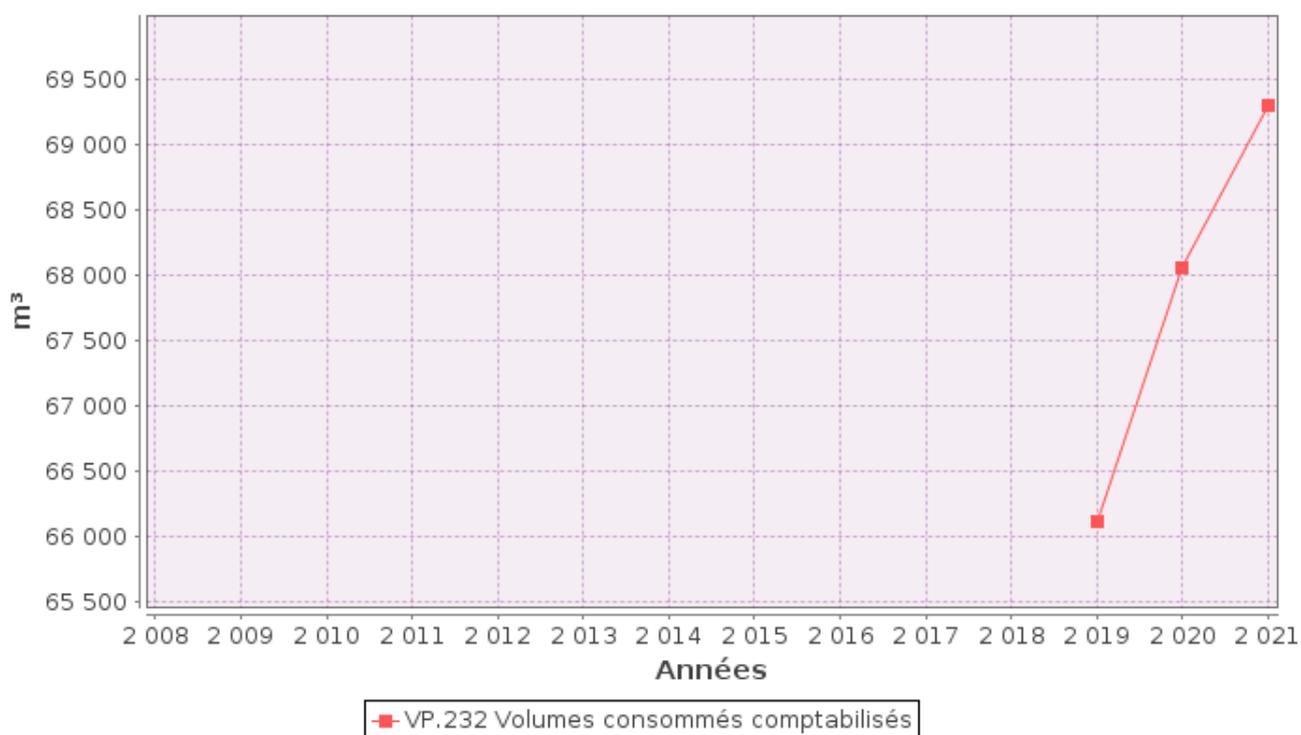
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	63 490	69 305	9,2%
Abonnés non domestiques	4 570	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V7)	68 060	69 305	1,8%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	25 113	18 206	-27,5%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Commentaire concernant les volumes vendus aux abonnés non domestiques : Pas d'abonnés non domestiques qui acquittent la redevance de pollution non domestique directement à l'agence de l'eau



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	2 589	2 182	-15,7%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	70 649	71 487	1,2%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 24,73 kilomètres au 31/12/2021 (24,73 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2021
	_____ € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	27,46 €	30,11 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 120 m ³	0,4349 €/m ³	0,4989 €/m ³
	Prix au m ³ de 121 à 240 m ³	0,2901 €/m ³	0,2901 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 240 m ³	0,2632 €/m ³	0,2632 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	75,5 €	78,5 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9795 €/m ³	1,0182 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

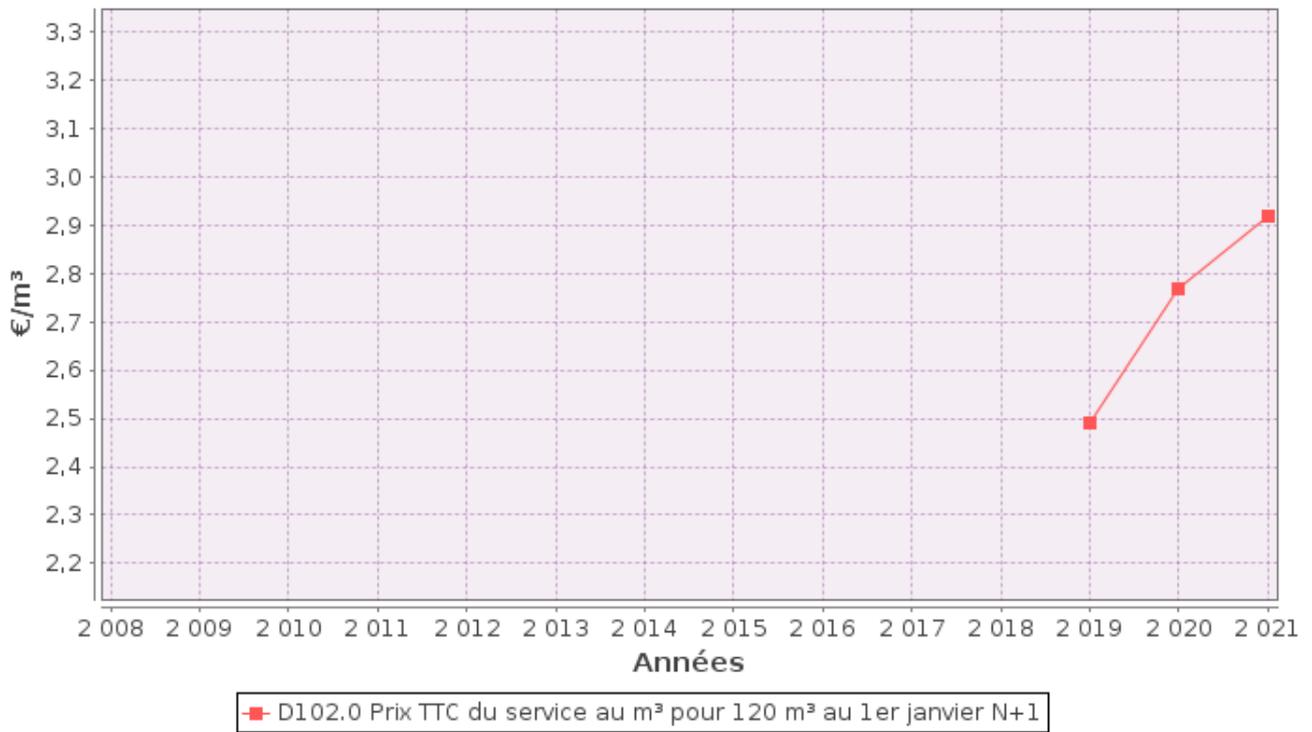
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	27,46	30,11	9,7%
Part proportionnelle	52,19	59,87	14,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	79,65	89,98	13%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	75,50	78,50	4%
Part proportionnelle	117,54	122,18	4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	193,04	200,68	4%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	0,00	—%
Autre :	—	0,00	—%
TVA	17,31	18,30	5,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,31	60,30	1,7%
Total	332,00	350,96	5,7%
Prix TTC au m³	2,77	2,92	5,4%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Boulot	2,77	2,92
Montboillon	2,77	2,92
Étuz	2,77	2,92

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	44 473,76 €	50 877,20€	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	135 200 €	130 326 €	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 130 326 € (135 200 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	25	1	23	0
Paramètres physico-chimiques	25	2	24	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	96%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	92%	91,7%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

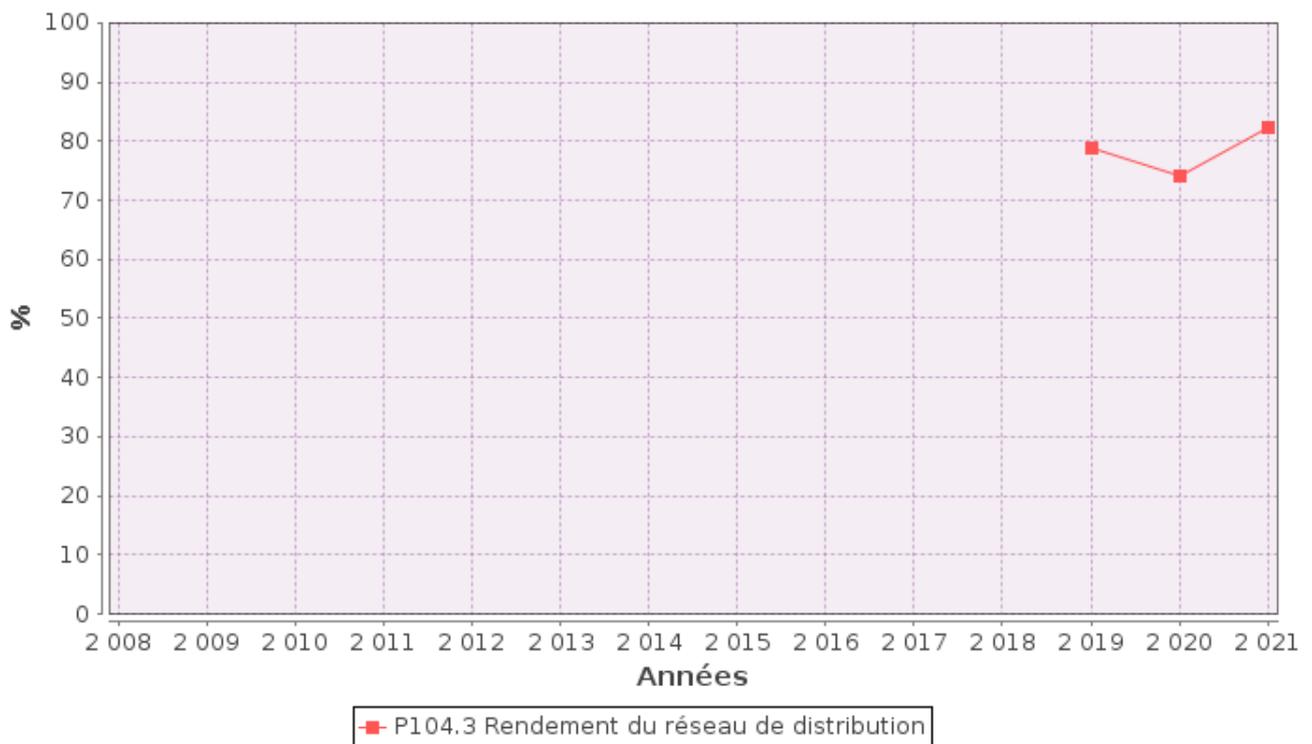
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	74 %	82,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,61	9,94
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,2 %	76,2 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m³/j/km (4 en 2020).

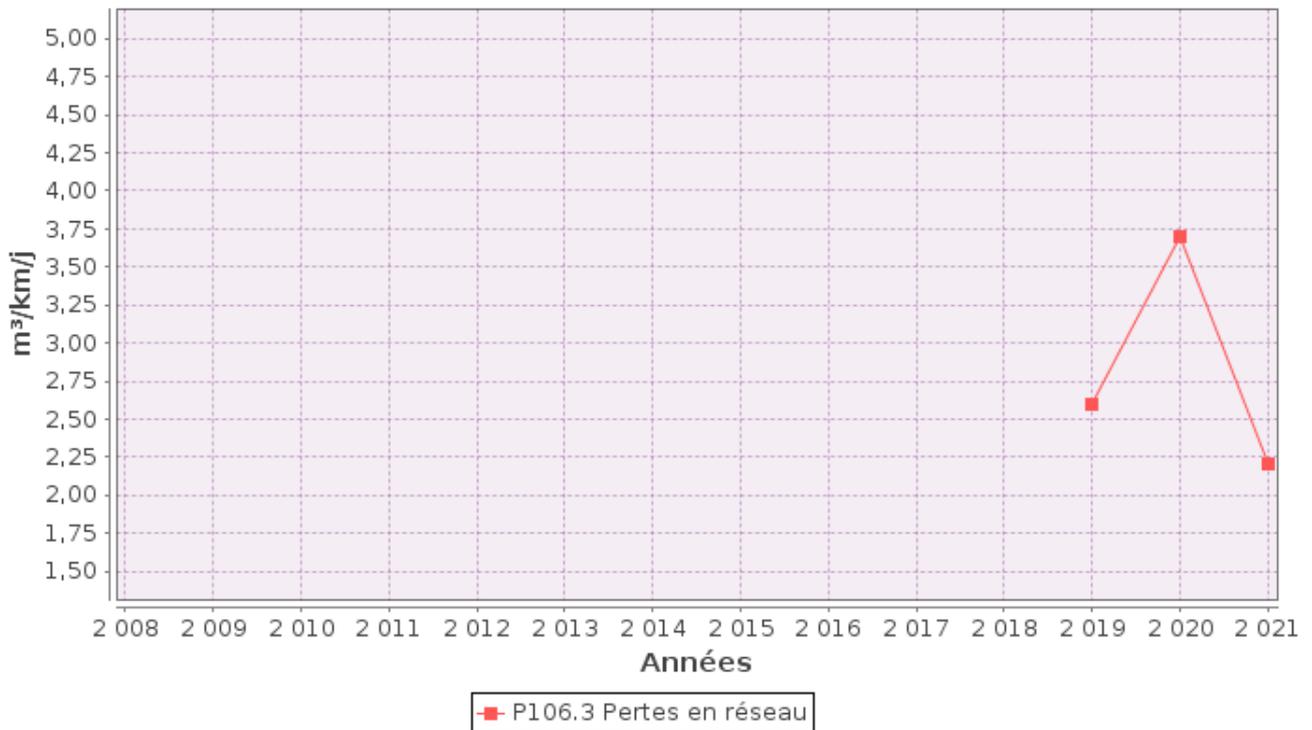
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m³/j/km (3,7 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km			0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2020).

Commentaire : Nous n'avons pas retrouvés les données pour les 5 dernières années. Prise de compétence au 1er janvier 2019. Pas d'historique de données dans le SISPEA.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Voir rapport annuel du délégataire.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



Montants investis par la collectivité :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 659,56 €	1 208,00 €
Montants des subventions en €	0 €	1 861 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de NC € (NC € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1 an

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 656	1 645
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,77	2,92
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	92%	91,7%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74%	82,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,7	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114-22111411D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : DSP Ex-Syndicat Source des Douins

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	22
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	22
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	22
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	23

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : DSP Ex-Syndicat Source des Douins
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Oiselay-et-Grachaux et des communes sur la Communauté de Communes des Monts de Gy
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Gaz et Eau
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 039 habitants au 31/12/2021 dont 430 sur Oiselay (1 026 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 559 abonnés au 31/12/2021 dont 229 sur Oiselay (556 au 31/12/2020).

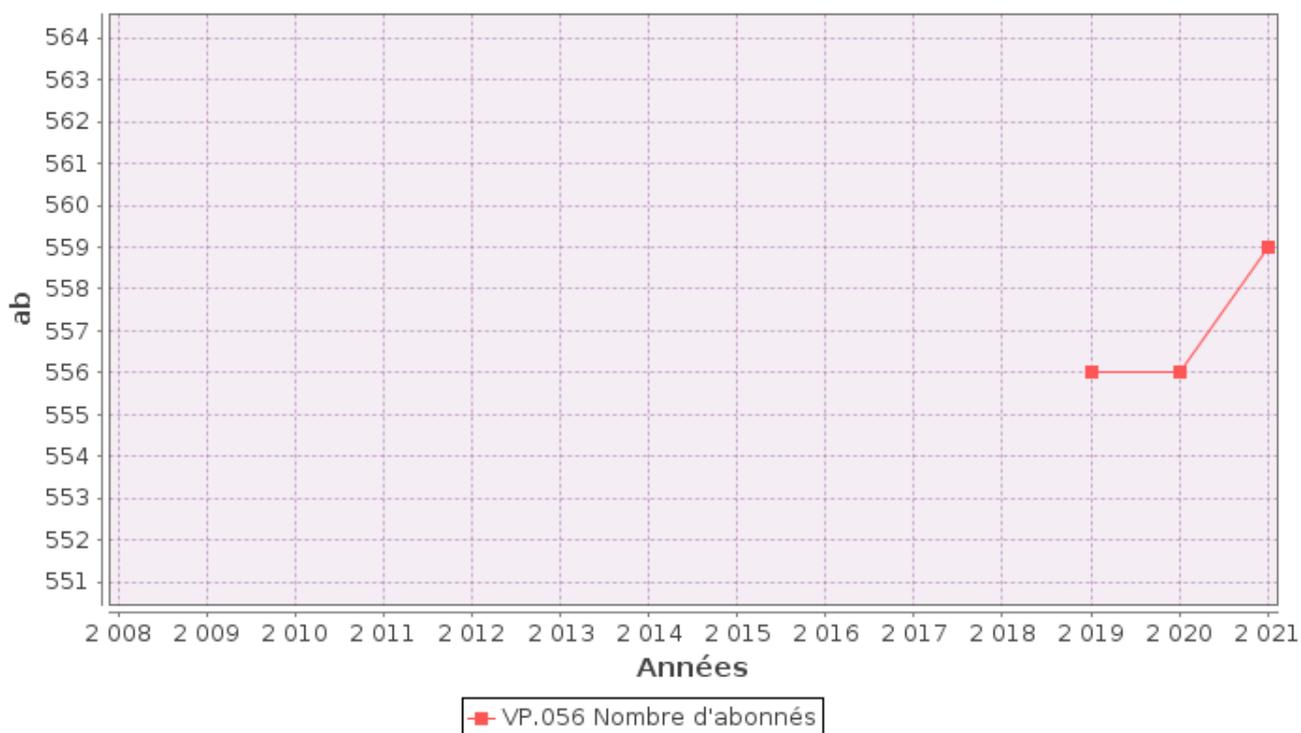
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Oiselay-et-Grachaux					
Total	556			559	0,5%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,97 abonnés/km au 31/12/2021 (13,9 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,84 habitants/abonné au 31/12/2021 (1,85 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,82 m³/abonné au 31/12/2021. (110,55 m³/abonné au 31/12/2020).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

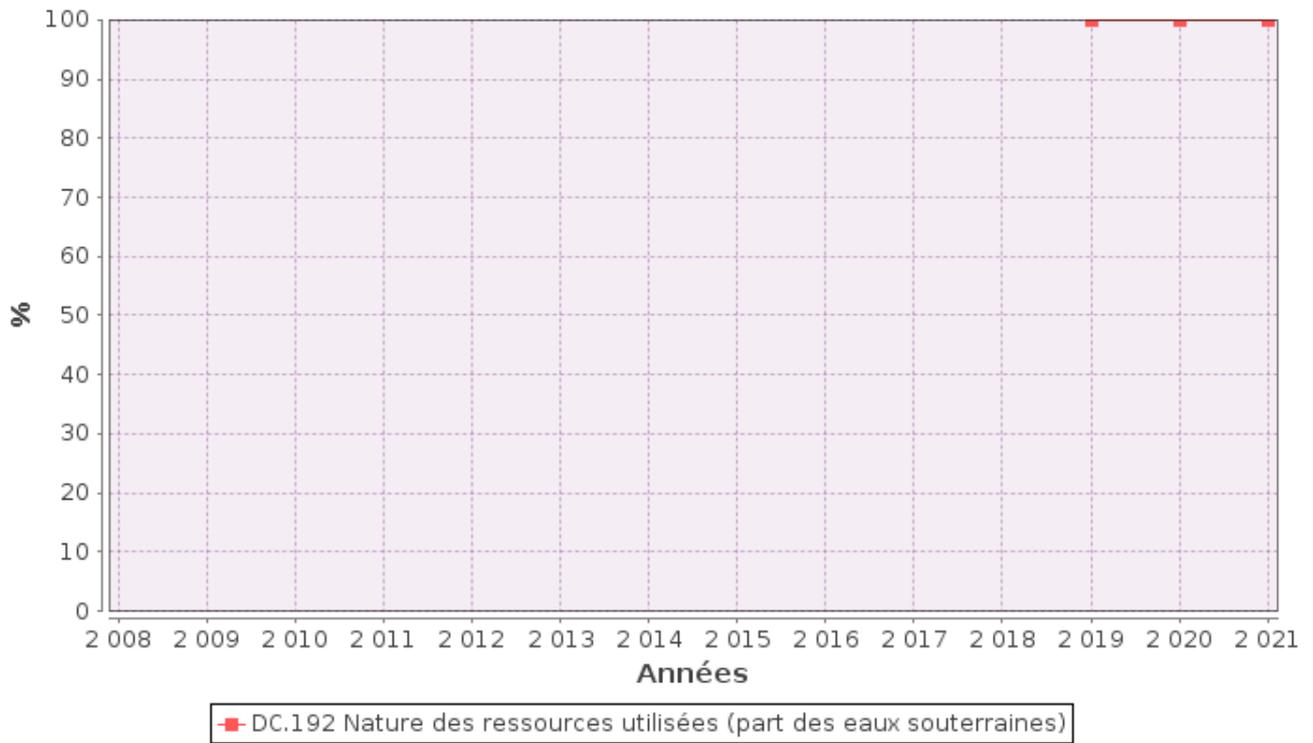


Le service public d'eau potable prélève 91 473 m³ dont 13 641 m³ sur les sources de Oiselay pour l'exercice 2021 (96 365 m³ pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Source Echelotte			---	---	---
Source Rupt Mignot			---	---	---
Sources des douins			---	---	---
Total			18 733	13 641	---

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

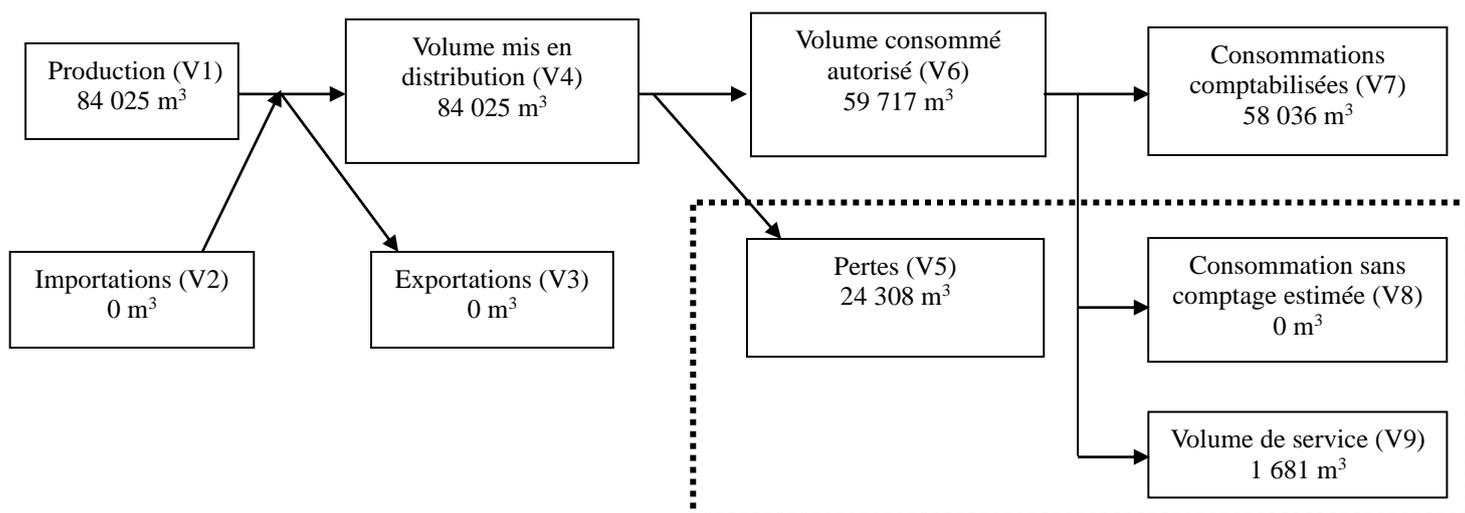


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



1.6.2. Production



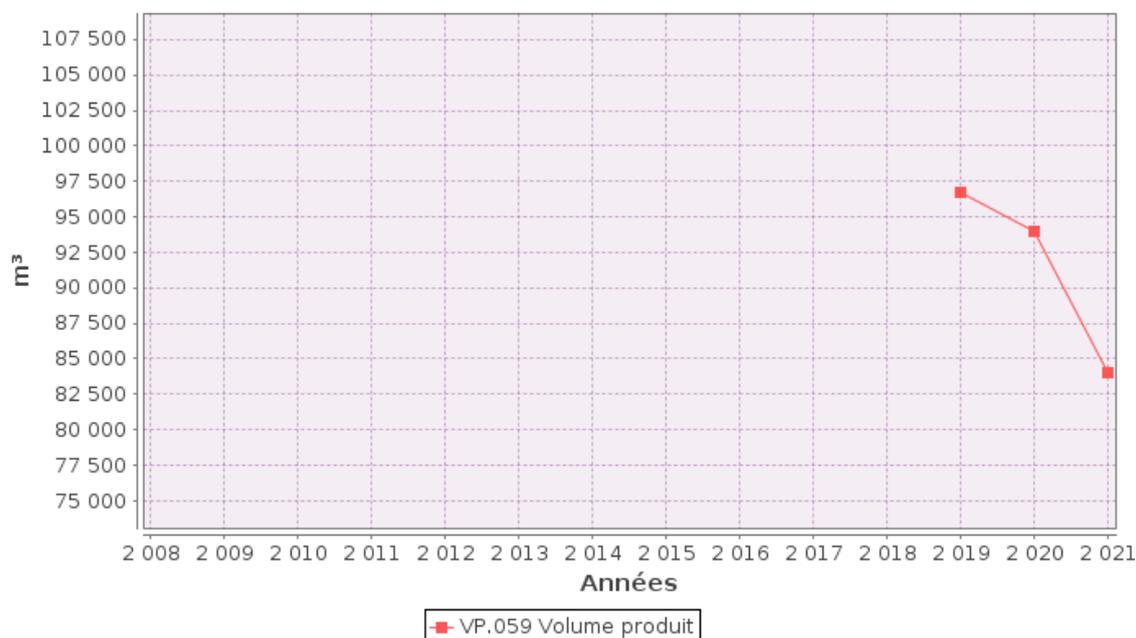
Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Source Echelotte	—	—	—%	80
Source Rupt Mignot	—	—	—%	80
Sources des douins	—	—	—%	80
Total du volume produit (V1) *	94 021	84 025	-10,6%	—

*le volume V1 concerne l'ensemble du territoire de la DSP.



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0	____%	_____

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

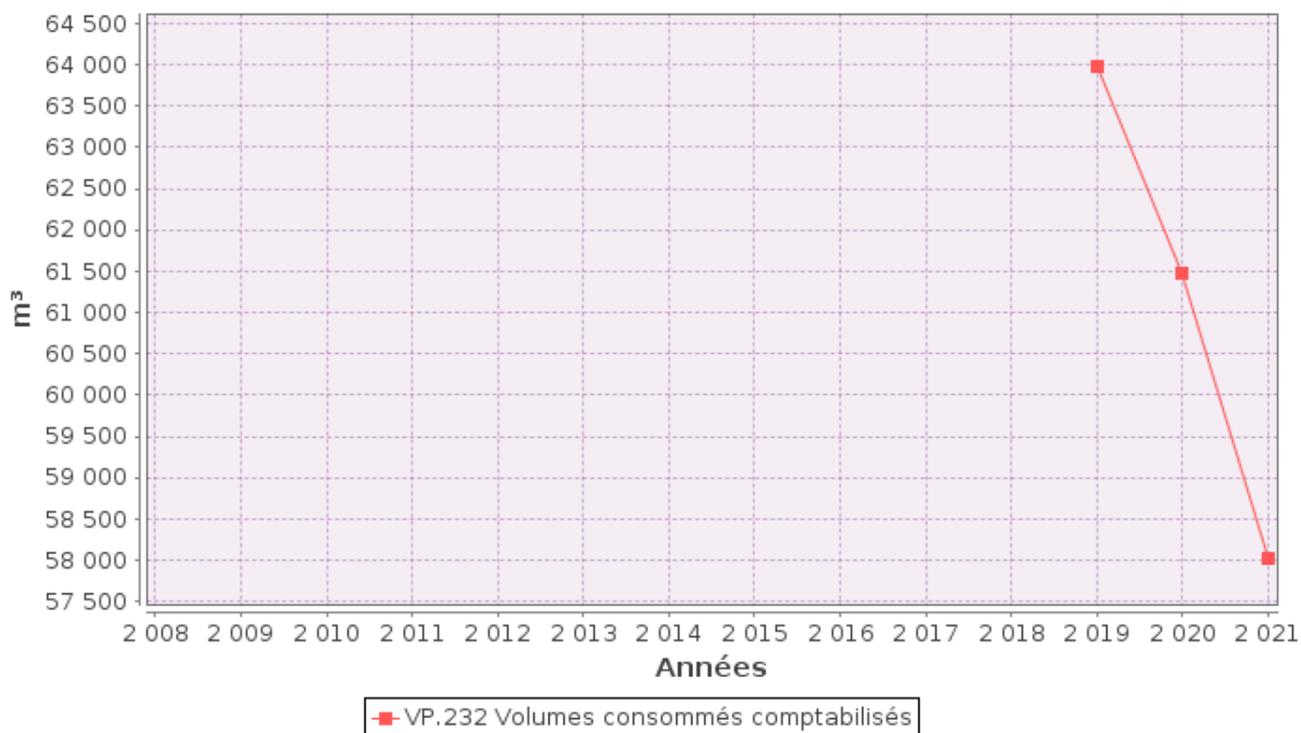


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	61 122*	57 069*	-6,6%
Abonnés non domestiques	344*	967*	181,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	61 466*	58 036*	-5,6%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	4 903*	1 681*	-65,7%

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	66 369*	59 717*	-10%

*Les volumes indiqués concernent la totalité de la DSP.

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 40 kilomètres au 31/12/2021 sur 1 totalité de la DSP (40 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2021
	_____ € au 01/01/2022

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40,68 €	42,61 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 500 m ³	0,6214 €/m ³	0,6621 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 500 m ³	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	94,14 €	95,4 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	3,1139 €/m ³	3,1747 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

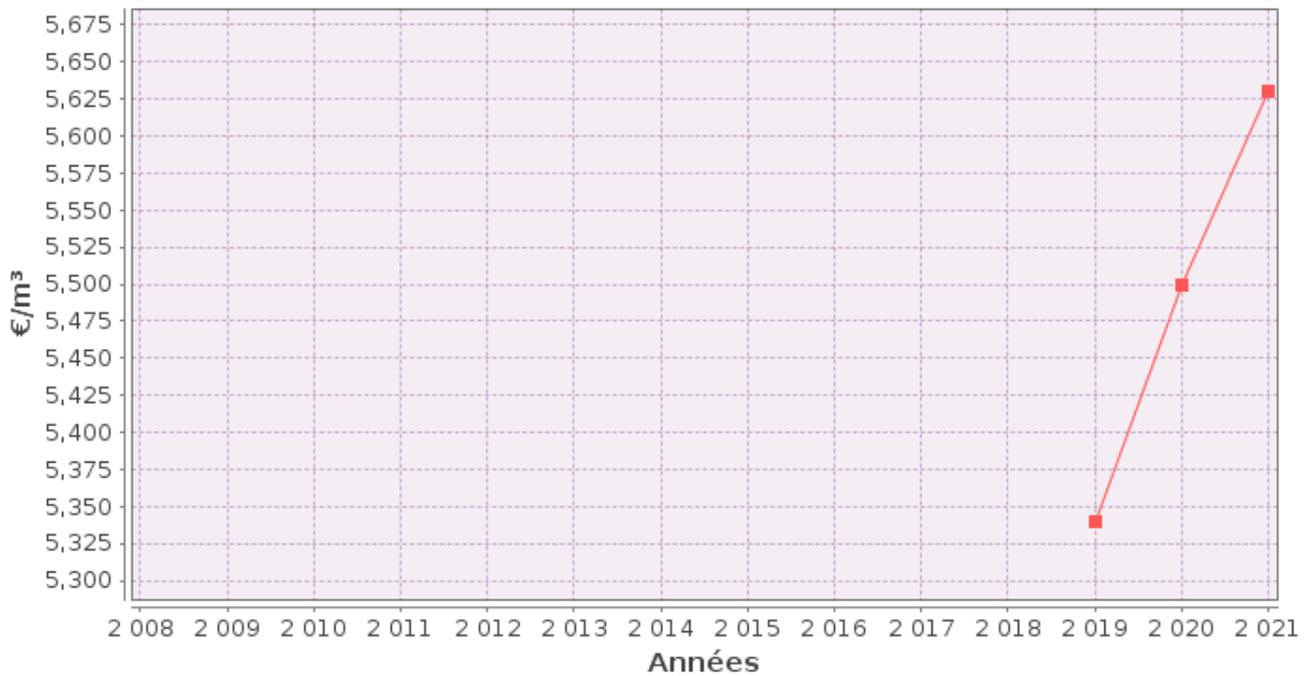
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,68	42,61	4,7%
Part proportionnelle	74,57	79,45	6,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	115,25	122,06	5,9%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	94,14	95,40	1,3%
Part proportionnelle	373,67	380,96	1,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	467,81	476,36	1,8%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	---	---	---
Autre :	---	---	---
TVA	34,38	35,22	2,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	76,38	77,22	1,1%
Total	659,44	675,64	2,5%
Prix TTC au m³	5,50	5,63	2,4%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2021 en €/m³	Prix au 01/01/2022 en €/m³
Oiselay-et-Grachaux	5,50	5,63

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	21 003,23 € *	30 321,44 € *	

*sur la base des comptes administratifs de la CCPR concernant uniquement Oiselay.

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	231 983 € **	225 488 € **	

** Sur la totalité de la DSP

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 225 488 € (231 983 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	19	0	19	0
Paramètres physico-chimiques	18	3	23	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	83,3%	78,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	92%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	104

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

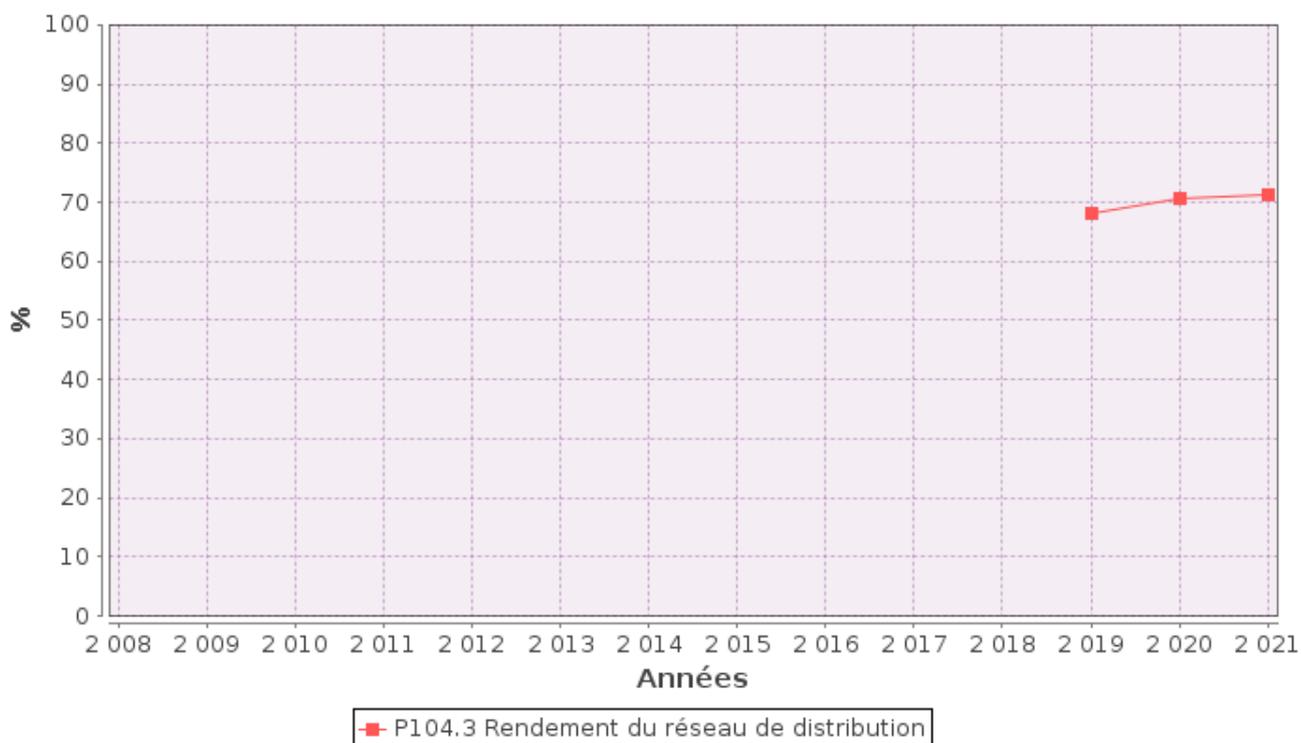
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	70,6 %	71,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,55	4,09
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	65,4 %	69,1 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m³/j/km (2,2 en 2020).

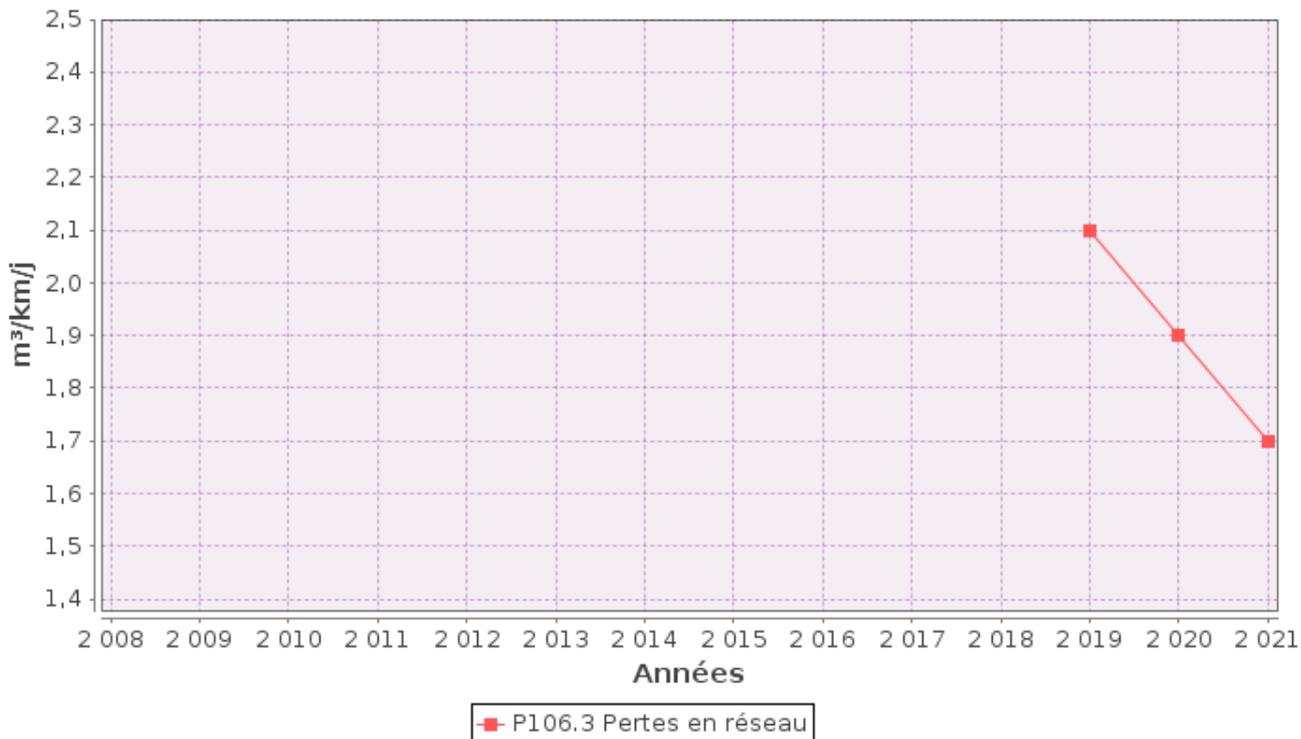
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m³/j/km (1,9 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km			0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (___ en 2020).

Commentaire : Nous n'avons pas retrouvés les données pour les 5 dernières années. Prise de compétence au 1er janvier 2019. Pas d'historique de données dans le SISPEA.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2020).

Commentaire : Valeur du RAD

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Voir rapport annuel du délégataire.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



Montants investis par la collectivité :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 445,97 €	2 285,00 €
Montants des subventions en €	38 415,50 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	212 019,18	190 242,76
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de ___NC___ € (___NC___ € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	100 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Montant total opération	Durée investissement
OISELAY	Extension réseau hameau Grachaux	13 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	100 000 €	1
OISELAY	Renouvellement canalisation sources sur terrain privé	20 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	162 000 €	1

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 026	1 039
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	5,5	5,63
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	83,3%	78,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	104	104
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70,6%	71,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,2	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,9	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	___%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS

eau potable : Régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021	7
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	1
3.	Indicateurs de performance	2
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	2
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	2
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	4
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	4
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	5
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	6
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	7
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	8
4.	Financement des investissements	9
4.1.	Branchements en plomb.....	9
4.2.	Montants financiers.....	9
4.3.	État de la dette du service	9
4.4.	Amortissements	9
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	10
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	10
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	12
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	12
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	12
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIOLAIS
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : Régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulx-lès-Cromary, Bonnevent-Velloreille, Boulton, Bussières, Buthiers, Chambornay-lès-Bellevaux, Chaux-la-Lotière, Cirey, Cordonnet, Cromary, Fondremand, Grandvelle-et-le-Perrenot, Hyet, La Malachère, Maizières, Montarlot-lès-Rioz, Neuville-lès-Cromary, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne-lès-Rioz, Rioz, Ruhans, Sorans-lès-Breurey, Traitiefontaine, Trésilley, Vandelans, Villers-Bouton, Voray-sur-l'Ognon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



* Approbation en assemblée délibérante

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 909 habitants au 31/12/2021 hors DSP (10 775 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 281 abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021
Aulx-lès-Cromary	158
Bonnevent-Velloreille	203
Boult	326
Bussièrès	209
Buthiers	153
Chambornay-lès-Bellevaux	106
Chaux-la-Lotière	222
Cirey	191
Cordonnet	79
Cromary	125
Fondremand	139
Grandvelle-et-le-Perrenot	164
Hyet	55
La Malachère	145
Maizières	174
Montarlot-lès-Rioz	133
Neuveville-lès-Cromary	221
Pennesières	110
Perrouse	139
Quenoche	115
Recologne-lès-Rioz	138
Rioz	947
Ruhans	74
Sorans-lès-Breurey	189
Traitiéfontaine	97
Trésilly	135
Vandelans	62
Villers-Bouton	95
Voray-sur-l'Ognon	379
Total	5281

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 21,56 abonnés/km au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2021.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 115,24 m³/abonné au 31/12/2021.

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Ressource exploitées 100% souterrain :

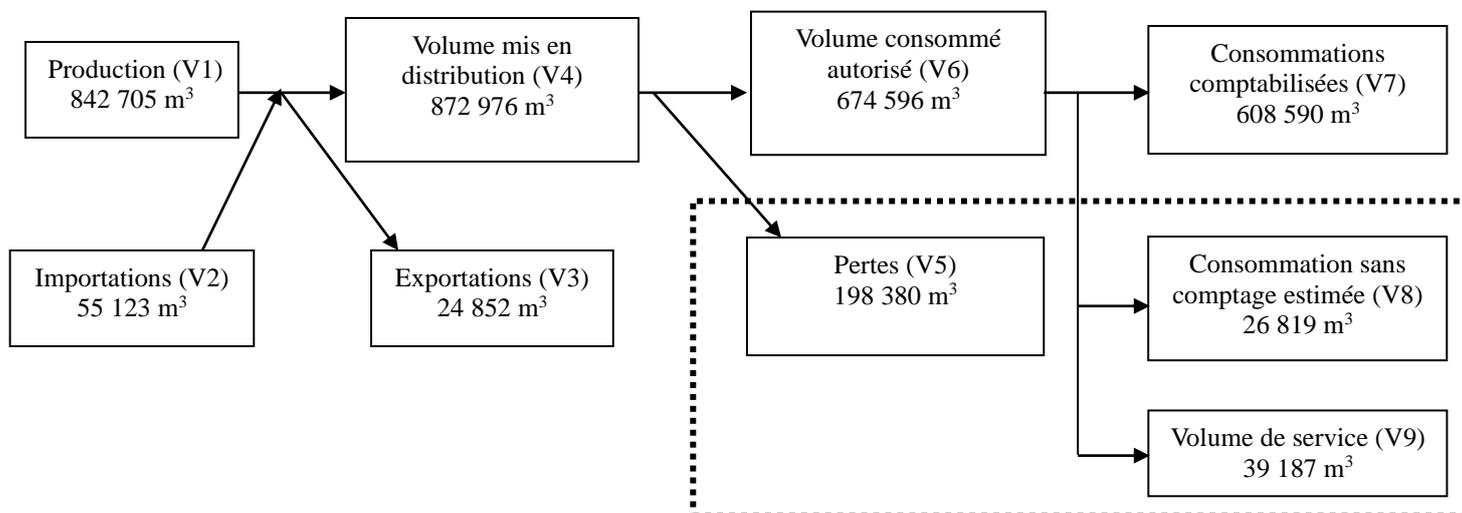
Implantation ressources	Nom
Bonnevent	Source la plante
Boult	Source Saint Martin, Chanois, Fontenottes
Bussières	Source du Haut du Mont
Buthiers	Source du ruisseau
Chambornay	Source saint pierre
Cromary-Perrouse	Puits Cromary
Chaux	Source la prêle
Cirey	Bois de Bellevaux (source à réservoir CIREY)
Cirey	Bellevaux (CIREY)
Cirey	Neuves-granges + Bellevaux (NEUVES GRANGES)
Cirey	Marloz
Vandelans	Source bois babouey sur CIREY
Cordonnet	Source de la cote
Maizières	Source fontaine ferrée sur FONDREMAND
Fondremand	Source de la Romaine
Fondremand	Source des Roselières
Grandvelle	Source bénite fontaine
Hyet	Captage des combes
Hyet	Forage Le Toffond
La Malachère	Source de la Malachère
Montarlot	Source de Pierre Teint
Pennesières	Source de la goulà
Quenoche	Source de la cornée
Quenoche	Source des Fontenis
Rioz	Source d'Anthon
Rioz	Source Rapigney
Neuvele	Source Creux au loup sur Anthon
Sorans	Source de Sorans les Breurey
Trésilley	Captage source
Villers Bouton	Forage bois de la dame
Voray	Source de la fontaine



RAS

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021



Précisions sur les données prises en compte pour le calcul de V1, V2, V3 :

- Afin de simplifier les déclarations Agence de l'Eau et ne pas faire de double compte avec les volumes comptés en sortie de réservoir, le volume V1 intègre les achats d'eau extérieurs suivants :
 - L'alimentation en eau de Aulx-lès-Cromary par Veolia via le SIVU de la Vallée (12 402 m³ en 2021 contre 16 834 m³ en 2020),
 - L'alimentation en eau de Bussièrès par Gaz et Eaux via l'interconnexion avec Boulot (16 901 m³ en 2021 contre 23 694 m³ en 2020),
 - Les divers transferts d'eau en camion intracommunautaires.
- Le Volume V2 intègre principalement :
 - L'alimentation de Voray via Grand Besançon Métropole (28 046 m³ en 2021, contre 51 781 m³ en 2020),
 - L'alimentation de Ruhans via le Syndicat des eaux de Beaumotte-Aubertans (11 803 m³ en 2021 contre 9 416 m³ en 2020).
- Le volume V3 comptabilise les volumes transférés par camions ou interconnexions en intracommunautaire. Ils restent tous sur le territoire de la CCPR



1.6.2. Production

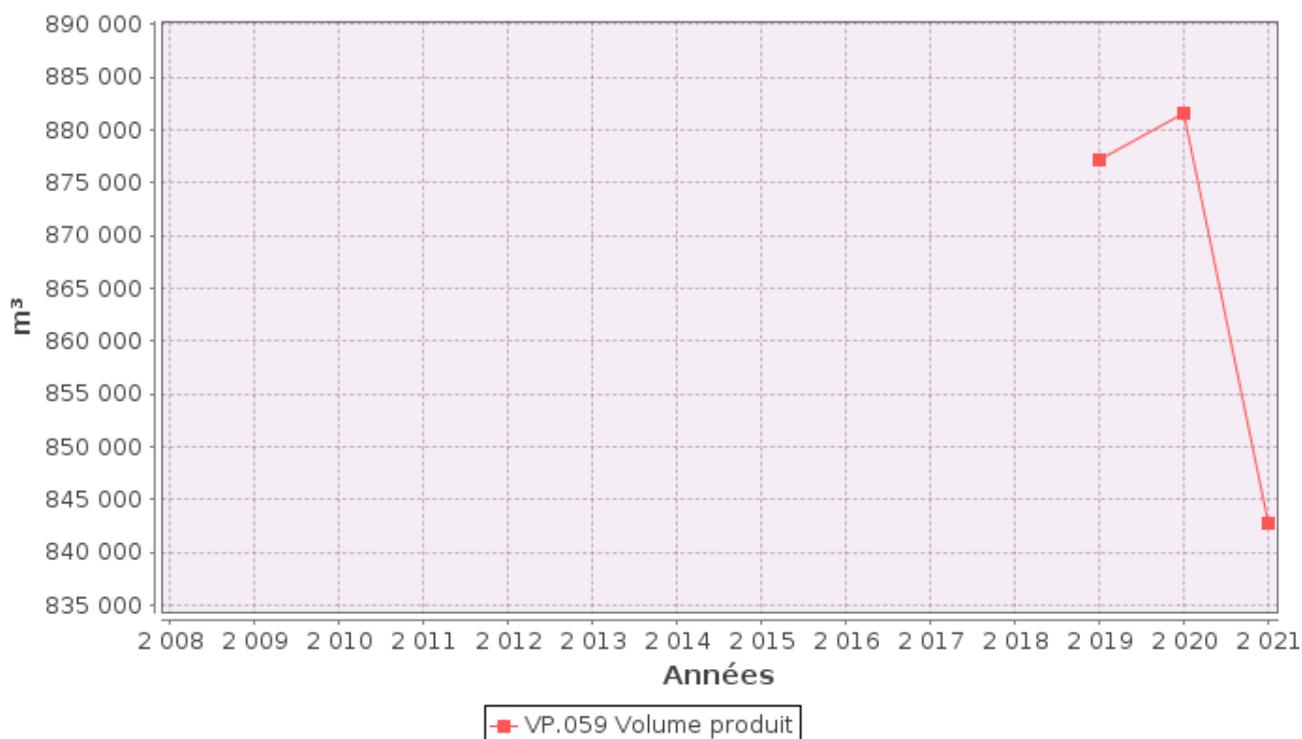
Le service a 29 stations de traitement.

Commune	Type de station	Type de traitement
Anthon	Station de pompage	Chlore gazeux
Chambornay	Station de pompage	UV
Cirey	Réservoir	UV
Neuves	Réservoir	UV
Cromary	Station de pompage	Chlore gazeux
Marloz	Station de pompage	UV
Neuveville	Réservoir	UV
Rioz	Station de pompage	Chlore gazeux
Ruhans	Station de pompage	UV
Sorans	Station de pompage	Chlore gazeux
Vandelans	RSV	Chlore gazeux
Bonnevent	Station de pompage	Chlore gazeux
Boult	Station de pompage	Chlore
Boult	Réservoir	Chlore
Bussièrès	Station de pompage	Chlore
Buthiers	Réservoir	Chlore
Chaux	Station de pompage	Chlore
Cordonnet	Forage	Chlore
Montarlot	Station de pompage	Chlore gazeux
Roselières	Station de pompage	UV
Villers Bouton	Station de pompage	Chlore
Fondremand	Station de pompage	Chlore gazeux
Grandville	Station de pompage	Chlore
Hyet	Réservoir	Chlore gazeux
La Malachère	Station de pompage	Chlore gazeux
Maizières	Station de pompage	Chlore gazeux
Pennesières	Station de pompage	Chlore
Quenoche	Réservoir	Chlore
Trésilley	Réservoir	Chlore

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Forage du petit Montarlot "La Gaillonerie"	15 773	9 378	-59,46%	80
Source des Neuf Fontaines	47 948	39 941	-16,7%	80
Puits de la Prairie du Lac	43 650	46 053	5,5%	80
Source Haut du Mont (Bois Haut)	29 474	27 906	-5,3%	80
Source du Ruisseau	21 037	16 062	-23,6%	80
Source Saint-Pierre (ou Saint-Justin)	13 935	11 200	-19,6%	60
Source de Benite Fontaine	25 536	38 503	50,8%	80
Forage du Toffond	12 060	9 582	-20,6%	40
Source des Combes	11 040	16 060	45,5%	40
Source des Sept Fontaines	7 302	7 785	6,6%	80
Source de la Pierre Percée	71 606	51 530	-28%	80
Source de Rapigny	140 568	156 048	11%	80
Source de la Pierre Teint	21 085	22 014	4,4%	40
Source de la Fontaine	24 780	41 226	66,4%	80
Source Gigot (de la Brêle)	34 416	30 643	-11%	80
Source Fontaine du coq sans tête	0	0	____%	80
Sources Fontaine Saint Martin	0	0	____%	80
Source de la Plante	27 291	26 535	-2,8%	80
Source Marloz	8 136	4 613	-43,3%	80
Source de la Goula	15 000	18 651	24,3%	20
Source des Gravières	0	0	____%	80
Source de la Fontenotte	0	0	____%	40
Source du Creux du Loup	46 344	30 094	-35,1%	80
Source de Babouey	26 415	25 436	-3,7%	80
Source des Roselières	54 474	30 237	-44,5%	80
Source de la Romaine	2 511	1 978	-21,2%	0
Source de la Cornée	18 267	24 614	34,8%	80
Sources du Bois du Chanois	15 315	20 079	31,1%	80
Source des Fontenottes	51 141	26 777	-47,6%	80
Source de la goutte	10 108	8 137	-19,5%	0
Bois de Babouey	7 632	6 086	-20,3%	80
Source de la Fontaine Ferrée	62 150	56 121	-9,7%	80
Forage du bois de la Dame	9 888	14 176	43,4%	80

Source du Petit Bief	22 377	25 240	12,8%	80
Total du volume produit (V1)	881 486	842 705	-4,4%	75,18



1.6.3. Achats d'eaux traitées



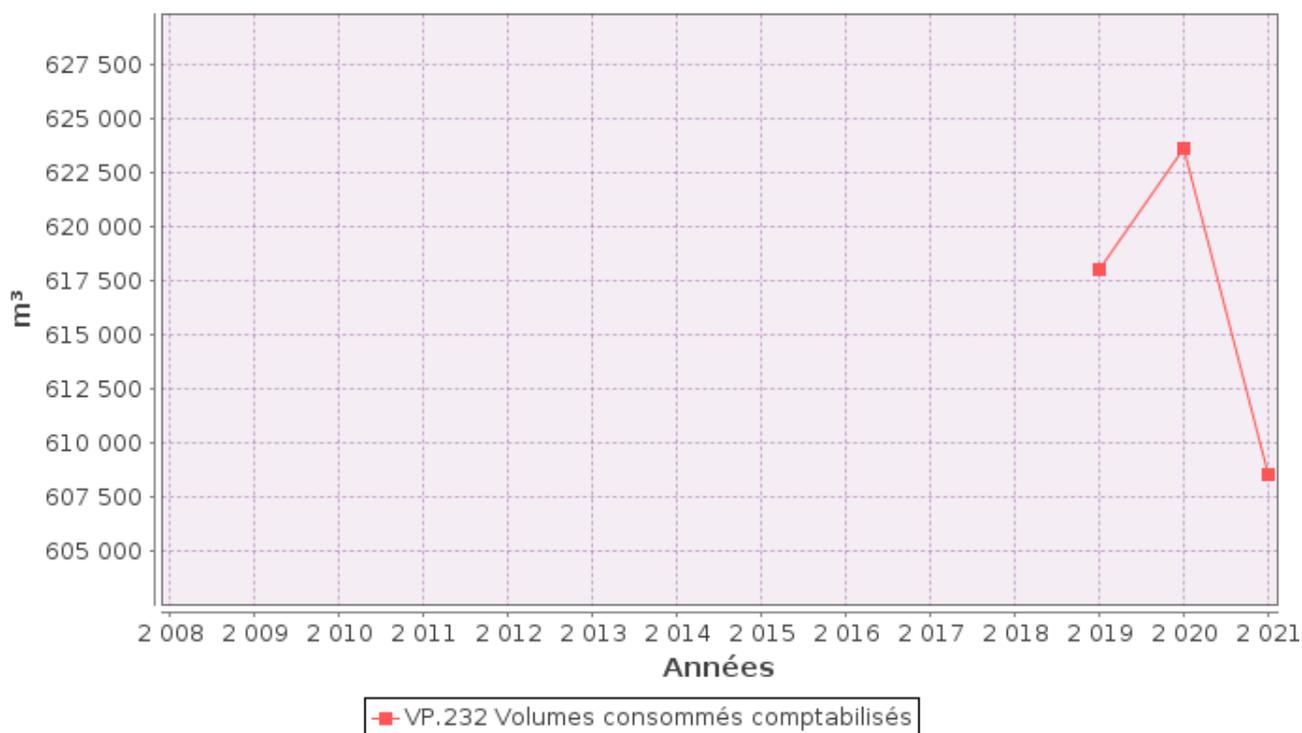
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Total d'eaux traitées achetées (V2)	75 266	55 123	-26,8%	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	543 489	498 995	-8,2%
Abonnés non domestiques	80 163	109 595	36,7%
Total vendu aux abonnés (V7)	623 652	608 590	-2,4%
Total vendu à d'autres services (V3)	38 042	24 852	-34,7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	41 117	26 819	-34,8%
Volume de service (V9)	34 794	39 187	12,6%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	699 563	674 596	-3,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 245 kilomètres au 31/12/2021 (224,12 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

**Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz.
Chaque commune a un prix du m3 différent.
Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.**

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	59,76 €	64,14 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 600 m ³ (à partir de 2022)	1,3127 €/m ³	1,3931 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 600 m ³	____ €/m ³ ____ €	1,2537 €/m ³
	Autre : _____	____ €	____ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	____ €/m ³	____ €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

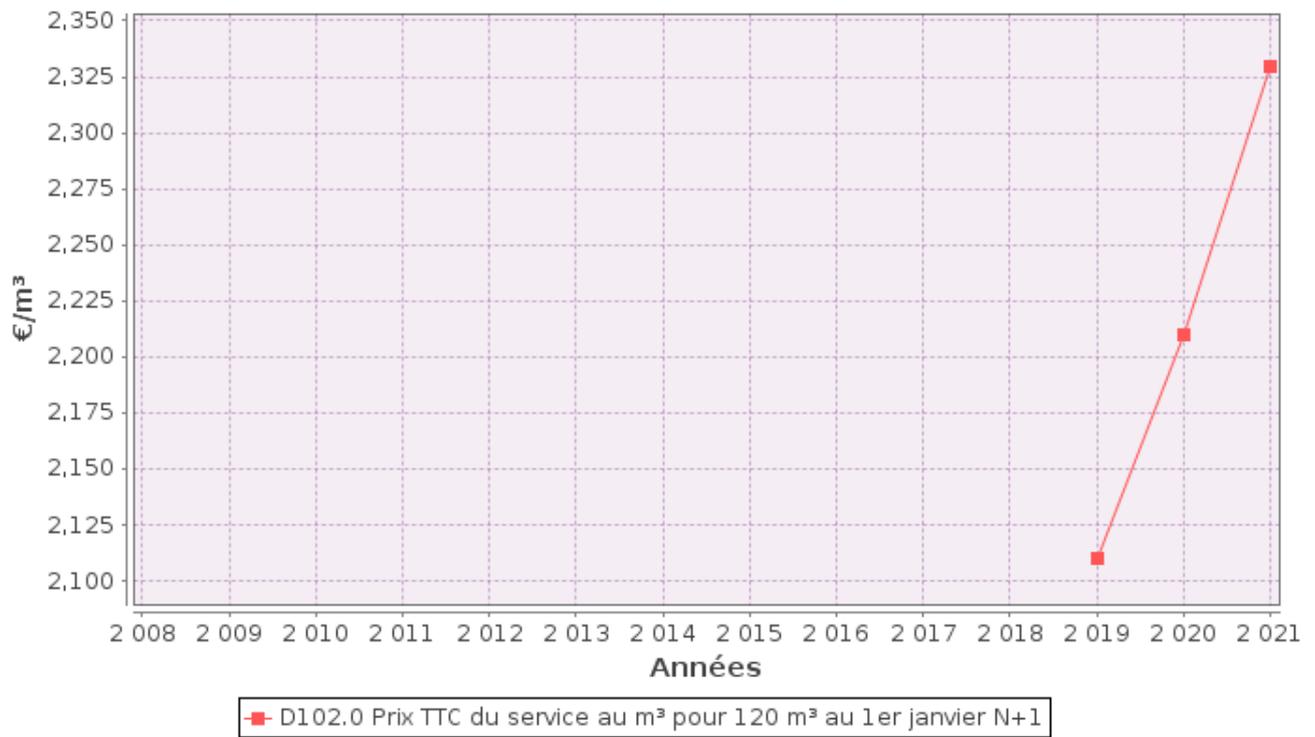
2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	59,76	64,14	7,3%
Part proportionnelle	157,52	167,17	6,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	217,28	231,31	6,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
VNF Prélèvement :	—	—	—%
Autre :	—	—	—%
TVA	13,80	14,57	5,6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,40	48,17	1,6%
Total	264,68	279,48	5,6%
Prix TTC au m³	2,21	2,33	5,4%

Commentaire : Tarif correspondant à l'entité de gestion la plus importante sur le territoire, soit Rioz. Chaque commune a un prix du m³ différent. Une convergence tarifaire est en cours de réalisation.



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

TARIF EAU POTABLE REGIE 2021

	PART FIXE		PART VARIABLE														
	1	1	1 Part variable HT		2 Part variable HT		3 Part variable HT		4 Part variable HT		5 Part variable HT		1	2	3	4	5
	Part Fixe HT	Part Fixe TTC											Part variable TTC				
AULX-LES-CROMARY	36,2971 €	38,2935 €		1,8407 €									1,9419 €				
BONNEVENT-VELLOREILLE	83,4091 €	87,9966 €	≤180m3	1,2727 €	>180 m3	0,7500 €							1,3427 €	0,8000 €			
BOULT	26,5371 €	27,9967 €		1,0647 €									1,1233 €				
BUSSIÈRES	47,7691 €	50,3964 €	≤300m3	2,1607 €	>300m3	1,4200 €							2,2795 €	1,5000 €			
BUTHIERS	56,8731 €	60,0012 €		1,2727 €									1,3427 €				
CHAMBORNAY-LES-B.	42,9611 €	45,3240 €		1,1687 €									1,2330 €				
CHAUX-LA-LOTIERE	72,0411 €	76,0034 €		1,3127 €									1,3849 €				
CIREY-LES-BELLEVAUX *	56,8731 €	60,0012 €	≤700m3	1,5047 €	>700m3	0,8815 €							1,5875 €	0,9300 €			
FONDREMAND	49,2891 €	52,0000 €	≤300m3	1,1607 €	>300m3	0,9000 €							1,2245 €	0,9500 €			
GRANDVELLE-ET-LE-P.	66,9611 €	70,6440 €		2,0887 €									2,2036 €				
HYET	37,9131 €	39,9984 €	≤200m3	1,2727 €	>200m3	0,5600 €	patûres	0,8500 €					1,3427 €	0,6000 €	0,9000 €		
LA MALACHERE	35,6411 €	37,6014 €	≤120m3	1,0647 €	≤360m3	0,7700 €	>360m3	0,6800 €					1,1233 €	0,8200 €	0,7200 €		
LE CORDONNET	48,3526 €	51,0120 €	≤60m3	2,0647 €	≤180m3	2,0200 €	≤200m3	1,9500 €	≤1000m2	1,8100 €	>1000m3	1,5100 €	2,1783 €	2,1379 €	2,0603 €	1,9126 €	1,6009 €
MAIZIÈRES	49,2891 €	52,0000 €		0,9447 €	agricult.	0,6300 €							0,9967 €	0,6700 €			
MONTARLOT-LES-RIOZ	50,9611 €	53,7640 €		1,3127 €									1,3849 €				
NEUVILLE-LES-CROMARY	64,4571 €	68,0023 €		1,3127 €									1,3849 €				
PENNESIÈRES	56,8731 €	60,0012 €		1,3127 €									1,3849 €				
QUENOCHÉ	64,4571 €	68,0023 €	≤120m3	1,0887 €	≤240m3	0,7100 €	> 240m3	0,6100 €					1,1486 €	0,7500 €	0,6500 €		
RECOLOGNE-LES-RIOZ	47,0171 €	49,6031 €		1,5767 €									1,6634 €				
RIOZ	59,7611 €	63,0480 €		1,3287 €									1,4018 €				
RUHANS	50,9611 €	53,7640 €	≤200m3	2,2087 €	>200m3	2,0000 €							2,3302 €	2,1100 €			
CROMARY et PERROUSE	72,0411 €	76,0034 €	≤500m3	1,5767 €	>500m3	0,9400 €							1,6634 €	1,0000 €			
SORANS-LES-BREUREY	50,9611 €	53,7640 €	≤600 m3	0,9287 €	>600m3	0,2500 €							0,9798 €	0,2637 €			
TRAITIEFONTAINE	34,1211 €	35,9978 €	≤120m3	0,8167 €	>120m3	0,4700 €							0,8616 €	0,5000 €			
TRESILLEY	49,2891 €	52,0000 €	≤120m3	1,2007 €	≤360m3	0,8100 €	>360m3	0,7700 €					1,2667 €	0,8600 €	0,8200 €		
VANDELANS	49,2891 €	52,0000 €		1,4647 €									1,5453 €				
VILLERS-BOUTON	42,0891 €	44,4040 €	≤100m3	1,3847 €	>100m3	0,6100 €							1,4609 €	0,6500 €			
VORAY-SUR-LOGNON	37,3611 €	39,4160 €		1,3287 €									1,4018 €				

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 627 267 m³/an (volumes facturés en 2021).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 118 232,15 €	926 459,9 €	
<i>dont abonnements</i>	352 841,90 €	258 925,9 €	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 118 232,15 €	926 459,9 €	
Recettes liées aux travaux	70 738,64 €	93 413,87 €	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (Redevance AERMC)	233 795,35 €	273 513,29 €	
Autres recettes (Reprise excédent des communes)	181 061,64 €	0 €	
Total autres recettes	485 595,63 €	366 927,16 €	
Total des recettes	1 603 827,78 €	1 293 387,06 €	

Sur la base des Comptes Administratifs 2021

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 118 232,15 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	193	9	188	4
Paramètres physico-chimiques	199	13	196	21

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	95,3%	97,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,5%	89,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

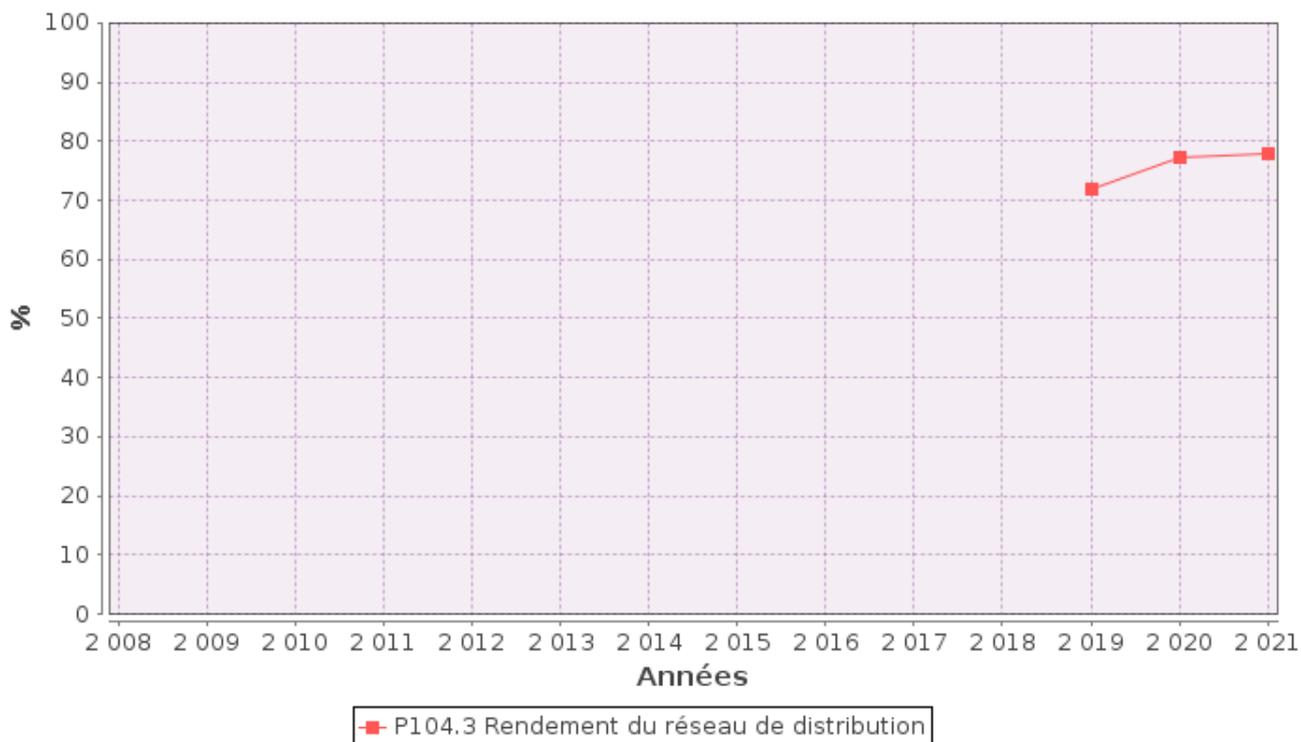
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	77,1 %	77,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	9,02	7,82
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	67,9 %	69,7 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3 m³/j/km (3,6 en 2020).

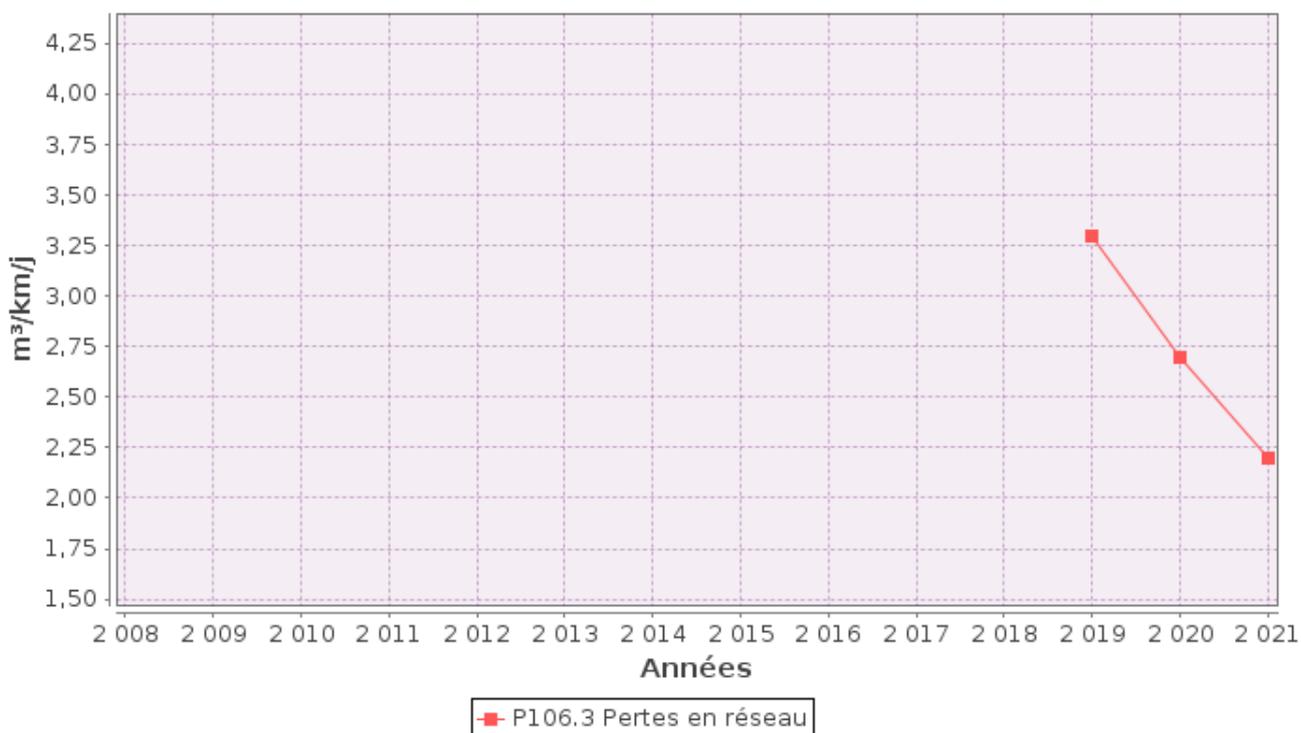


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 2,2 m³/j/km (2,7 en 2020).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2019	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km			3,21	0,27	1,07

Au cours des 5 dernières années, 4,55 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,37% (0,25 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 74,3% (74,3% en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	NC	NC
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	NC	NC
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	NC	NC
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	NC	NC
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	NC	NC

4.2. Montants financiers



Travaux de renouvellement de réseaux uniquement

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	503 256,87 €	204 566 €
Montants des subventions en €	204 598,09 €	102 283 €
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 417 994,77	2 761 634,99
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 561 945,81 € € (490 185,77 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude
Création d'un nouveau forage à Fondremand
Interconnexions diverses en vue de réduire les problèmes de qualité
Déploiement de la télégestion sur l'ensemble du territoire
Réalisation d'un Schéma Directeur d'Eau potable

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Communes	Travaux	Année de lancement prévue	Montant total opération	Durée investissement
Multisites	Sécurité du personnel	2021	350 000 €	10
BUSSIÈRES	Turbidimètre à coupure automatique sur les sources en optimisant l'interconnexion existante avec le Breuil	2021	25 000 €	1
CROMARY	Renouvellement réseau 140 m	2021-2022	83 541 €	1
Multisites	Renouvellement réseaux divers	2021	1 350 000 €	9
Multisites	Télégestion Réservoir et stations 45 sites	2021	1 000 000 €	4
Multisites	Achat licence TOPKAPI	2021	14 454 €	1
Multisites	SG4000 Sofrel	2021	4 000 €	1
Multisites	Formation programmation TOPKAPI 2 agents	2021	3 600 €	1
Multisites	SDAEP y compris AMO éventuelle	2021	250 000 €	1
FONDREMAND	Augmentation volume bache Roselières (objectif 10 m3, capacité actuelle 2 m3)	2022	30 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Amélioration de la désinfection	2022	20 000 €	1
BOULT	Étanchéité bache Fontenottes et réservoir Chanois	2022	50 000 €	1
OISELAY	Extension réseau hameau Grachaux	2022	13 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseaux r Eglise et r Halles	2022	100 000 €	1
OISELAY	Renouvellement canalisation sources sur terrain privé	2022	20 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement réseau rue Viseney et rue de la Gare 900 m + 250 m + branchements	2022	211 500 €	1
QUENOUCHE	Turbidimètre à coupure automatique et traitement agressivité	2022	300 000 €	1
CIREY Marloz	Renouvellement réseau 1 km + branchements	2022	293 500 €	1
CROMARY	Renouvellement réseau 1150 m	2022	200 000 €	1
Multisites	Équipement général P1	2022	241 250 €	10
VORAY-SUR-L'OGNON	Renouvellement canalisation rue de la Chapelle	2022	100 000 €	1
QUENOUCHE	Renouvellement de branchements le long de la RN 57 (6 branchements en partie privée)	2022	18 000 €	1
OISELAY	Renouvellement réseau rue de la Corvée	2022	162 000 €	1
FONDREMAND	Station de traitement pour la nouvelle	2023	1 800 000 €	3

	ressource			
LE CORDONNET	Création d'un nouveau réservoir et agrandissement bache de Montarlot	2023	427 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre station pompage et réservoir 440 m + 200 m + branchements	2023	132 000 €	1
MAIZIERES	Renouvellement réseau entre source et station pompage (traversée rivière) 1,6 km	2023	240 000 €	2
Multisites	Clôtures et portails 437 400 €	2023	437 400 €	10
Multisites	Programme de renouvellement de compteurs radio (5 ans)	2024	360 000 €	5
QUENOCHE	Renouvellement réseau vers l'église 360 m + branchements	2024	72 000 €	1
BUTHIERS	Reconstruction d'un réservoir	2024	250 000 €	1
HYET	Interconnexion avec le forage de Fondremand	2025	875 000 €	2
BONNEVENT-VELLOREILLE	Interconnexion avec le réseau du Breuil	2025	485 000 €	1
MONTBOILLON	Traitement de la turbidité	2025	446 500 €	1
VANDELANS	Traitement de la turbidité	2026	250 000 €	1
FONDREMAND	Renouvellement du réseau d'eau pour la mise en service de la nouvelle station	2026	800 000 €	2
VILLERS-BOUTON	Interconnexion avec Recologne-les-Rioz	2026	300 000 €	1
TRESILLEY	Interconnexion dans Bourg pour alimenter le village en totalité par la nouvelle source de Fondremand	2026	40 000 €	1
VILLERS-BOUTON	Traitement de la turbidité	2026	30 000 €	1
MAIZIERES/RECOLOGNE	Interconnexion avec Fondremand	2027	120 000 €	1
CHAMBORNAY	Interconnexion avec Neuville-lès-Cromary	2027	315 000 €	1
CHAUX-LA-LOTIERE	Interconnexion avec Boulton	2027	285 000 €	1
SORANS-LÈS-BREUREY	Interconnexion avec Perrouse	2027	180 000 €	1
GRANDVELLE	Renouvellement de la conduite entre réservoir et station 2 km	2027	352 500 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Cirey	2028	250 000 €	1
CIREY	Traitement agressivité UDI Marloz	2028	250 000 €	1
VORAY-SUR-L'OGNON	Traitement de l'agressivité	2028	450 000 €	1
CROMARY/PERROUSE	Interconnexion depuis Buthiers	2028	455 000 €	2
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Traitement de l'agressivité des sources Neuville et Anthon	2029	600 000 €	1
LA MALACHERE	Traitement de l'agressivité	2029	600 000 €	2
CIREY	Interconnexion avec Anthon pour Marloz	2030	380 000 €	1
Multisites	Renouvellement réseau diverses	2030	6 600 000 €	11
CIREY	Interconnexion avec Chambornay-les-Bellevaux pour Cirey	2031	745 000 €	2
LA MALACHERE et RIOZ Les Fontenis	Interconnexion avec Fondremand	2032	825 000 €	2
BOULT	Interconnexion avec Sorans-les-Breurey	2033	320 000 €	1
RIOZ/TRAITIEFONTAINE	Interconnexion Rioz-Anthon-Traitéfontaine	2034	260 000 €	1
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	Interconnexion avec Sorans-lès-Breurey	2035	530 000 €	2
GRANDVELLE	Interconnexion avec Maizières	2036	315 000 €	1
MONTARLOT-LES-RIOZ	Interconnexion avec Trésilley	2037	860 000 €	2

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
RAS	RAS
RAS	RAS

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 987	10 909
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,21	2,33
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	95,3%	97,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,5%	89,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,1%	77,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,6	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,7	2,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,25%	0,37%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74,3%	74,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114_22111404D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -
CCPR (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 24700070600066

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL 241 (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	Sans Objet
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Sans Objet
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	Sans Objet
B2 - Balance générale du budget - Recettes	Sans Objet

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	Sans Objet
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Sans Objet
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Sans Objet
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	7

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	38
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	44

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CCPR BUDGET PRINCIPAL 241	DM 2022
-------------------	--------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

6541
6542
6558
657358
65738
6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	47 966,00	47 966,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		47 966,00	47 966,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-123 500,00	-123 500,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		-123 500,00	-123 500,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-75 534,00	-75 534,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1011 (1)
LIBELLE : Espace Petite Enfance RIOZ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 436,66	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 996,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 604,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 035,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	356,15	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 14 962,00
13	Subventions d'investissement	0,00	14 962,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	14 962,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	14 962,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1012 (1)
LIBELLE : Espace Petite Enfance VORAY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 644,70	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 644,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 945,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 699,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 6 243,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 243,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	6 243,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	6 243,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1013 (1)
LIBELLE : Espace Petite Enfance ETUZ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		7 199,85	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 199,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 669,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	3 031,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 498,66	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1100 (1)
LIBELLE : Relais Assistantes Maternelles

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 646,69	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 646,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 646,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1200 (1)
LIBELLE : Sites d'accueil Périscolaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 329,69	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	23 329,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 783,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 795,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 750,41	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1201 (1)
LIBELLE : Extension Périscolaire BOULT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		42 147,55	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	42 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	42 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1400 (1)
LIBELLE : Equipement Scolaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		146 368,90	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	146 368,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	133 904,06	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	12 464,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1404 (1)
LIBELLE : Equipt matériel entretien bât

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		6 868,66	a 0,00	-6 500,00	b -6 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 868,66	0,00	-6 500,00	-6 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 895,06	0,00	-6 500,00	-6 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 973,60	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	6 500,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1410 (1)
LIBELLE : Pôle Educatif BOULT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1412 (1)
LIBELLE : RPI LES 4 MONTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1413 (1)
LIBELLE : Pôle Educatif RIOZ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1414 (1)
LIBELLE : Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1415 (1)
LIBELLE : Pôle Educatif ETUZ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1416 (1)
LIBELLE : Pôle Educatif TRESILLEY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1418 (1)
LIBELLE : Ecole VORAY

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 1419 (1)
LIBELLE : Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC)

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2001 (1)
LIBELLE : Maison Communautaire

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		43 508,82	a 0,00	-72 000,00	b -72 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 508,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 508,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-72 000,00	-72 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-72 000,00	-72 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	72 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2007 (1)
LIBELLE : Achat de véhicules

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		25 495,10	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 495,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	25 495,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2100 (1)
LIBELLE : Gymnases

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2200 (1)
LIBELLE : Piscines

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		13 464,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2300 (1)
LIBELLE : Maison de Pays

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2500 (1)
LIBELLE : Moulin de Fondremand

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2601 (1)
LIBELLE : Equipt Sportif Spécialisé RIOZ

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-5 000,00	b -5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	5 000,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2903 (1)
LIBELLE : AIDES SOUTIEN COVID

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2904 (1)
LIBELLE : AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3001 (1)
LIBELLE : Réhabilitation des Ruisseaux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3003 (1)
LIBELLE : PLU et Cartes Communales

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		288 239,58	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	288 239,58	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	288 239,58	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3005 (1)
LIBELLE : Réhabilitation Petit Patrimoine

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-40 000,00	b -40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	40 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3009 (1)
LIBELLE : Sentiers de Randonnée

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 992,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 992,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3010 (1)
LIBELLE : Ressource en Eau Potable

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21758	Autres installat°, matériel (mise à disp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 3011 (1)
LIBELLE : Politique du logement

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		200 833,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	200 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	184 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	438 451	312 217	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 693 379
- Equipements municipaux (2)		312 217	17 922	1 199 554	36 000	918 963	0	315 769	0	168 228	0	2 968 653
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	17 218	0	0	0	13 047	117 049	10 000	128 961	286 275
- Opérations financières	438 451											438 451
Dépenses d'ordre	128 799											128 799
Total dépenses de l'exercice	567 250	312 217	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 822 178
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	567 250	312 217	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 822 178
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 125 709	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	35 980	0	53 256	27 942	3 464 101
RAR N-1 et reports	358 077	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	358 077
Total cumulé recettes d'investissement	2 483 786	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	35 980	0	53 256	27 942	3 822 178

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 088 883	1 842 358	307 627	2 609 716	552	337 364	0	1 387 924	0	746 627	107 047	8 428 097
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 088 883	1 842 358	307 627	2 609 716	552	337 364	0	1 387 924	0	746 627	107 047	8 428 097
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 321 875	213 259	0	1 144 742	0	143 054	0	1 069 031	0	1 004 049	137 312	8 033 322
RAR N-1 et reports	394 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394 776
Total cumulé recettes de fonctionnement	4 716 651	213 259	0	1 144 742	0	143 054	0	1 069 031	0	1 004 049	137 312	8 428 097

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		567 250	312 217	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 822 178
Dépenses réelles		438 451	312 217	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 693 379
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	412 451	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	412 451
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	245	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
27	Autres immobilisations financières	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
Opérations d'équipement		0	311 972	17 922	1 216 772	36 000	918 963	0	328 816	117 049	178 228	128 961	3 254 684
1011	Espace Petite Enfance RIOZ	0	0	0	0	0	0	0	214 432	0	0	0	214 432
1012	Espace Petite Enfance VORAY	0	0	0	0	0	0	0	86 205	0	0	0	86 205
1013	Espace Petite Enfance ETUZ	0	713	0	0	0	0	0	25 481	0	0	0	26 194
1100	Relais Assistantes Maternelles	0	0	0	0	0	0	0	2 698	0	0	0	2 698
1200	Sites d'accueil Périscolaire	0	0	0	48 702	0	0	0	0	0	0	0	48 702
1201	Extension Périscolaire BOULT	0	0	0	951 812	0	0	0	0	0	0	0	951 812
1400	Equipement Scolaire	0	0	0	51 345	0	0	0	0	0	0	0	51 345
1404	Equipt matériel entretien bât	0	0	17 922	0	0	0	0	0	0	0	0	17 922
1410	Pôle Educatif BOULT	0	0	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	30 000
1412	RPI LES 4 MONTS	0	0	0	1 800	0	0	0	0	0	0	0	1 800
1413	Pôle Educatif RIOZ	0	0	0	56 000	0	0	0	0	0	0	0	56 000
1414	Pôle Educatif TRAITIEFONTAINE	0	0	0	9 480	0	0	0	0	0	0	0	9 480
1415	Pôle Educatif ETUZ	0	0	0	15 360	0	0	0	0	0	0	0	15 360
1416	Pôle Educatif TRESILLEY	0	0	0	15 528	0	0	0	0	0	0	0	15 528

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
1418	Ecole VORAY	0	0	0	19 526	0	0	0	0	0	0	0	19 526
1419	Pôle scolaire AUTHOISON (CCPMC	0	0	0	17 218	0	0	0	0	0	0	0	17 218
2001	Maison Communautaire	0	239 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239 740
2007	Achat de véhicules	0	58 994	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 994
2100	Gymnases	0	0	0	0	0	396 000	0	0	0	0	0	396 000
2200	Piscines	0	0	0	0	0	522 963	0	0	0	0	0	522 963
2300	Maison de Pays	0	6 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 726
2500	Moulin de Fondremand	0	0	0	0	36 000	0	0	0	0	0	0	36 000
2601	Equipt Sportif Spécialisé RIOZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2903	AIDES SOUTIEN COVID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 561	51 561
2904	AIDE IMMOBILIER ENTREPRISES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 400	77 400
3001	Réhabilitation des Ruisseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	10 000
3003	PLU et Cartes Communales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 220	0	138 220
3005	Réhabilitation Petit Patrimoin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3009	Sentiers de Randonnée	0	5 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 800
3010	Ressource en Eau Potable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 008	0	30 008
3011	Politique du logement	0	0	0	0	0	0	0	0	117 049	0	0	117 049
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		128 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 799
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	118 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 799
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000

RECETTES													
Total recettes investissement		2 125 709	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	35 980	0	53 256	27 942	3 464 101
Recettes réelles		1 555 396	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	35 980	0	53 256	27 942	2 893 788
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	953 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	953 635
13	Subventions d'investissement	0	86 120	1 200	601 926	17 976	513 992	0	35 980	0	53 256	27 942	1 338 392
16	Emprunts et dettes assimilées	600 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 761
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>570 313</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>570 313</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>170 780</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>170 780</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>399 533</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>399 533</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 088 883	1 842 358	307 627	2 609 716	552	337 364	0	1 387 924	0	746 627	107 047	8 428 097
Dépenses réelles		518 570	1 842 358	307 627	2 609 716	552	337 364	0	1 387 924	0	746 627	107 047	7 857 784
011	Charges à caractère général	0	370 045	14 900	756 704	552	156 370	0	144 644	0	5 564	47 233	1 496 012
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 066 612	292 727	1 795 828	0	180 993	0	1 243 280	0	736 748	20 307	5 336 496
014	Atténuations de produits	450 544	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	451 544
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	258 723	0	56 573	0	0	0	0	0	3 215	17 000	335 511
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	64 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 500
67	Charges exceptionnelles	0	146 978	0	610	0	0	0	0	0	100	22 507	170 195
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 526
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>570 313</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>570 313</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>170 780</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>170 780</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>399 533</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>399 533</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		4 321 875	213 259	0	1 144 742	0	143 054	0	1 069 031	0	1 004 049	137 312	8 033 322
Recettes réelles		4 311 875	213 259	0	1 144 742	0	143 054	0	1 069 031	0	1 004 049	137 312	8 023 322
013	Atténuations de charges	0	155 000	0	2 500	0	0	0	9 000	0	6 000	0	172 500

CCPR - BUDGET PRINCIPAL 241 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	22 359	0	734 882	0	113 054	0	247 498	0	826 479	15 800	1 960 072
73	Impôts et taxes	3 391 094	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	0	3 461 094
74	Dotations et participations	798 451	12 000	0	405 000	0	30 000	0	740 000	0	101 570	25 212	2 112 233
75	Autres produits de gestion courante	0	23 900	0	0	0	0	0	0	0	0	96 300	120 200
76	Produits financiers	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
77	Produits exceptionnels	118 799	0	0	2 360	0	0	0	72 532	0	0	0	193 691
78	Reprise sur amortissements et provisions	3 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 526
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>10 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>10 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-247000706-20221114_22111405D-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 29/11/2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Etablissements publics communaux et de coopération intercommunale -
CCPR (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL 241 (2)

Numéro SIRET : 24700070600033

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE GRAY

M. 14

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET LOTISSEMENT - 243 (4)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	Sans Objet
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	Sans Objet

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	11
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	Sans Objet
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	Sans Objet
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	Sans Objet
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	12

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	13
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	17
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	40
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	42

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CCPR BUDGET LOTISSEMENT - 243	DM 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si déficit)	(si excédent)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E	0,00	0,00
P	P		
O	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
R	T	0,00	0,00
		=	=
		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	0,00	0,00
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	42 479,96	0,00	-1 000,00	-1 000,00	41 479,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		42 479,96	0,00	-1 000,00	-1 000,00	41 479,96
66	Charges financières	5 943,22	0,00	0,00	0,00	5 943,22
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		48 423,18	0,00	0,00	0,00	48 423,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	35 968,83		0,00	0,00	35 968,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 704 507,00		0,00	0,00	1 704 507,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 740 475,83		0,00	0,00	1 740 475,83
TOTAL		1 788 899,01	0,00	0,00	0,00	1 788 899,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 788 899,01
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	137 999,62	0,00	0,00	0,00	137 999,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
Total des recettes de gestion courante		139 249,62	0,00	0,00	0,00	139 249,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	322,00	0,00	0,00	0,00	322,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		139 571,62	0,00	0,00	0,00	139 571,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 622 218,83		0,00	0,00	1 622 218,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 622 218,83		0,00	0,00	1 622 218,83
TOTAL		1 761 790,45	0,00	0,00	0,00	1 761 790,45

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	27 108,56
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 788 899,01
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	118 257,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-1 000,00		-1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	42 479,96	-1 000,00	-1 000,00
6015	Terrains à aménager	2 500,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	12 500,00	0,00	0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	2 979,96	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	-1 000,00	-1 000,00
63512	Taxes foncières	4 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		42 479,96	-1 000,00	-1 000,00
66	Charges financières (b)	5 943,22	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 128,21	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 184,99	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		48 423,18	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	35 968,83	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 704 507,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	1 704 507,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 740 475,83	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 740 475,83	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 788 899,01	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	-1 184,99
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 184,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	233 000											233 000
Dépenses d'ordre	1 622 219											1 622 219
Total dépenses de l'exercice	1 855 219	0	1 855 219									
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 855 219	0	1 855 219									
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 740 476	0	1 740 476									
RAR N-1 et reports	114 743	0	114 743									
Total cumulé recettes d'investissement	1 855 219	0	1 855 219									

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 750 919	0	37 980	1 788 899								
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 750 919	0	37 980	1 788 899								
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 622 219	0	139 572	1 761 790								
RAR N-1 et reports	27 109	0	27 109									
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 649 327	0	139 572	1 788 899								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		1 855 219	0	1 855 219									
Dépenses réelles		233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	233 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	233 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>									
040	<i>Opérat* ordre transfert entre sections</i>	<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>									
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES

Total recettes investissement		1 740 476	0	1 740 476									
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 740 476</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 740 476</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>35 969</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 969</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 704 507</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 704 507</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 750 919	0	37 980	1 788 899								
Dépenses réelles		10 443	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 980	48 423
011	Charges à caractère général	4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 980	41 480
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	5 943	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 943
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 740 476</i>	<i>0</i>	<i>1 740 476</i>									
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>35 969</i>	<i>0</i>	<i>35 969</i>									
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 704 507</i>	<i>0</i>	<i>1 704 507</i>									

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		1 622 219	0	139 572	1 761 790								
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139 572	139 572
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 000	138 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 250	1 250
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322	322
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 622 219</i>	<i>0</i>	<i>1 622 219</i>									
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 622 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 622 219
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 750 919,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 919,05
Dépenses de l'exercice		1 750 919,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750 919,05
011	Charges à caractère général	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	35 968,83	0,00	0,00	0,00	0,00	35 968,83
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 704 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 704 507,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	5 943,22	0,00	0,00	0,00	0,00	5 943,22
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 649 327,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 649 327,39
Recettes de l'exercice		1 622 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 218,83
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 622 218,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 622 218,83
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		27 108,56	0,00	0,00	0,00	0,00	27 108,56
SOLDE (2)		-101 591,66	0,00	0,00	0,00	0,00	-101 591,66

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat°

DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale,	312 Arts plastiques,	313 Théâtres	314 Cinémas et	321 Bibliothèques et	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

		artistiques		spectacles					
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

						sportifs ou de loisir			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en	524 Autres services

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

						handicapés		difficulté	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81					
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel

DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	37 979,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 979,96
	Dépenses de l'exercice	37 979,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 979,96
011	Charges à caractère général	36 979,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 979,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	139 571,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 571,62
	Recettes de l'exercice	139 571,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 571,62
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	137 999,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 999,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCPR - BUDGET LOTISSEMENT - 243 - DM - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	101 591,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 591,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 233 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		233 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	233 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	233 000,00	0,00	0,00	233 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .